Test-4-X

www.test-4-x.com/cdl

Canada • Ontario Class A (CDL)

Ontario

Study Guide

KNOWLEDGE POINTS	CHAPTERS	EDITION
395	98	2026-10-18

© 2026 Test4X. All rights reserved.
For personal study use. Not for resale or redistribution.

Questions or corrections: support@test-4-x.com

Disclaimer

This study guide is compiled from official government handbooks and other publicly available sources, for educational purposes only. It is intended to help you study and prepare; it does not constitute legal or professional advice.

Rules and regulations change. Always refer to the official handbook published by your licensing authority for the most current and authoritative information. The publisher assumes no liability for any decision made on the basis of this material.

This publication is independent. It is not affiliated with, endorsed by, or sponsored by any licensing or examining authority. All trademarks are the property of their respective owners.

Edition 2026-10-18 • 395 knowledge points • 98 chapters

Spotted an error, or have a question about this guide?
support@test-4-x.com

Contents

01	Turning (Right and Left Turns)	1
02	Warning signs	3
03	Brakes - Brake Fluid	9
04	Getting your licence	11
05	Right turns	14
06	Legislation	16
07	Driver's Licence Classification Chart	17
08	Backing	19
09	Temporary condition signs	23
10	Suspension System	25
11	Vehicle safety, maintenance and daily inspections	26
12	Left turns	30
13	Suspension system	31
14	Precautions and Driver Conduct	33
15	Tires	35
16	Uncoupling and coupling of combinations (class A only)	37
17	Definitions	40
18	Information and direction signs	41
19	A and D Licence Classes and Requirements	43
20	Sharing the Road	45
21	Other signs	48
22	Wheels, Hubs and Fasteners	51
23	Wheels, hubs and fasteners	52
24	Commercial Vehicle Impoundment Program	54
25	Precautions	55
26	Class A or D Road Test	56

© 2026 Test4X • www.test-4-x.com/cdl • support@test-4-x.com

Contents (cont.)

27	Yielding the Right-of-Way	57
28	Traffic lights	58
29	In-cab Check	63
30	Hours of service	65
31	Driver conduct	67
32	In-cab check	69
33	Interior Inspection	71
34	Driving — classes A and D	73
35	Sharing the road	79
36	Interior inspection	82
37	Commercial Vehicle Operator Registration (CVOR)	84
38	Driving in Roundabouts	85
39	Pedestrian signals	86
40	Size and Weight Limits for Commercial Motor Vehicles	87
41	Driving at Night and in Bad Weather	88
42	Pavement markings	90
43	Uncoupling and Coupling Test	93
44	Yielding the right-of-way	94
45	Uncoupling and coupling test	95
46	Vehicle Safety, Maintenance and Daily Inspections	96
47	Skids and Braking Systems	98
48	Keeping your licence	99
49	Backing Skills Test	102
50	Backing skills test	103
51	Driving in roundabouts	104
52	Cargo Securement	105

Contents (cont.)

53	Snow, Ice and Whiteouts	107
54	The demerit point system	108
55	On-road Driving Test	110
56	Driving at night and in bad weather	111
57	The demerit point system and losing your licence	115
58	On-road driving test	117
59	Dealing with Particular Situations	118
60	Road test	120
61	Left and Right Turns	122
62	Dealing with particular situations	124
63	Left and right turns	127
64	Annual Inspection Certificate	129
65	Daily Trip Inspection — Classes A and D	130
66	Emergency Vehicles	132
67	Daily inspection test	133
68	Intersections	137
69	Emergency vehicles	138
70	Uncoupling and Coupling of Combinations (Class A only)	139
71	Dealing with Emergencies	142
72	Lane Changes	144
73	Dealing with emergencies	145
74	Air brake inspection items	148
75	Lane changes	150
76	Traffic Signs and Lights	151
77	Driving Along	153
78	Traffic signs and lights	154

Contents (cont.)

79	Coupling and mechanical inspection items	156
80	Driving along	158
81	Hours of Service	159
82	Curve	161
83	Expressway	162
84	Driving — Classes A and D: Starting and Moving	163
85	Brake Inspection and Use of Brakes	165
86	Roadside Stop/Start	167
87	Roadside stop/start	168
88	Parking and Stopping	169
89	Performance Categories	170
90	Performance categories	171
91	Stopping at Railway Crossings	172
92	High Occupancy Vehicle (HOV) Lanes	173
93	Stopping at School Crossings and for School Buses	175
94	Driving Efficiently - Smart Driving Practices	177
95	Driving efficiently	179
96	Stopping for Pedestrian Crossovers	181
97	Mandatory Vehicle Branding Program	182
98	Clearances, Turns and Steering	183

CHAPTER 1

Turning (Right and Left Turns)

1.1 Comprendre le déport dans les véhicules combinés

Un véhicule combiné, comme un ensemble tracteur-semi-remorque, présente un déport des roues arrière de l'unité tractrice, et un déport encore plus grand des roues arrière de la semi-remorque. L'ampleur du déport dépend de la longueur de l'ensemble et de l'empattement des unités. Les conducteurs doivent tenir compte du déport pour éviter que les roues arrière passent sur les bordures et les trottoirs.

- ✓ Les roues arrière d'une semi-remorque ont un déport plus grand que les roues arrière de l'unité tractrice
- ✓ L'ampleur du déport dépend de la longueur de l'ensemble et de l'empattement des unités
- ✓ Si possible, ne changez pas de voie pour tourner

1.2 Effectuer des virages à droite avec de gros véhicules

Les virages à droite aux intersections exigent que vous guidiez l'arc de virage en fonction de l'importance du déport afin d'éviter que les roues arrière ne passent sur les bordures et les trottoirs. Avancez bien dans l'intersection avant d'amorcer le virage. Utilisez plus d'espace de la route que vous quittez que de la route dans laquelle vous entrez. Rapprochez-vous du côté gauche de votre voie, puis effectuez le virage en utilisant l'espace de la route dans laquelle vous entrez.

- ✓ Amorcez l'arc de virage en fonction de l'importance du déport
- ✓ Utilisez plus d'espace de la route que vous quittez que de la route dans laquelle vous entrez
- ✓ Vous pourriez devoir franchir la ligne centrale ou circuler dans la deuxième voie de circulation de la rue dans laquelle vous entrez
- ✓ Le point critique est atteint lorsque le tracteur se trouve au point le plus serré du virage par rapport à la remorque, car la visibilité dans votre rétroviseur droit est limitée

1.3 Effectuer des virages à gauche avec déport

Vous devez être conscient du déport et en tenir compte lorsque vous effectuez un virage à gauche. Utilisez votre rétroviseur extérieur gauche pour surveiller la trajectoire de la remorque, sinon la remorque pourrait heurter un véhicule ou un poteau de signalisation sur un îlot. Tournez en décrivant un large arc avant de ramener le véhicule à sa position appropriée, juste à droite de la ligne médiane.

- ✓ Utilisez votre rétroviseur extérieur gauche pour surveiller la trajectoire de la remorque pendant les virages à gauche
- ✓ Tournez le véhicule en décrivant un large arc avant de le ramener à sa position appropriée, juste à droite de la ligne médiane
- ✓ Lorsque vous augmentez votre vitesse et que cela est sécuritaire, déplacez-vous vers la voie de droite

1.4 Bloquer une voie pendant les virages

Lorsque vous conduisez un tracteur-remorque dans une rue étroite, vous pourriez devoir utiliser une partie ou la totalité de la voie de gauche pour tourner un coin sans que les roues arrière montent sur le trottoir. Lorsqu'il est nécessaire de bloquer une autre voie de circulation, assurez-vous que les véhicules plus petits, les motocyclettes ou les cyclistes ne tentent pas de se glisser le long du côté droit de votre véhicule.

- ✓ Faites preuve d'une prudence extrême et assurez-vous que la manœuvre peut être effectuée en toute sécurité
- ✓ Assurez-vous que les véhicules plus petits, les motocyclettes ou les cyclistes ne se glissent pas le long de votre côté droit lorsque vous bloquez une voie

CHAPTER 2

Warning signs

2.1 Objet et forme des panneaux d'avertissement

Les panneaux d'avertissement alertent les conducteurs de conditions dangereuses ou inhabituelles à venir, comme des courbes, des virages, des dépressions ou des routes secondaires. Ils sont généralement en forme de losange, avec un fond jaune et des lettres ou symboles noirs.

- ✓ Les panneaux d'avertissement sont en forme de losange avec un fond jaune et des symboles noirs
- ✓ Ils avertissent des dangers à venir tels que des courbes, des virages, des dépressions ou des routes secondaires

2.2 Dégagement vertical et avertissements propres aux camions

Un panneau de dégagement vertical maximal (p. ex. 3,9 mètres) indique qu'une structure peut ne pas convenir à un véhicule haut; les conducteurs de véhicules hauts doivent choisir un itinéraire alternatif. D'autres panneaux conseillent aux camions de ralentir dans les courbes de petit rayon, avertissent que les camions de plus de 10 tonnes ne devraient pas emprunter une chaussée, ou indiquent les entrées réservées aux camions/autobus/camions de pompiers.

- ✓ Les véhicules hauts doivent emprunter un itinéraire alternatif si leur hauteur dépasse le dégagement vertical maximal affiché
- ✓ Un symbole de camion à droite/à gauche indique de quel côté se trouve une entrée de camions
- ✓ Les camions de plus de 10 tonnes peuvent être invités à ne pas emprunter une chaussée signalée

2.3 Avertissements relatifs aux passages à niveau, aux animaux et aux piétons

Les panneaux avertissent des passages à niveau (montrant l'angle selon lequel les voies traversent la route), des passages de motoneiges, des passages de cerfs, des bosses ou d'une chaussée inégale, des chutes de pierres, de l'eau sur la chaussée, des piétons, ainsi que des passages scolaires et des arrêts d'autobus scolaires cachés.

- ✓ Ralentissez et soyez attentif aux trains à un panneau de passage à niveau
- ✓ À un arrêt d'autobus scolaire caché, ralentissez et surveillez l'arrivée d'un autobus dont les feux rouges clignotent
- ✓ Suivez les directives des brigadiers scolaires aux passages scolaires

2.4 Apparence et fonction des panneaux d'avertissement

Les panneaux d'avertissement préviennent les conducteurs de conditions dangereuses ou inhabituelles devant eux, comme des courbes, des virages, des dénivellations ou des routes secondaires. Ils sont habituellement en forme de losange, avec un fond jaune et des lettres ou des symboles noirs.

- ✓ Les panneaux d'avertissement sont en forme de losange, avec un fond jaune et des symboles noirs
- ✓ Ils avertissent de courbes, de virages, de dénivellations, de routes secondaires et d'autres dangers devant soi

2.5 Dégagement vertical et panneaux de surhauteur

Un panneau de dégagement vertical maximal (p. ex. 3,9 m) indique qu'une structure à venir pourrait ne pas laisser assez d'espace pour un véhicule haut; les conducteurs de véhicules hauts doivent donc choisir un autre itinéraire. Un panneau de surhauteur avertit de la même situation.

- ✓ Un panneau de dégagement de 3,9 m signifie que les véhicules hauts doivent choisir un autre itinéraire
- ✓ Les panneaux de surhauteur avertissent qu'une structure pourrait ne pas offrir assez d'espace pour un véhicule haut

2.6 Avertissements de courbe et de poids propres aux camions

Certains panneaux d'avertissement conseillent aux camions de ralentir dans une courbe en raison de son rayon plus petit. Un panneau MAXIMUM 10 tonnes indique aux camions de plus de 10 tonnes de ne pas utiliser la chaussée.

- ✓ Les camions doivent ralentir dans les courbes ayant un rayon plus petit.
- ✓ Les camions de plus de 10 tonnes sont avisés de ne pas utiliser une chaussée où cette limite est affichée.

2.7 Avertissements relatifs aux routes à chaussées séparées et aux voies

Les panneaux avertissent de l’ endroit où commence une route à chaussées séparées (gardez la droite, chaque chaussée est à sens unique), où elle se termine (circulation à double sens sur la même route devant, gardez la droite), où se termine la voie de droite (fusionnez en toute sécurité vers la gauche), des feux de circulation devant, une côte raide devant (utilisez un rapport inférieur), et de deux routes qui fusionnent en une seule.

- ✓ Au panneau de début/fin de route à chaussées séparées, gardez la chaussée de droite.
- ✓ Lorsque la voie de droite se termine, fusionnez en toute sécurité avec la circulation dans la voie de gauche.
- ✓ Lors des avertissements de côte raide, vous devrez peut-être utiliser un rapport inférieur.
- ✓ Lorsque deux routes fusionnent, les deux conducteurs sont également responsables de fusionner en toute sécurité.

2.8 Avertissements relatifs aux autobus scolaires et aux passages pour écoliers

Un avertissement d’ arrêt d’ autobus scolaire caché signifie ralentir, conduire avec une prudence accrue et surveiller les enfants ainsi qu’ un autobus scolaire dont les feux rouges clignotent. Les panneaux de passage pour écoliers signifient de surveiller les enfants et de suivre les directives du brigadier ou du patrouilleur de sécurité.

- ✓ À un panneau d’ arrêt d’ autobus scolaire caché, ralentissez et surveillez un autobus dont les feux rouges clignotent
- ✓ Aux passages pour écoliers, suivez les directives du brigadier ou du patrouilleur de sécurité

2.9 Avertissements de courbe, d'intersection et de carrefour giratoire

Les panneaux d'avertissement indiquent les ponts étroits, les routes qui bifurquent, les intersections à venir (la flèche indique la direction ayant la priorité), les carrefours giratoires (réduire la vitesse; les flèches en sens antihoraire indiquent le sens de la circulation), les vues de la circulation masquées, le rétrécissement de la chaussée et les virages ou les courbes de gravité variable.

- ✓ Réduire la vitesse à l'approche d'un carrefour giratoire; la circulation se fait en sens antihoraire
- ✓ La flèche d'un panneau d'intersection indique quelle direction a la priorité

2.10 Vitesse dans les courbes et panneaux à chevrons

Un panneau installé sous un avertissement de courbe indique la vitesse sécuritaire maximale pour cette courbe. Les panneaux à chevrons (en forme de pointe de flèche) sont installés en groupes pour guider les conducteurs dans les courbes prononcées. Les panneaux de virage ou de courbe prononcés avec bordures en damier avertissent d’ un danger et exigent de ralentir.

- ✓ Le panneau de vitesse sous un avertissement de courbe indique la vitesse sécuritaire maximale pour la courbe
- ✓ Les panneaux à chevrons sont regroupés pour guider les conducteurs dans les courbes prononcées
- ✓ Les bordures en damier avertissent d’ un danger dans les virages prononcés

2.11 Avertissements de danger, de dépassement et de fin de voie

Les panneaux avertissent d'une chaussée glissante lorsqu'elle est mouillée, de dangers près du bord de la route (les lignes vers le bas indiquent le côté sécuritaire pour dépasser), du début ou de la fin d'une route divisée, de la fin de la voie de droite (fusionner vers la gauche), de voies qui fusionnent et de pentes abruptes où un rapport inférieur peut être nécessaire.

- ✓ Les lignes vers le bas sur un panneau de danger indiquent le côté par lequel vous pouvez dépasser en toute sécurité
- ✓ Lorsque la voie de droite se termine, vous devez fusionner en toute sécurité avec la circulation à votre gauche
- ✓ Utilisez un rapport inférieur lorsque vous descendez une pente abrupte

2.12 Panneaux d'avertissement d'entrée (camion, autobus, camion de pompiers)

Ces panneaux annoncent une entrée prochaine à droite (ou à gauche si le symbole l'indique à gauche) pour les camions, autobus ou camions de pompiers. Les conducteurs doivent être attentifs à ces véhicules qui s'engagent sur la chaussée.

- ✓ L'entrée des camions, autobus ou camions de pompiers est à droite, sauf si le symbole est indiqué à gauche.
- ✓ Soyez prêt à voir ces véhicules s'engager sur la chaussée devant vous.

2.13 Panneaux d'avertissement relatifs à la configuration de la route

Les panneaux avertissent d'un pont étroit, d'une route qui bifurque, d'une intersection devant (la flèche indique quelle direction a la priorité de passage), d'un carrefour giratoire devant (flèches dans le sens antihoraire), d'une vue obstruée sur une route latérale, d'un rétrécissement de la chaussée et d'une voie qui se termine et fusionne.

- ✓ La flèche d'une intersection indique quelle direction de la circulation a la priorité de passage.
- ✓ Les flèches dans le sens antihoraire d'un carrefour giratoire indiquent le sens de la circulation des véhicules.
- ✓ Réduisez votre vitesse à l'approche d'un carrefour giratoire.

2.14 Avertissements de courbe, de virage et de chevrons

Les panneaux avertissent d'une courbe légère, d'un virage serré ou d'une route sinueuse. Un panneau de vitesse installé sous un avertissement de courbe indique la vitesse sécuritaire maximale. Les panneaux en chevrons (en forme de pointe de flèche) sont installés en groupes pour guider les conducteurs dans les virages serrés.

- ✓ Un panneau de vitesse sous un avertissement de courbe indique la vitesse sécuritaire maximale pour cette courbe
- ✓ Les panneaux en chevrons sont installés en groupes pour guider les conducteurs dans les virages serrés

2.15 Avertissements de danger et d’ état de la chaussée

Les panneaux avertissent de la présence de ponts levants ou tournants, de la fin de la chaussée pavée, de passages pour cyclistes, d’ un panneau d’ arrêt à venir (ralentir), du partage de la route avec les véhicules venant en sens inverse et les cyclistes, d’ une chaussée glissante lorsqu’ elle est mouillée, et de dangers en bordure de route où les lignes descendantes indiquent le côté où passer en toute sécurité.

- ✓ Ralentissez lorsqu’ un panneau d’ arrêt est annoncé plus loin devant.
- ✓ Sur une chaussée glissante lorsqu’ elle est mouillée, ralentissez et conduisez avec prudence.
- ✓ Sur un panneau de danger, les lignes descendantes indiquent le côté où vous pouvez passer en toute sécurité.

2.16 Avertissements de traversée, de bosse et de passage à niveau

Les panneaux avertissent des traversées de motoneiges, des traversées de cerfs, des bosses ou d'une chaussée inégale (ralentir et garder la maîtrise) et des passages à niveau (être attentif aux trains; le panneau indique l'angle de la traversée). Une flèche à bordure en damier avertit d'un virage dangereux serré.

- ✓ Aux panneaux de passage à niveau, soyez attentif aux trains et notez l'angle de la traversée
- ✓ Ralentissez et gardez la maîtrise sur les bosses et la chaussée inégale
- ✓ Une bordure en damier avertit d'un danger dans un virage serré

2.17 Avertissements concernant la vitesse, les piétons et les dangers

Les panneaux indiquent la vitesse sécuritaire maximale sur une bretelle, rappellent de partager la route avec les piétons, invitent à surveiller les roches tombées et à être prêt à éviter une collision, et avertissent que de l’ eau coule sur la chaussée.

- ✓ Les panneaux de vitesse de bretelle indiquent la vitesse sécuritaire maximale pour cette bretelle.
- ✓ Surveillez et soyez prêt à éviter les roches tombées ou l’ eau sur la chaussée.

CHAPTER 3

Brakes - Brake Fluid

3.1 Défauts du niveau de liquide de frein

Le liquide de frein est nécessaire au fonctionnement du système de freinage hydraulique. Une perte de liquide de frein peut entraîner un mauvais fonctionnement des freins ou une défaillance complète. Pendant l'inspection, ouvrez le capot et vérifiez les réservoirs de liquide de frein.

- ✓ Défaut mineur : le niveau de liquide de frein est sous le repère minimum établi par le fabricant
- ✓ Défaut majeur : le réservoir est rempli à moins du quart
- ✓ Défaut majeur : une fuite de liquide de frein est visible

3.2 Défauts du niveau de liquide de frein et du réservoir

Le liquide de frein est requis pour le fonctionnement du système de freinage hydraulique. Un niveau bas ou une fuite peut causer un mauvais fonctionnement ou une défaillance des freins. Les candidats doivent distinguer les seuils de défaut mineur et majeur selon le niveau du réservoir par rapport aux repères du fabricant.

- ✓ Défaut mineur : le niveau de liquide de frein est sous le repère minimal du fabricant
- ✓ Défaut majeur : le réservoir de liquide de frein est rempli à moins d'un quart
- ✓ Pendant l'inspection, ouvrez le capot et confirmez que le liquide est au-dessus du minimum et que le réservoir est rempli à au moins un quart

3.3 Fuite de liquide de frein

Une perte de liquide de frein due à une fuite peut entraîner un mauvais fonctionnement ou une défaillance complète des freins. Une fuite de liquide de frein notable constitue un défaut majeur. Inspecter visuellement les réservoirs et les zones environnantes pour déceler toute trace de liquide qui fuit.

- ✓ Il y a un défaut majeur lorsqu'une fuite de liquide de frein est notable.
- ✓ Inspecter les réservoirs de liquide de frein pour s'assurer qu'il n'y a pas de fuite de liquide de frein.

3.4 Procédure d'inspection du liquide de frein

Ouvrir le capot et inspecter les réservoirs de liquide de frein pour confirmer que le système contient suffisamment de liquide et qu'il n'y a pas de fuite avant de conduire le véhicule.

- ✓ S'assurer que le liquide de frein se trouve au-dessus du niveau minimum requis
- ✓ S'assurer qu'il n'y a pas de fuite de liquide de frein
- ✓ S'assurer que le réservoir est rempli à au moins un quart

CHAPTER 4

Getting your licence

4.1 Tableau de classification des permis de conduire

Les permis de l'Ontario sont classés selon le type de véhicule. La classe A permet de conduire tout ensemble tracteur-remorque ainsi que les véhicules de classe D et G. La classe D permet de conduire un véhicule automobile dont le poids brut/immatriculé dépasse 11 000 kg ou tout camion/ensemble, à condition que le véhicule remorqué ne dépasse pas 4 600 kg, en plus des véhicules de classe G. La classe G couvre les automobiles, les fourgonnettes, les petits camions ou les ensembles jusqu'à 11 000 kg avec un véhicule remorqué ne dépassant pas 4 600 kg.

- ✓ La classe A permet de conduire tout ensemble tracteur-remorque ainsi que les véhicules de classe D et G
- ✓ La classe D permet de conduire les véhicules de plus de 11 000 kg avec un véhicule remorqué ne dépassant pas 4 600 kg, en plus de la classe G
- ✓ La classe A ne permet PAS de conduire un autobus transportant des passagers, une motocyclette ou un cyclomoteur
- ✓ Une mention « Z » pour les freins pneumatiques est requise pour conduire tout véhicule automobile équipé de freins pneumatiques

4.2 Configuration complète ou restreinte de la classe A

Les véhicules de classe A ont une configuration complète ou restreinte. La configuration complète exige un ensemble camion/tracteur et remorque dont le MGVWR (poids nominal brut du véhicule selon le fabricant) est d’ au moins 4600 kg ET un système de freins pneumatiques complet sur le camion/tracteur et la remorque. La configuration restreinte exige le même MGVWR, mais la remorque n’ est pas équipée de freins pneumatiques. Passer un examen avec un véhicule non complet mène à un permis AR (classe A restreinte).

- ✓ La classe A complète exige un MGVWR d’ au moins 4600 kg et des freins pneumatiques complets sur les deux unités.
- ✓ La classe A restreinte exige un MGVWR d’ au moins 4600 kg, mais la remorque n’ a pas de freins pneumatiques.
- ✓ Un conducteur qui passe l’ examen avec un véhicule de classe A non complet reçoit un permis AR et ne peut pas conduire un véhicule de classe A complet.

4.3 Exigences minimales pour une demande de permis de classe A ou D

Le demandeur d'un permis de conduire de classe A ou D doit satisfaire aux exigences relatives à l'âge, au permis, aux connaissances, à la vue, à l'examen médical et à l'examen pratique. À compter du 11 mai 2026, les demandeurs doivent également fournir des documents attestant de leur résidence en Ontario, de leur présence légale au Canada et de leur admissibilité au travail.

- ✓ Avoir au moins 18 ans
- ✓ Être titulaire d'un permis ontarien valide de classe G ou d'une classe supérieure, ou d'un permis équivalent
- ✓ Réussir un test de connaissances, satisfaire aux normes visuelles et fournir un certificat médical satisfaisant
- ✓ Démontrer sa compétence de conduite lors d'un examen pratique dans le type de véhicule approprié

4.4 Exigences de l'examen sur route de classe A ou D

Lors de l'examen sur route, les conducteurs effectuent une inspection quotidienne et nomment/décrivent l'état de l'équipement. Les candidats de classe A démontrent aussi le désaccouplement/l'accouplement et la marche arrière d'unités de véhicules combinés. Tous les candidats conduisent dans la circulation et manœuvrent le véhicule en toute sécurité. Apportez des cales de roue si le véhicule est équipé de freins pneumatiques.

- ✓ Tous les candidats doivent démontrer une inspection quotidienne en nommant les éléments et leur état
- ✓ Les candidats de classe A doivent démontrer le désaccouplement, l'accouplement et la marche arrière de l'ensemble combiné
- ✓ Apportez des cales de roue si le véhicule est équipé de freins pneumatiques

4.5 Transport de marchandises dangereuses

Il existe neuf classes de marchandises dangereuses. Les conducteurs qui transportent des marchandises dangereuses doivent recevoir une formation de leur employeur actuel, qui détermine le niveau de formation requis et délivre un certificat une fois la formation terminée. Ce certificat doit être porté sur soi pendant le transport de marchandises dangereuses.

- ✓ Il existe neuf classes de marchandises dangereuses
- ✓ La formation est offerte par l'employeur actuel, qui détermine le niveau requis
- ✓ Un certificat doit être porté sur soi pendant le transport de marchandises dangereuses

4.6 Exigences relatives au certificat médical

Lors d'une demande de permis de classe A ou D, un certificat médical ministériel satisfaisant et dûment rempli doit être fourni. Les médecins et les optométristes sont légalement tenus de signaler les conditions pouvant nuire à la conduite sécuritaire. Les demandes sont refusées si l'état ne respecte pas les normes du Code de la route.

- ✓ Un certificat médical ministériel satisfaisant et dûment rempli est exigé pour une demande de permis de classe A ou D
- ✓ Les médecins et les optométristes doivent signaler les conditions qui nuisent à la conduite sécuritaire
- ✓ Les demandes sont refusées si l'état physique ou médical ne respecte pas les normes du Code de la route

4.7 Immatriculation des exploitants de véhicules commerciaux (CVOR)

Le CVOR suit le rendement en matière de sécurité des activités de camionnage et d'autobus en Ontario. Un certificat CVOR est exigé pour les camions dont le poids indiqué sur la plaque ou le poids réel dépasse 4 500 kg et les autobus conçus pour 10 passagers ou plus. Il s'applique aux véhicules immatriculés en Ontario, aux États-Unis et au Mexique qui circulent en Ontario. Les frais de demande initiale sont de 255 $.

- ✓ Un certificat CVOR est exigé pour les camions de plus de 4 500 kg ou les autobus conçus pour 10 passagers ou plus
- ✓ Les éléments du dossier CVOR sont conservés pendant cinq ans à compter de la date de l'infraction
- ✓ Le ministère peut suspendre ou annuler le certificat CVOR, les plaques et les permis en cas de dossier inacceptable

4.8 Limites de taille et de poids

Les véhicules automobiles commerciaux sont limités à une largeur de 2,6 m (8,5 pi), à une hauteur de 4,15 m (13,6 pi), y compris les charges, et les ensembles à une longueur de 23 m (75,5 pi). Les semi-remorques sont limitées à 14,65 m (48 pi) ou à 16,2 m (53 pi) si des exigences particulières sont respectées. Le poids brut ne peut dépasser les maximums prévus à la partie VII de la Loi sur la circulation routière (LCR).

- ✓ La largeur maximale est de 2,6 mètres (8,5 pi); la hauteur maximale est de 4,15 mètres (13,6 pi)
- ✓ Aucun ensemble ne peut dépasser 23 mètres (75,5 pi), sauf les ensembles de deux remorques autorisés
- ✓ Les semi-remorques sont limitées à 14,65 m ou à 16,2 m si les exigences particulières sont respectées
- ✓ Les conducteurs, les exploitants et les expéditeurs sont tous responsables du poids du véhicule

CHAPTER 5

Right turns

5.1 Amorcer l'arc de virage pour le déport

Les véhicules combinés comme les semi-remorques présentent un déport : les roues arrière suivent une trajectoire plus serrée que celle des roues avant du tracteur. L'ampleur du déport dépend de la longueur de l'ensemble et de l'empattement des unités. Lors d'un virage à droite, vous devez amorcer l'arc de virage en fonction de l'ampleur du déport afin d'éviter que les roues arrière ne montent sur les bordures et les trottoirs.

- ✓ Amorcer l'arc de virage en fonction de l'ampleur du déport lors d'un virage à droite
- ✓ L'ampleur du déport dépend de la longueur de l'ensemble et de l'empattement
- ✓ Les roues arrière d'une semi-remorque présentent un déport plus important que les roues arrière du tracteur

5.2 Positionnement pour les virages à droite aux intersections

Vous pourriez devoir vous avancer assez loin dans l'intersection avant d'amorcer le virage. Il est préférable d'utiliser plus d'espace de la rue que vous quittez que de la rue dans laquelle vous entrez. Rapprochez-vous le plus possible du côté gauche de votre voie, puis effectuez le virage en utilisant l'espace de la rue dans laquelle vous entrez. Selon le type de véhicule et la largeur de la voie, vous pourriez devoir franchir la ligne médiane ou vous engager dans la deuxième voie de la rue dans laquelle vous entrez.

- ✓ Utiliser plus d'espace de la rue que vous quittez que de la rue dans laquelle vous entrez
- ✓ Se rapprocher le plus possible du côté gauche de sa voie avant de tourner
- ✓ Il peut être nécessaire de s'avancer assez loin dans l'intersection avant d'amorcer le virage

5.3 Bloquer une voie lors d’ un virage à droite

Dans les rues étroites, un tracteur-remorque peut devoir utiliser une partie ou la totalité de la voie de gauche pour prendre un virage sans que les roues arrière montent sur la bordure du trottoir. Redoublez de prudence. Lorsque vous devez bloquer une autre voie, assurez-vous que les véhicules plus petits, les motocyclettes ou les cyclistes ne remontent pas le long de votre côté droit. Le point critique est atteint lorsque le tracteur se trouve au point le plus serré du virage, car la visibilité dans votre rétroviseur droit est limitée.

- ✓ Vérifiez que les véhicules plus petits, les motocyclettes ou les cyclistes ne remontent pas le long de votre côté droit lorsque vous bloquez une voie
- ✓ Le point critique est atteint lorsque le tracteur se trouve au point le plus serré du virage
- ✓ La visibilité dans le rétroviseur droit est limitée pendant un virage serré à droite

5.4 Changement de voie pour tourner

Si possible, ne changez pas de voie pour tourner. Si vous devez utiliser une partie d'une voie adjacente pour effectuer un virage serré, il est de votre responsabilité de vous assurer que la manœuvre est effectuée en toute sécurité et sans gêner la circulation.

- ✓ Ne changez pas de voie pour tourner si possible
- ✓ Si vous utilisez une partie d'une voie adjacente, vous devez vous assurer que la manœuvre est effectuée en toute sécurité et sans gêner la circulation

CHAPTER 6

Legislation

6.1 Lois et règlements régissant la conduite des camions

La conduite des camions en Ontario est régie par la Loi sur la circulation routière (LCR) et ses règlements, qui couvrent le conducteur, le véhicule, l'équipement, le poids et les passagers. Les règlements clés comprennent les Inspections des véhicules utilitaires (199/07), les Heures de service (555/06), les Inspections de sécurité (611) et la Sécurité des charges (363/04). La Loi sur le transport des marchandises dangereuses régit le transport des marchandises dangereuses.

- ✓ La LCR et ses règlements régissent le conducteur, le véhicule, l'équipement, le poids et le nombre de passagers
- ✓ La Loi sur le transport des marchandises dangereuses régit la documentation, la manutention, le marquage de sécurité et la certification des conducteurs
- ✓ Il y a neuf classes de marchandises dangereuses

6.2 Formation sur le transport des marchandises dangereuses

Les conducteurs qui transportent des marchandises dangereuses doivent recevoir une formation de leur employeur actuel, qui détermine le niveau requis. Une fois la formation terminée, l’ employeur délivre un certificat que le conducteur doit avoir en sa possession lorsqu’ il transporte des marchandises dangereuses.

- ✓ Les conducteurs doivent recevoir une formation sur les marchandises dangereuses de leur employeur actuel
- ✓ L’ employeur délivre un certificat que le conducteur doit avoir en sa possession lorsqu’ il transporte des marchandises dangereuses
- ✓ Il existe neuf classes de marchandises dangereuses, allant des matières corrosives aux matières dangereuses pour l’ environnement

CHAPTER 7

Driver's Licence Classification Chart

7.1 Privilèges du permis de classe A

Un permis de classe A permet de conduire tout ensemble tracteur-remorque dont le poids brut total des véhicules remorqués dépasse 4 600 kg. Les titulaires peuvent aussi conduire des véhicules de classe D et G. Il ne permet pas de conduire un autobus transportant des passagers, une motocyclette ou un cyclomoteur.

- ✓ Le permis de classe A permet de conduire tout ensemble tracteur-remorque
- ✓ Les titulaires d'un permis de classe A peuvent aussi conduire des véhicules de classe D et G
- ✓ Le permis de classe A ne permet pas de conduire un autobus transportant des passagers, une motocyclette ou un cyclomoteur

7.2 Privilèges du permis de classe D

Un permis de classe D permet de conduire un véhicule automobile dont le poids nominal brut ou le poids nominal brut enregistré dépasse 11 000 kg, ou tout camion/ensemble de véhicules à condition que le véhicule remorqué ne dépasse pas 4 600 kg. Les titulaires peuvent également conduire les véhicules de classe G. Il ne permet pas de conduire un autobus transportant des passagers, une motocyclette ou un cyclomoteur.

- ✓ La classe D permet de conduire un véhicule automobile dont le poids nominal brut ou le poids nominal brut enregistré dépasse 11 000 kg
- ✓ Le véhicule remorqué ne doit pas dépasser 4 600 kg pour la classe D
- ✓ Les titulaires d’ un permis de classe D peuvent également conduire les véhicules de classe G

7.3 Exigence relative à l’ endossement Z pour les freins pneumatiques

Un endossement Z pour freins pneumatiques est requis sur un permis de conduire pour conduire tout véhicule à moteur équipé de freins pneumatiques.

- ✓ Un endossement Z est requis pour conduire tout véhicule à moteur équipé de freins pneumatiques
- ✓ L’ endossement Z s’ applique à toute classe de permis

7.4 Limites de poids du permis de classe G

Le permis de classe G permet de conduire toute automobile, fourgonnette ou petit camion, ou une combinaison d'un véhicule et d'un véhicule remorqué jusqu'à 11 000 kg, à condition que le véhicule remorqué ne dépasse pas 4 600 kg. Une camionnette qui remorque une roulotte de plus de 4 600 kg demeure de classe G si le poids combiné total ne dépasse pas 11 000 kg.

- ✓ La limite pour une combinaison de classe G est de 11 000 kg au total, le véhicule remorqué ne devant pas dépasser 4 600 kg
- ✓ Une camionnette et une remorque dont le poids combiné est inférieur à 11 000 kg sont considérées comme de classe G même si la remorque dépasse 4 600 kg

CHAPTER 8

Backing

8.1 Précautions et préparation avant de reculer

Planifier votre itinéraire à l' avance peut éliminer le besoin de reculer. Faites le tour du pâté de maisons pour éviter de reculer dans un coin de rue. Engagez-vous dans la circulation en marche avant plutôt que de reculer dans la circulation. Avant de reculer, prenez les précautions qui s' imposent et examinez l' aire dans laquelle vous devez reculer.

- ✓ Avant de reculer : éteignez le téléphone/la radio, ouvrez les fenêtres, activez les feux de détresse et klaxonnez
- ✓ Sortez du véhicule et faites le tour pour examiner la zone, en cherchant les obstacles en hauteur, les fils, les dégagements latéraux, les piétons ou les objets
- ✓ Utilisez les deux rétroviseurs et gardez à l' esprit l' angle mort à l' arrière
- ✓ Les dispositifs d' alarme de recul ne dégagent pas le conducteur de sa responsabilité lorsqu' il recule

8.2 Technique de recul en ligne droite

La manœuvre de recul la plus facile et la plus sécuritaire est le recul en ligne droite; utilisez cette approche chaque fois que possible. Positionnez le tracteur et la remorque en ligne avec la direction que vous voulez prendre, assurez-vous que les roues sont droites et centrées, et surveillez les deux rétroviseurs pendant que vous reculez lentement.

- ✓ Avancez et positionnez le tracteur et la remorque en ligne avec la direction que vous voulez prendre
- ✓ Assurez-vous que les roues avant et arrière sont droites et centrées
- ✓ Surveillez les deux rétroviseurs en reculant lentement en ligne droite
- ✓ Si la remorque dérive vers la gauche ou la droite, alignez le véhicule en conséquence

8.3 Recul à quai en ruelle

Lors d' un recul à quai en ruelle, il est recommandé de reculer du côté conducteur. Placez votre véhicule de façon à ce que la remorque soit inclinée dans la direction souhaitée, puis braquez le volant à fond vers la droite tout en reculant lentement.

- ✓ Il est recommandé de reculer du côté conducteur pour un recul à quai en ruelle
- ✓ Braquez le volant à fond vers la droite tout en reculant lentement
- ✓ Regardez par la fenêtre du conducteur pour surveiller la remorque tout en vérifiant les miroirs
- ✓ Si le virage est trop tôt ou trop serré, braquez légèrement les roues vers la gauche; s' il est trop tard ou trop large, braquez les roues vers la droite

8.4 Technique de recul décalé

Il existe deux types de recul décalé : côté conducteur (recul décalé vers la gauche) et côté passager (recul décalé vers la droite). Avancez tout droit jusqu'à être en ligne droite, puis braquez le volant à fond et reculez en surveillant le miroir.

- ✓ Braquez le volant à fond vers la gauche pour orienter la remorque vers la destination.
- ✓ Reculez en surveillant le miroir droit jusqu'à ce que le bord extérieur des pneus du tracteur s'aligne avec le milieu des béquilles.
- ✓ Arrêtez-vous et braquez le volant vers la droite le plus loin possible, puis reculez jusqu'à ce que le tracteur soit droit et aligné avec la remorque.
- ✓ Redressez les roues et regardez dans les deux miroirs en reculant lentement vers la destination.

8.5 Utiliser un guide lors du recul

Un guide responsable peut vous aider en surveillant la zone vers laquelle vous reculez et en gardant un œil sur votre angle mort. Le guide doit se placer là où il peut vous voir clairement, ainsi que la zone à l'arrière de votre véhicule.

- ✓ Le guide doit se placer à un endroit où il peut vous voir clairement, ainsi que la zone à l'arrière de votre véhicule
- ✓ Le guide doit vous avertir si des piétons ou des véhicules se déplacent dans votre trajectoire
- ✓ Les dispositifs d'alarme de recul ne dégagent pas le conducteur de sa responsabilité

8.6 Précautions générales pour la marche arrière

Planifier votre itinéraire à l'avance peut éliminer la nécessité de reculer. Faites le tour du pâté de maisons pour éviter de reculer dans un virage. Engagez-vous dans la circulation en avançant plutôt qu'en reculant. Vous êtes responsable de toutes les précautions lorsque vous reculez dans une entrée. Avant de reculer : éteignez le téléphone/radio, ouvrez les fenêtres, activez les feux de détresse et klaxonnez. Sortez et faites le tour pour examiner la zone afin de repérer les obstacles en hauteur, les fils, les dégagements latéraux, les piétons et les objets. Utilisez les deux rétroviseurs et rappelez-vous l'angle mort arrière.

- ✓ Planifiez les itinéraires pour éviter la marche arrière; engagez-vous dans la circulation en avançant plutôt qu'en reculant
- ✓ Avant de reculer : éteignez le téléphone/radio, ouvrez les fenêtres, activez les feux de détresse et klaxonnez
- ✓ Sortez et faites le tour pour examiner la zone afin de repérer les obstacles en hauteur, les fils et les dégagements
- ✓ Utilisez les deux rétroviseurs et gardez à l'esprit l'angle mort arrière

8.7 Procédure de recul en ligne droite

Le recul en ligne droite est la manœuvre de recul la plus facile et la plus sécuritaire et devrait être utilisée chaque fois que possible. Avancez et positionnez le tracteur et la remorque en ligne avec la direction que vous voulez prendre, assurez-vous que les roues avant et arrière sont droites et centrées, surveillez les deux miroirs en reculant lentement en ligne droite, et alignez le véhicule si la remorque dérive vers la gauche ou la droite.

- ✓ Le recul en ligne droite est la manœuvre de recul la plus facile et la plus sécuritaire - utilisez-la chaque fois que possible
- ✓ Assurez-vous que les roues avant et arrière sont droites et centrées avant de reculer
- ✓ Surveillez les deux miroirs et reculez lentement, en corrigeant si la remorque dérive

8.8 Recul en cour d'allée

Lors d'un recul en cour d'allée, il est recommandé de reculer du côté conducteur. Positionnez le véhicule de façon à ce que la remorque soit inclinée dans la direction souhaitée, braquez le volant à fond vers la droite en reculant lentement, et regardez par la fenêtre du conducteur pour surveiller la remorque tout en vérifiant les miroirs. Si le virage est trop tôt ou trop serré, tournez légèrement les roues vers la gauche; s'il est trop tard ou trop large, tournez les roues vers la droite.

- ✓ Reculer du côté conducteur lors d'un recul en cour d'allée
- ✓ Incliner la remorque vers la destination et braquer le volant à fond vers la droite en reculant lentement
- ✓ Correction : virage trop tôt ou trop serré, tourner les roues vers la gauche; virage trop tard ou trop large, tourner les roues vers la droite

8.9 Procédure de recul en décalage

Il existe deux types de recul en décalage : côté conducteur (recul décalé vers la gauche) et côté passager (recul décalé vers la droite). Avancez tout droit jusqu’à être en ligne droite, tournez le volant à fond vers la gauche pour orienter la remorque vers la destination, reculez en regardant le rétroviseur droit jusqu’à ce que le bord extérieur des pneus du tracteur s’aligne avec le milieu du train d’atterrissage, arrêtez-vous et tournez le volant à fond vers la droite, reculez jusqu’à ce que le tracteur soit droit et aligné avec la remorque, puis redressez les roues et reculez lentement vers la destination en surveillant les deux rétroviseurs.

- ✓ Deux types : côté conducteur (gauche) et côté passager (droite)
- ✓ Aligner le bord extérieur des pneus du tracteur avec le milieu du train d’atterrissage
- ✓ Redresser les roues et surveiller les deux rétroviseurs lors du recul vers la destination

8.10 Utiliser un guide lors d'une marche arrière

Un guide responsable peut surveiller la zone dans laquelle vous reculez et garder un œil sur votre angle mort. Le guide doit se placer là où il peut vous voir clairement, vous et la zone derrière le véhicule, et vous avertir de la présence de piétons ou de véhicules. Les dispositifs d'alarme de recul ne dégagent pas le conducteur de sa responsabilité lorsqu'il recule.

- ✓ Le guide doit se placer de façon à bien vous voir, vous et la zone arrière.
- ✓ Les dispositifs d'alarme de recul ne dégagent pas le conducteur de sa responsabilité lorsqu'il recule.

CHAPTER 9

Temporary condition signs

9.1 Objet et couleur des panneaux de conditions temporaires

Les panneaux de conditions temporaires avertissent de conditions temporaires inhabituelles comme les zones de travaux routiers, les déviations, les détours, les fermetures de voies ou le personnel de contrôle de la circulation. Ils sont habituellement en forme de losange, avec un fond orange et des lettres ou symboles noirs.

- ✓ Les panneaux de conditions temporaires sont en forme de losange avec un fond orange
- ✓ Ils avertissent des zones de travaux, des détours, des fermetures de voies et du personnel de contrôle de la circulation

9.2 Exigences de conduite en zone de construction

Les panneaux indiquent une construction devant, des équipes d' arpentage, des préposés à la circulation (conduisez lentement et suivez les instructions), des détours, une chaussée fraisée/rainurée (freinage/adhérence réduits), des fermetures de voie obligeant à s' insérer, et des véhicules pilotes ou d' allure qu' il ne faut pas dépasser. Les amendes pour excès de vitesse sont doublées dans les zones de construction désignées lorsque des travailleurs sont présents.

- ✓ Les amendes du Code de la route (HTA) pour excès de vitesse sont doublées dans une zone de construction désignée lorsque des travailleurs sont présents
- ✓ Ne pas dépasser un véhicule pilote ou d' allure portant le panneau
- ✓ Obéir aux préposés à la circulation et être prêt à arrêter
- ✓ S' insérer dans la circulation de la voie ouverte lors des fermetures de voie

9.3 Apparence des panneaux de conditions temporaires

Les panneaux de conditions temporaires avertissent de conditions temporaires inhabituelles telles que les zones de travaux routiers, les déviations, les détours, les fermetures de voies ou le personnel de contrôle de la circulation. Ils sont généralement en forme de losange avec un fond orange et des lettres ou symboles noirs.

- ✓ Les panneaux de conditions temporaires ont un fond orange
- ✓ Ils avertissent des travaux de construction, des détours, des fermetures de voies et du personnel de contrôle de la circulation

9.4 Panneaux de construction et de zone de travaux

Les panneaux indiquent des travaux de construction à venir (p. ex. 1 km), des travaux routiers à venir, une équipe d'arpentage au travail, un préposé à la circulation devant (roulez lentement, surveillez les instructions) et le début d'une zone de construction (conduisez avec une prudence accrue, préparez-vous à une limite de vitesse réduite).

- ✓ Ralentissez et surveillez les instructions à un panneau de préposé à la circulation
- ✓ Entrer dans une zone de construction signifie conduire avec une prudence accrue et se préparer à une limite réduite

9.5 Panneaux de détour et de fermeture de voie

Les panneaux comprennent les détours temporaires par rapport à l'itinéraire normal, les flèches directionnelles clignotantes, les avertissements de chaussée fraisée ou rainurée (freinage et adhérence réduits), les panneaux d'annonce de fermeture de voie (s'insérer dans la voie ouverte) et les flèches indiquant une voie fermée (régler sa vitesse pour s'insérer comme indiqué).

- ✓ Sur une chaussée fraisée ou rainurée, respectez la limite de vitesse et conduisez avec une prudence accrue
- ✓ Lorsqu'une voie est fermée devant vous, insérez-vous dans la circulation de la voie ouverte

9.6 Véhicule pilote, panneaux ARRÊT/RALENTIR et balises de détour

Ne dépassez pas un véhicule pilote ou de régulation de la vitesse portant le panneau NE PAS DÉPASSER QUAND LES FEUX CLIGNOTENT. Une palette ARRÊT/RALENTIR signifie de réduire la vitesse et de se préparer à arrêter. Suivez les balises de détour jusqu'à ce que vous reveniez sur la route habituelle.

- ✓ Ne dépassez pas un véhicule pilote ou de régulation de la vitesse lorsque son panneau clignote
- ✓ Réduisez la vitesse et préparez-vous à arrêter à une palette ARRÊT/RALENTIR
- ✓ Suivez la balise de détour jusqu'à ce que vous reveniez sur la route habituelle

9.7 Amendes doublées dans les zones de construction

Un panneau « AMENDES DOUBLÉES POUR EXCÈS DE VITESSE DANS LES ZONES DE CONSTRUCTION LORSQUE DES TRAVAILLEURS SONT PRÉSENTS » impose des amendes doublées prévues par la Loi sur les véhicules et la circulation routière (HTA) pour les excès de vitesse dans une zone de construction désignée lorsque des travailleurs sont présents.

- ✓ Les amendes pour excès de vitesse prévues par la Loi sur les véhicules et la circulation routière (HTA) sont doublées dans les zones de construction lorsque des travailleurs sont présents.
- ✓ Cela s'applique aux zones de construction désignées.

CHAPTER 10

Suspension System

10.1 Fuites de suspension pneumatique et coussins d'air

Vous devez connaître l'apparence normale des coussins d'air dans les systèmes de suspension et reconnaître les signes de dommages pouvant causer un dégonflage. Inspectez les fuites d'air audibles et les coussins d'air endommagés.

- ✓ Défaut mineur : une fuite d'air est perceptible dans le système de suspension pneumatique
- ✓ Défaut majeur : tout coussin d'air est endommagé (raccommodé, coupé, meurtri, fissuré jusqu'à la tresse ou dégonflé) et ne contient pas d'air

10.2 Défauts des ressorts à lames

Effectuer une inspection visuelle des ressorts à lames afin de repérer les lames brisées. Les lames maîtresses sont essentielles et sont traitées plus sévèrement que les autres lames.

- ✓ Défaut mineur : tout ressort présente une seule lame brisée
- ✓ Défaut majeur : une lame maîtresse est brisée OU plus d’ une autre lame est brisée

10.3 Pièces de suspension déplacées ou manquantes

Les composants de la suspension et la quincaillerie de fixation doivent être inspectés visuellement afin de reconnaître les conditions dangereuses graves, comme des pièces qui se déplacent ou qui entrent en contact avec d'autres composants.

- ✓ Défaut majeur : toute partie d'un ressort à lames ou d'une pièce de suspension est manquante
- ✓ Défaut majeur : toute pièce de suspension s'est déplacée de sa position ou est en contact avec un autre composant du véhicule

10.4 Fixations de suspension et boulons en U

Les fixations de suspension (écrous, boulons) et les boulons en U doivent être inspectés pour vérifier leur serrage et leur présence. Un jeu ou un desserrage indique un défaut.

- ✓ Défaut mineur : toute fixation de suspension est desserrée, manquante ou cassée
- ✓ Défaut majeur : tout boulon en U de ressort est desserré

CHAPTER 11

Vehicle safety, maintenance and daily inspections

11.1 Postes d'inspection des camions et documents à transporter

Le personnel d'application du ministère et les policiers effectuent des inspections aux postes d'inspection des camions. Lorsqu'un poste est ouvert, les camions doivent y entrer et s'arrêter. Les conducteurs doivent transporter et remettre sur demande les documents exigés, notamment le permis, l'immatriculation, le certificat CVOR, l'assurance, le rapport d'inspection quotidien et le journal de bord quotidien.

- ✓ Lorsqu'un poste est ouvert, les camions doivent y entrer et s'arrêter pour l'inspection
- ✓ Doivent transporter un permis valide, l'immatriculation, le certificat CVOR, le certificat d'assurance, le rapport d'inspection quotidien et le journal de bord quotidien
- ✓ Doivent transporter un journal de bord pour la journée et les quatorze jours précédents
- ✓ Refuser ou omettre de se présenter à une balance est une infraction passible d'amendes pouvant atteindre 20 000 $ et d'une suspension possible de 30 jours

11.2 Inspection des pneus et des roues

Les pneus doivent avoir une profondeur de sculpture appropriée et les roues doivent être solidement fixées. Le pneu arrière doit avoir au moins 1,5 mm (0,06 po) de sculpture dans deux rainures adjacentes. Les pneus avant des véhicules de plus de 4 500 kg doivent avoir au moins 3 mm (0,12 po). Les fixations de roues doivent être revérifiées entre 80 km et 160 km après l'installation.

- ✓ Les pneus arrière doivent avoir au moins 1,5 mm (0,06 po) de sculpture dans deux rainures adjacentes
- ✓ Les pneus avant des véhicules de plus de 4 500 kg doivent avoir au moins 3 mm (0,12 po) de sculpture
- ✓ Revérifier les fixations de roues entre 80 km et 160 km après l'installation
- ✓ Les roues et les pneus doivent être installés par un installateur de pneus certifié ou un mécanicien

11.3 Arrimage des charges

Le conducteur est responsable de l'équilibre uniforme et de l'arrimage adéquat de la charge. Toutes les charges doivent être attachées, couvertes ou fixées de façon à ce que rien ne puisse tomber. Les charges qui dépassent l'arrière de 1,5 m (5 pi) ou plus doivent être signalées par un feu rouge (lorsque les feux sont requis) ou, dans les autres cas, par un drapeau ou un marqueur rouge. L'Ontario a adopté la norme 10 du Code national de sécurité (NSC) pour l'arrimage des charges.

- ✓ Le conducteur est responsable de veiller à ce que la charge soit équilibrée et arrimée de façon à ne pas se déplacer
- ✓ Les charges qui dépassent l'arrière de 1,5 m ou plus doivent être signalées par un feu, un drapeau ou un marqueur rouge
- ✓ La cargaison doit être inspectée avant le départ et revérifiée à au plus 80 km du point de chargement
- ✓ L'Ontario a adopté la norme 10 du Code national de sécurité pour l'arrimage des charges

11.4 Exigence d'inspection quotidienne du véhicule

Une inspection quotidienne du véhicule (vérification en cercle / avant départ) est exigée par la Loi sur la circulation routière (HTA). Un conducteur ne peut conduire que si une inspection de l'annexe 1 a été effectuée au cours des 24 dernières heures et qu'un rapport a été rempli. Les défauts sont classés comme majeurs ou mineurs; les conducteurs ne peuvent pas conduire avec un défaut majeur et doivent consigner et signaler les défauts mineurs.

- ✓ Une inspection du véhicule doit être effectuée à chaque période de 24 heures
- ✓ Les conducteurs ne doivent pas conduire un véhicule présentant un défaut majeur
- ✓ Les défauts mineurs doivent être consignés sur le rapport d'inspection et signalés à l'exploitant
- ✓ Les conducteurs doivent avoir en leur possession à la fois le rapport d'inspection en vigueur et l'annexe d'inspection

11.5 Mise hors service et déclaration des défectuosités

Les défauts de sécurité constatés lors de l’ inspection ou pendant le trajet doivent être signalés à l’ exploitant dès que possible ; les défauts majeurs doivent être réparés avant de reprendre la conduite. La raison la plus fréquente de mise hors service des véhicules est un réglage inadéquat des freins pneumatiques ; d’ autres raisons comprennent des charges mal arrimées, des feux/pneus défectueux et des ressorts brisés.

- ✓ Les défauts majeurs doivent être réparés avant que le véhicule ne soit utilisé de nouveau
- ✓ Un réglage inadéquat des freins pneumatiques est la raison la plus fréquente de mise hors service
- ✓ Vous ne pouvez pas régler vous-même vos freins pneumatiques, à moins d’ avoir terminé un cours approuvé ou d’ être un mécanicien certifié

11.6 Exemption de journal de bord dans un rayon de 160 km

Si un conducteur exerce ses activités dans un rayon de 160 km du lieu de départ et retourne au même endroit à la fin de la journée, il peut être exempté d’ avoir en sa possession un journal de bord quotidien, mais demeure assujetti à toutes les exigences relatives aux heures de service.

- ✓ Les conducteurs qui circulent dans un rayon de 160 km et retournent au point de départ peuvent être exemptés d’ avoir en leur possession un journal de bord quotidien
- ✓ Les exigences relatives aux heures de service s’ appliquent même lorsque le conducteur est exempté du journal de bord

11.7 Jeu de la direction (jeu libre)

Le jeu libre, ou jeu de la direction, est la distance dont le volant se déplace avant que les pneus commencent à tourner. Vérifiez avec le moteur en marche et les roues droites devant, en tournant le volant avec les doigts jusqu'à sentir la résistance des pneus. Une rotation excessive indique un jeu libre excessif.

- ✓ Vérifier le jeu de la direction avec le moteur en marche et les roues droites devant
- ✓ Une rotation excessive avant que les pneus tournent indique trop de jeu libre ou de jeu de direction

11.8 Intervalles de réinspection du chargement

Le conducteur doit réinspecter le chargement et les systèmes d'arrimage et les ajuster selon l'intervalle le plus court parmi les suivants : un changement de statut de service, trois heures de conduite ou 240 km de conduite. L'inspection n'est pas requise lorsque le chargement est scellé et qu'il est interdit au conducteur de l'ouvrir, ou si le chargement est inaccessible.

- ✓ Réinspecter le chargement lors d'un changement de statut de service, après 3 heures de conduite ou après 240 km — selon ce qui survient en premier
- ✓ Aucune réinspection n'est requise pour un chargement scellé qu'il est interdit au conducteur d'ouvrir, ou pour un chargement inaccessible

11.9 Certificat d'inspection annuelle

Les exploitants doivent faire inspecter annuellement chaque véhicule et chaque remorque par un mécanicien licencié, conformément à la norme 11, partie B, du Code national de sécurité (NSC). Un véhicule conforme reçoit un certificat d'inspection annuelle et un dossier, ainsi qu'une vignette placée à l'extérieur, dans le coin inférieur gauche du pare-brise ou sur le côté gauche de la cabine/de la remorque. Les conducteurs doivent vérifier la validité de la vignette lors de l'inspection quotidienne.

- ✓ Les exploitants doivent faire inspecter annuellement chaque véhicule/remorque par un mécanicien licencié
- ✓ La vignette d'inspection est placée à l'extérieur, dans le coin inférieur gauche du pare-brise ou sur le côté gauche de la cabine/de la remorque
- ✓ Les conducteurs doivent vérifier la date de la vignette du certificat d'inspection lors de l'inspection quotidienne

11.10 Liste des éléments d'inspection quotidienne

Dans le cadre de l'inspection quotidienne, tous les éléments de l'annexe applicable du Règl. de l'Ont. 199/07 doivent être inspectés, notamment le système de freins pneumatiques (s'il est installé), la cabine, l'arrimage des marchandises, les dispositifs d'attelage, les commandes/le siège du conducteur, les freins, l'équipement d'urgence, l'échappement, le châssis/la carrosserie, le carburant, les vitres/les rétroviseurs, le chauffage/le dégivreur, l'avertisseur sonore, les lampes/les réflecteurs, la direction, la suspension, les pneus, les roues et l'essuie-glace/le lave-glace.

- ✓ Inspecter tous les éléments de l'annexe applicable du Règl. de l'Ont. 199/07 lors de l'inspection quotidienne
- ✓ Le système de freins pneumatiques et les dispositifs d'attelage ne sont inspectés que s'ils sont installés
- ✓ Les vérifications des marchandises dangereuses ne s'appliquent qu'aux conducteurs qualifiés

CHAPTER 12

Left turns

12.1 Tenir compte du déport lors des virages à gauche

Vous devez être conscient du déport et en tenir compte lorsque vous effectuez un virage à gauche. Utilisez votre rétroviseur extérieur gauche pour surveiller la trajectoire de la remorque, sinon la remorque pourrait heurter un véhicule ou un poteau de signalisation sur un terre-plein. Effectuez le virage en décrivant un large arc avant de ramener le véhicule à sa position appropriée, juste à droite de la ligne centrale, puis passez à la voie de droite lorsque cela est sécuritaire, à mesure que la vitesse augmente.

- ✓ Utilisez votre rétroviseur extérieur gauche pour surveiller la trajectoire de la remorque lors d'un virage à gauche
- ✓ Effectuez le virage en décrivant un large arc et ramenez le véhicule juste à droite de la ligne centrale
- ✓ Ne passez à la voie de droite que lorsque cela est sécuritaire, à mesure que la vitesse augmente

CHAPTER 13

Suspension system

13.1 Fuites de suspension pneumatique et coussins d'air endommagés

Les systèmes de suspension pneumatique utilisent des coussins d'air qui doivent être intacts et gonflés. Les candidats doivent reconnaître l'apparence normale des coussins d'air, les signes de dommage et les cas où un dommage provoque un dégonflage. Une fuite d'air perceptible est un défaut mineur, tandis qu'un coussin d'air endommagé et dégonflé est un défaut majeur.

- ✓ Défaut mineur : une fuite d'air est perceptible dans le système de suspension pneumatique
- ✓ Défaut majeur : tout coussin d'air est endommagé (rapiécé, coupé, meurtri, fissuré jusqu'à la tresse ou dégonflé) et ne contient pas d'air
- ✓ Inspecter pour s'assurer qu'il n'y a pas de fuite d'air, qu'aucun coussin d'air n'est endommagé et que tous contiennent encore de l'air

13.2 Ressorts à lames brisés

L'inspection visuelle des ressorts à lames est importante. Les candidats doivent savoir quelles lames sont des lames principales. La gravité du défaut dépend du nombre de lames brisées et si une lame principale est impliquée.

- ✓ Défaut mineur : tout ressort a une seule lame brisée
- ✓ Défaut majeur : une lame principale est brisée OU plus d'une autre lame est brisée
- ✓ Effectuer une inspection visuelle pour identifier les lames de ressort fissurées ou brisées

13.3 Pièces de suspension déplacées ou manquantes

Les composants du système de suspension et la quincaillerie de fixation doivent être inspectés visuellement afin de déceler toute condition dangereuse grave. Toute pièce de suspension manquante, déplacée ou en contact avec une autre pièce constitue un défaut majeur.

- ✓ Défaut majeur : une partie d’ un ressort à lames ou de la suspension est manquante, déplacée ou en contact avec un autre composant du véhicule
- ✓ Inspecter (ou décrire le processus lorsque l’ accès est impossible) les lames fissurées ou brisées ainsi que les pièces déplacées ou en contact

13.4 Pièces de fixation de suspension et boulons en U

Les pièces de fixation de la suspension et les boulons en U retiennent la suspension au véhicule et doivent demeurer serrés. Des pièces de fixation desserrées, manquantes ou cassées sont des défauts mineurs, mais un boulon en U desserré est un défaut majeur.

- ✓ Défaut mineur : toute pièce de fixation de suspension desserrée, manquante ou cassée
- ✓ Défaut majeur : tout boulon en U de ressort desserré
- ✓ Inspecter les pièces de fixation de suspension et les boulons en U pour déceler des signes visuels de composants desserrés, manquants ou cassés

CHAPTER 14

Precautions and Driver Conduct

14.1 Distance de suivi pour les véhicules commerciaux

Lorsque plusieurs camions s'engagent sur une autoroute après un arrêt, les conducteurs doivent laisser un espace suffisant. Les véhicules automobiles commerciaux doivent maintenir une distance de suivi minimale aux vitesses d'autoroute.

- ✓ Les véhicules automobiles commerciaux doivent maintenir une distance minimale d'au moins 60 mètres (200 pi) entre eux et les autres véhicules lorsqu'ils circulent sur une autoroute à une vitesse supérieure à 60 km/h (40 mi/h)
- ✓ L'exception s'applique lors du dépassement d'un autre véhicule automobile
- ✓ Éviter les dépassements inappropriés et l'intimidation (utiliser la taille du véhicule pour intimider)

14.2 Exigences relatives aux limiteurs de vitesse

Les exigences relatives aux limiteurs de vitesse s'appliquent aux véhicules fabriqués en 1995 ou après dont le poids nominal brut du véhicule (MGVWR) du fabricant est de 11 794 kilogrammes (26 000 lb) ou plus, et uniquement à ceux dotés d'un moteur à commande électronique.

- ✓ Le système de limitation de vitesse doit être correctement réglé à un maximum de 105 km/h (65 mi/h).
- ✓ S'applique aux véhicules fabriqués en 1995 ou après dont le MGVWR est de 11 794 kg (26 000 lb) ou plus et qui sont dotés d'un moteur à commande électronique.
- ✓ Les autobus, les grues mobiles, les autocaravanes, les ambulances, les véhicules d'urgence pour arrêt cardiaque et les véhicules de pompiers sont exemptés.

14.3 Précautions générales de conduite sécuritaire

Respectez scrupuleusement les lois régissant la conduite d'un véhicule automobile et adoptez de bonnes pratiques de conduite. Reculez un camion avec le plus grand soin en utilisant tous les rétroviseurs. Adaptez vos procédures de conduite et votre vitesse aux conditions de la route, de la météo et de la circulation.

- ✓ Ne jamais charger un camion au-delà de sa capacité autorisée
- ✓ Adaptez votre vitesse aux conditions de la route, de la météo et de la circulation
- ✓ Évitez les situations qui exigent des arrêts brusques
- ✓ Ne jamais permettre à une personne non autorisée d'occuper le siège du conducteur ou de conduire le camion

14.4 Obstruction de la circulation et signalisation adéquate

Ralentir dans les côtes est souvent inévitable, mais les bons conducteurs réduisent les retards en restant à droite et en permettant aux véhicules qui suivent de dépasser. N’ utilisez jamais les clignotants de virage à gauche pour indiquer aux automobilistes qui suivent qu’ il est sécuritaire de dépasser.

- ✓ Activez vos feux de détresse lorsque vous ne pouvez pas suivre la vitesse de la circulation
- ✓ N’ utilisez jamais vos clignotants de virage à gauche pour indiquer aux automobilistes qui suivent qu’ il est sécuritaire de dépasser — c’ est contraire à la loi et cela confond les autres conducteurs
- ✓ Restez à droite dans les côtes pour permettre aux véhicules plus rapides de dépasser

CHAPTER 15

Tires

15.1 Fuites et pneus à plat

Gardez les pneus correctement gonflés et vérifiez régulièrement les fuites. Il est acceptable de donner des coups de pied dans les pneus ou d'utiliser un maillet pour vérifier s'ils sont à plat. Distinguez une fuite que vous pouvez seulement voir d'une fuite que vous pouvez sentir ou entendre.

- ✓ Défaut mineur : une fuite semble évidente, mais ne peut être ressentie ni entendue dans aucun pneu
- ✓ Défaut majeur : un pneu est à plat, ou une fuite peut être ressentie ou entendue
- ✓ Inspectez en écoutant et en tâtant pour déceler les fuites

15.2 Limites de profondeur de la bande de roulement des pneus

Vous devez savoir comment vérifier la profondeur de la bande de roulement des pneus et les profondeurs minimales permises pour les diverses positions des pneus selon les règlements sur la sécurité des véhicules.

- ✓ Défaut majeur : la profondeur de la bande de roulement est inférieure à la limite d'usure permise
- ✓ Les pneus directeurs doivent avoir une profondeur de bande de roulement minimale de 3 mm
- ✓ Les autres pneus doivent avoir une profondeur de bande de roulement minimale de 1,5 mm

15.3 Dommages aux pneus et cordes apparentes

Distinguez les dommages à la bande de roulement de ceux au flanc. Les pneus sont fabriqués avec des câbles d'acier recouverts de caoutchouc; des cordes apparentes constituent un défaut grave.

- ✓ Défaut mineur : dommage à la bande de roulement ou au flanc
- ✓ Défaut majeur : cordes apparentes dans la bande de roulement ou le flanc extérieur de tout pneu
- ✓ Défaut majeur : tout pneu en contact avec un autre pneu ou un composant du véhicule autre qu'un garde-boue

15.4 Contact des pneus et cordes exposées

Les pneus ne doivent jamais entrer en contact avec d'autres pneus ou des composants du véhicule (sauf les bavettes garde-boue). Les pneus sont fabriqués avec des cordes d'acier recouvertes de caoutchouc; des cordes exposées constituent un grave problème de sécurité. Ces deux situations constituent des défauts majeurs.

- ✓ Défaut majeur : un pneu est en contact avec un autre pneu ou toute pièce du véhicule autre qu'une bavette garde-boue
- ✓ Défaut majeur : des cordes sont exposées dans la bande de roulement ou le flanc extérieur de tout pneu
- ✓ Un pneu qui touche une bavette garde-boue ne présente pas de risque pour la sécurité

15.5 Contact des pneus avec les composants

Les pneus ne doivent jamais entrer en contact avec d’ autres composants du véhicule. Un pneu qui touche un garde-boue n’ est pas un problème de sécurité, mais tout autre contact constitue un défaut majeur.

- ✓ Défaut majeur : pneu en contact avec un autre pneu ou tout autre composant du véhicule
- ✓ Un contact avec un garde-boue seulement est acceptable

15.6 Dommages à la bande de roulement et aux flancs

Les candidats doivent distinguer la bande de roulement du flanc et reconnaître les dommages visuels tels que les coupures. Tout dommage à la bande de roulement ou à la zone du flanc est un défaut mineur.

- ✓ Défaut mineur : dommage à la bande de roulement ou à la zone du flanc
- ✓ Inspecter le pneu pour déceler des signes visuels tels que des coupures ou d’ autres dommages à la bande de roulement et aux flancs

CHAPTER 16

Uncoupling and coupling of combinations (class A only)

16.1 Étapes de sécurité avant l'attelage/dételage

Avant de dételer ou d'atteler, le conducteur doit baisser les vitres, éteindre les systèmes audio, klaxonner avant de reculer (klaxon électrique seulement pendant l'examen pratique de conduite) et confirmer que l'endroit est approprié et sécuritaire.

- ✓ Baisser les vitres et éteindre les systèmes audio avant l'attelage/dételage
- ✓ Klaxonner avant de reculer (klaxon électrique seulement pendant l'examen pratique de conduite)
- ✓ Confirmer que l'endroit est approprié et sécuritaire

16.2 Procédure de dételage

Pour dételer : immobiliser les deux unités (appliquer les freins de stationnement, mettre la transmission en position stationnement ou neutre, caler les roues de la remorque), abaisser les béquilles jusqu'au niveau du sol sans soulever la remorque, débrancher et ranger les conduites d'air et les câbles électriques ainsi que les chaînes de sécurité, déverrouiller la selle d'attelage, désaccoupler et confirmer la stabilité de la remorque, puis dégager lentement le tracteur.

- ✓ Appliquer les freins de stationnement du camion ou du tracteur et de la remorque, et caler les roues de la remorque
- ✓ Abaisser les béquilles jusqu'à ce qu'elles touchent juste le sol sans soulever la remorque de la selle d'attelage
- ✓ Débrancher et ranger les conduites d'air et les câbles électriques ainsi que les chaînes de sécurité avant de déverrouiller la selle d'attelage
- ✓ Confirmer que la remorque est stable avant de dégager lentement le tracteur

16.3 Procédure d'attelage et alignement

Pour effectuer l'attelage : inspecter la sellette d'attelage/les dispositifs d'attelage et les conduites ; positionner les unités en vérifiant l'alignement et la hauteur ; reculer lentement au pas avec la sellette d'attelage juste devant/sous, mais pas appuyée contre le pivot d'attelage ; confirmer l'alignement du pivot d'attelage ; enclencher la sellette d'attelage ; puis vérifier le verrouillage. La remorque doit être suffisamment basse pour être légèrement soulevée par le tracteur.

- ✓ Reculer lentement au pas avec la sellette d'attelage juste devant la remorque ou légèrement sous celle-ci, sans être appuyée contre le pivot d'attelage
- ✓ Confirmer que le pivot d'attelage est aligné avec le coupleur inférieur de la sellette d'attelage avant d'enclencher
- ✓ La remorque doit être suffisamment basse pour être légèrement soulevée par le tracteur lorsque celui-ci recule dessous
- ✓ Si la remorque est trop basse, le tracteur peut endommager le nez ; si elle est trop haute, l'attelage peut ne pas s'effectuer correctement

16.4 Test de traction et confirmation du verrouillage

Après l’ attelage, effectuez un test de traction (« frapper le pivot ») en étirant le tracteur et la remorque pour confirmer que la remorque est verrouillée. Ensuite, descendez et vérifiez visuellement qu’ il n’ y a aucun espace au-dessus de la sellette d’ attelage, que le levier de déverrouillage est en position verrouillée et que les mâchoires/le loquet de verrouillage se sont refermés autour du pivot d’ attelage (se glisser sous la remorque).

- ✓ Effectuez un test de traction pour confirmer que la remorque est verrouillée sur le tracteur.
- ✓ Tout espace entre la plaque supérieure et la sellette d’ attelage indique que l’ attelage n’ est pas sécurisé.
- ✓ Confirmez que le levier de déverrouillage est verrouillé et que les mâchoires se sont refermées autour du pivot d’ attelage (se glisser sous la remorque).

16.5 Raccordement des conduites et fin de l’ accouplement

Raccordez les conduites d’ air et les lignes électriques (bleu = service, rouge = alimentation/urgence), raccordez le dispositif de rupture d’ attelage s’ il est installé, relevez complètement le train d’ atterrissage et rangez la manivelle, alimentez la remorque en air et établissez la pression normale, vérifiez les fuites depuis la cabine, puis testez le fonctionnement des freins en roulant lentement vers l’ avant.

- ✓ Couleurs normalisées de l’ industrie : BLEU = service, ROUGE = alimentation ou urgence
- ✓ Relevez complètement le train d’ atterrissage et rangez la manivelle avant de déplacer le véhicule
- ✓ Alimentez la remorque en air, vérifiez les fuites, puis testez le fonctionnement des freins en roulant

lentement vers l’ avant

CHAPTER 17

Definitions

17.1 Définitions clés relatives au poids et aux véhicules

Le poids brut est le poids combiné du véhicule et de la charge. Le poids brut enregistré est le poids pour lequel un permis en vertu du Code de la route (HTA) a été délivré. Le poids nominal brut du véhicule du fabricant (MGVWR) est le poids brut spécifié par le fabricant, souvent indiqué sur un autocollant ou une plaque sur la cabine. Un véhicule utilitaire commercial comporte une carrosserie de camion ou de livraison fixée en permanence.

- ✓ Poids brut = poids combiné du véhicule et de la charge
- ✓ Poids brut enregistré = poids pour lequel un permis en vertu du Code de la route (HTA) est délivré
- ✓ MGVWR = poids brut spécifié par le fabricant

17.2 Définitions de semi-remorque et de remorque

Une semi-remorque est conçue de façon que la partie avant de sa carrosserie ou de son châssis repose sur le véhicule tracteur. Une remorque est un véhicule tiré/propulsé/déplacé par un véhicule automobile et est considérée comme un véhicule distinct, et non comme une partie du véhicule tracteur. La définition de remorque exclut les instruments aratoires, les maisons mobiles et les side-cars.

- ✓ La partie avant d'une semi-remorque repose sur la carrosserie ou le châssis du véhicule tracteur
- ✓ Une remorque est considérée comme un véhicule distinct, et non comme une partie du véhicule automobile qui la tire

CHAPTER 18

Information and direction signs

18.1 Identification des panneaux d'information et de direction

Les panneaux d'information et de direction indiquent les distances et les destinations. Ils sont généralement rectangulaires, à fond vert avec des lettres blanches. D'autres couleurs vous guident vers les installations, les services et les attractions.

- ✓ Les panneaux d'information et de direction sont rectangulaires, à fond vert avec des lettres blanches
- ✓ Ils indiquent les distances, les destinations, les sorties et les installations

18.2 Apparence des panneaux d'information et de direction

Les panneaux d'information et de direction indiquent les distances et les destinations. Ils sont généralement rectangulaires avec un fond vert et des lettres blanches. D'autres couleurs vous guident vers les installations, les services et les attractions.

- ✓ Les panneaux d'information et de direction sont verts avec des lettres blanches
- ✓ Les panneaux d'autres couleurs vous guident vers les installations, les services et les attractions

18.3 Numérotation des sorties et des échangeurs d’ autoroute

Les panneaux de présignalisation et de sortie aident les conducteurs à choisir la bonne voie pour sortir ou rester sur l’ autoroute; les flèches de voie de sortie apparaissent dans un encadré jaune avec le mot « exit ». Les numéros d’ échangeur correspondent à la distance en km depuis le début de l’ autoroute (p. ex., l’ échangeur 204 sur l’ autoroute 401 est à 204 km de Windsor). Les distances s’ obtiennent en soustrayant les numéros d’ échangeur.

- ✓ Les flèches de voie de sortie sont montrées dans un encadré jaune avec « exit » en dessous.
- ✓ Les numéros d’ échangeur correspondent aux kilomètres depuis le point de départ de l’ autoroute.
- ✓ Soustraire un numéro d’ échangeur d’ un autre pour calculer la distance.

18.4 Sorties d'autoroute et numérotation des échangeurs

Les panneaux de présignalisation utilisent des flèches (dans des encadrés jaunes marqués « sortie ») pour indiquer les voies qui mènent hors de l'autoroute. Les numéros des échangeurs correspondent à la distance en kilomètres depuis le début de l'autoroute (p. ex., l'échangeur 204 de l'autoroute 401 se trouve à 204 km de Windsor). On obtient la distance entre les échangeurs en soustrayant les numéros. « VIA » décrit les routes à suivre pour se rendre à une destination.

- ✓ Les numéros des échangeurs d'autoroute correspondent à la distance en kilomètres depuis le début de l'autoroute
- ✓ La distance entre deux échangeurs s'obtient en soustrayant leurs numéros
- ✓ « VIA » indique les routes à suivre pour atteindre une destination

18.5 Panneaux VIA, de carrefour giratoire et d’ installations

« VIA » décrit les routes à suivre pour atteindre une destination. Les panneaux de carrefour giratoire indiquent les sorties à venir et leur destination. Les panneaux à messages variables informent les conducteurs des retards et des fermetures de voies. Les panneaux bleus ou autres indiquent les installations hors route comme les hôpitaux, les aéroports, les universités et les parcs de covoiturage, ainsi que les routes vers les gares ferroviaires, les aéroports, les traversiers et les installations accessibles en fauteuil roulant.

- ✓ « VIA » indique les routes qu’ il faut suivre pour atteindre une destination
- ✓ Les panneaux à messages variables informent les conducteurs des retards en cours et des fermetures de voies

CHAPTER 19

A and D Licence Classes and Requirements

19.1 Apprendre à conduire un camion ou un tracteur-remorque

Un conducteur titulaire d’ un permis qui souhaite apprendre à conduire un camion ou un tracteur-remorque doit détenir un permis de conduire de classe G ou supérieure et être accompagné d’ un conducteur titulaire d’ un permis valide de classe D (camion) ou de classe A (tracteur-remorque), respectivement. La compétence est évaluée dans un centre DriveTest ou par une autorité reconnue.

- ✓ Doit détenir un permis de classe G ou supérieure pour apprendre à conduire un camion ou un tracteur-remorque
- ✓ Doit être accompagné d’ un conducteur titulaire d’ un permis de classe D (camion) ou de classe A (tracteur-remorque)
- ✓ L’ examen pratique peut être effectué dans un centre DriveTest ou par une autorité reconnue autorisée

19.2 Configuration complète ou restreinte de classe A

Un véhicule de classe A complet est toute combinaison camion/tracteur et remorque dont le MGVWR est d'au moins 4 600 kg ET qui est dotée d'un système de freins pneumatiques complet sur le camion/tracteur et la remorque. Une configuration restreinte a le même MGVWR, mais la remorque n'est PAS équipée de freins pneumatiques. Réussir l'examen pratique sur un véhicule non complet entraîne l'obtention d'un permis AR (A restreint).

- ✓ La classe A complète exige un MGVWR d'au moins 4 600 kg et des freins pneumatiques complets sur le camion/tracteur et la remorque
- ✓ La classe A restreinte a une remorque non équipée de freins pneumatiques
- ✓ Un examen pratique sur un véhicule de classe A non complet entraîne l'obtention d'un permis AR (A restreint), qui ne permet pas de conduire un véhicule de classe A complet

19.3 Exigences minimales pour une demande de permis de classe A ou D

Les demandeurs doivent avoir au moins 18 ans, détenir un permis valide de classe G de l’ Ontario ou d’ une classe supérieure, ou l’ équivalent, réussir un examen de connaissances sur la conduite des gros camions et des ensembles tracteur-remorque, satisfaire aux normes visuelles, fournir un certificat médical satisfaisant et démontrer leur compétence de conduite lors d’ un examen pratique sur le type de véhicule approprié.

- ✓ Avoir au moins 18 ans
- ✓ Détenir un permis valide de classe G de l’ Ontario ou d’ une classe supérieure, ou l’ équivalent
- ✓ Réussir un examen de connaissances, satisfaire aux normes visuelles et fournir un certificat médical satisfaisant

19.4 Exigences relatives au certificat médical

Lorsque vous demandez un permis de classe A ou D, un certificat médical satisfaisant et dûment rempli du ministère est requis. Les médecins et les optométristes sont légalement tenus de signaler toute affection physique, neurologique, cardiovasculaire ou autre qui nuit à la conduite sécuritaire d’ un véhicule. La demande sera refusée si l’ affection ne satisfait pas aux normes réglementaires de la Loi sur la circulation routière (HTA).

- ✓ Un certificat médical satisfaisant du ministère est requis pour la classe A ou D
- ✓ Les médecins et les optométristes doivent, en vertu de la loi, signaler les affections qui nuisent à la conduite sécuritaire d’ un véhicule
- ✓ La demande est refusée si l’ état physique ou médical ne satisfait pas aux normes réglementaires de la Loi sur la circulation routière (HTA)

CHAPTER 20

Sharing the Road

20.1 Partager la route avec les véhicules plus petits

La plupart des conducteurs de véhicules plus petits ne comprennent pas ce que c'est que de conduire un grand véhicule. Un tracteur-remorque a besoin de deux fois la distance d'arrêt d'une voiture moyenne et prend beaucoup plus de temps à accélérer jusqu'à sa vitesse de croisière. Les conducteurs de petits véhicules peuvent faire des manœuvres soudaines ou imprévues lorsqu'un grand véhicule est près.

- ✓ Un tracteur-remorque a besoin de deux fois la distance d'arrêt d'une voiture moyenne
- ✓ Faites preuve de courtoisie lorsque des véhicules plus petits et plus rapides tentent de dépasser — ralentissez pour leur permettre de s'insérer devant en toute sécurité
- ✓ Signalez clairement vos intentions avant de tourner, de ralentir ou de vous arrêter
- ✓ Vérifiez toujours qu'un véhicule ne s'est pas déplacé dans votre espace de virage avant de terminer votre virage

20.2 Partager la route avec les cyclistes

On s'attend à ce que les cyclistes roulent à environ un mètre de la bordure du trottoir ou le plus près possible du bord droit de la chaussée, mais ils peuvent utiliser toute partie de la voie pour leur sécurité. Lors d'un dépassement, laissez au moins un mètre et changez de voie lorsque possible.

- ✓ Laissez au moins un mètre entre votre véhicule et un cycliste lors d'un dépassement; changez de voie pour dépasser chaque fois que possible
- ✓ Lorsque vous tournez à droite, vérifiez les miroirs et votre angle mort droit pour éviter de couper la trajectoire d'un cycliste
- ✓ Lorsque vous tournez à gauche, arrêtez-vous et attendez que les vélos venant en sens inverse soient passés avant de tourner
- ✓ Arrêtez-vous au feu de circulation derrière le sas pour cyclistes — ne vous arrêtez pas dans le sas
- ✓ Vérifiez les miroirs et les angles morts pour repérer les cyclistes qui vous dépassent avant d'ouvrir une portière

20.3 Partager la route avec les piétons

Accordez une attention particulière aux piétons qui traversent, marchent, font du jogging ou utilisent les passages pour piétons. Surveillez les enfants, les personnes âgées et les piétons handicapés qui nécessitent une prudence accrue. Les utilisateurs d'appareils de mobilité sont traités de la même façon que les piétons.

- ✓ Conduisez lentement et prudemment dans les zones scolaires, les quartiers résidentiels et là où des enfants peuvent marcher ou jouer
- ✓ Surveillez les panneaux de zone de sécurité communautaire qui indiquent un risque particulier pour les piétons
- ✓ Les piétons aveugles peuvent utiliser une canne blanche ou un chien-guide — faites preuve de la considération appropriée
- ✓ Les personnes qui utilisent un appareil de mobilité sont traitées de la même façon que les piétons et circulent sur l'accotement gauche, face à la circulation venant en sens inverse, lorsqu'il n'y a pas de trottoir
- ✓ Dépassez les îlots et les zones de sécurité des tramways à une vitesse raisonnable

20.4 Partager la route avec les motocyclettes et les cyclomoteurs

Les motocyclettes, les motocyclettes à vitesse limitée et les cyclomoteurs sont plus difficiles à voir en raison de leur taille et peuvent faire des manœuvres soudaines. Ils sont plus susceptibles d'être blessés lors d'une collision. Ces véhicules ont le droit d'utiliser toute la voie.

- ✓ Les motocyclettes et les cyclomoteurs ont le droit d'utiliser toute la voie, même s'ils circulent au bord droit
- ✓ Soyez prudent lorsque vous tournez à gauche devant une motocyclette venant en sens inverse dont le clignotant est allumé — le clignotant peut ne pas s'être éteint automatiquement
- ✓ Assurez-vous que le motocycliste tourne réellement avant de continuer

20.5 Partager la route avec les autobus municipaux

De nombreuses chaussées comportent des zones d'arrêt en retrait appelées baies d'autobus. Il en existe trois types : les baies en retrait au milieu d'un pâté de maisons, les retraits avant/après les intersections et les zones d'arrêt d'autobus entre les aires de stationnement. Vous devez céder le passage à un autobus qui réintègre la circulation.

- ✓ Lorsqu'un autobus dans une baie d'autobus actionne ses feux de changement de direction à gauche pour partir et que vous approchez dans la voie adjacente, vous devez permettre à l'autobus de réintégrer la circulation
- ✓ Il existe trois types de baies d'autobus : les baies en retrait au milieu d'un pâté de maisons, les retraits avant/après les intersections et les zones d'arrêt d'autobus entre les aires de stationnement

20.6 Partager la route avec la machinerie agricole

La machinerie agricole se déplace lentement par rapport aux autres usagers de la route. La plupart des tracteurs et des moissonneuses-batteuses ont une vitesse maximale de 40 km/h et sont souvent surdimensionnés, ce qui fait qu'il est difficile pour le conducteur de voir derrière. Ils doivent afficher un panneau de véhicule lent.

- ✓ La machinerie agricole sur la route doit afficher un panneau de véhicule lent orange et rouge avertissant qu'elle se déplace à 40 km/h ou moins
- ✓ Ralentissez, restez bien en arrière et ne dépassez pas tant que ce n'est pas sécuritaire de le faire
- ✓ Soyez prudent, car les agriculteurs peuvent se trouver sur les routes après la tombée de la nuit pendant les périodes de pointe de plantation et de récolte

CHAPTER 21

Other signs

21.1 Exigences de marquage des charges hors normes

Les véhicules ou charges dépassant les dimensions prévues à l'article 109 de la Loi sur la circulation routière (LCR) doivent afficher des drapeaux rouge vif ou orange d'au moins 40 cm de côté aux extrémités, propres et efficaces. Ils doivent également afficher un panneau « OVERSIZE LOAD » (lettres noires d'au moins 200 mm de hauteur sur fond jaune, visible à 150 m) ou un panneau « D » à l'avant et à l'arrière. La nuit, le panneau doit être rétroréfléchissant à haute intensité, ne doit pas obstruer les feux et doit être enlevé ou couvert lorsqu'il n'est pas utilisé.

- ✓ Les drapeaux de charge hors normes doivent mesurer au moins 40 cm de côté et être rouge vif ou orange
- ✓ Les lettres OVERSIZE LOAD doivent avoir au moins 200 mm de hauteur et être visibles à 150 mètres
- ✓ Les panneaux de nuit doivent être en matériau rétroréfléchissant à haute intensité
- ✓ Le panneau ne doit pas obstruer les feux et doit être enlevé lorsqu'il n'est pas utilisé

21.2 Panneau de véhicule lent

Le panneau de véhicule lent est un triangle orange avec une bordure rouge, qui avertit les autres usagers que le véhicule se déplace à 40 km/h ou moins. Les tracteurs agricoles, la machinerie agricole et les véhicules incapables de maintenir une vitesse supérieure à 40 km/h doivent l'afficher. Surveillez ces véhicules et réduisez votre vitesse au besoin.

- ✓ Le panneau de véhicule lent est un triangle orange avec une bordure rouge
- ✓ Les véhicules se déplaçant à 40 km/h ou moins doivent afficher le panneau de véhicule lent

21.3 Marchandises dangereuses et plaques LCV

Lors du transport de marchandises dangereuses, les marques de sécurité, les plaques ou les étiquettes identifient la classification des marchandises dangereuses et la nature du danger. Une plaque LCV indique un véhicule commercial long (double remorque jusqu’ à 40 mètres). Reconnaissez les LCV grâce à la signalisation arrière et anticipez leur longueur prolongée et leur vitesse limitée lorsque vous les dépassez.

- ✓ Les plaques de marchandises dangereuses identifient la classification et la nature du danger
- ✓ Un LCV est un ensemble de deux remorques pouvant atteindre 40 mètres de long; anticipez sa longueur et sa vitesse limitée lorsque vous le dépassez

21.4 Panneau et drapeaux de charge surdimensionnée

Les véhicules ou les charges dépassant les dimensions prévues à l'article 109 du Code de la route (HTA) doivent porter des drapeaux d'avertissement rouge vif ou orange d'au moins 40 cm carrés, fixés aux extrémités. De plus, l'avant du véhicule et l'arrière de la charge doivent afficher un panneau OVERSIZE LOAD (lettres noires d'au moins 200 mm de hauteur sur fond jaune, visibles à 150 m) ou un panneau « D ». La nuit, le panneau doit être rétroréfléchissant à haute intensité.

- ✓ Les drapeaux d'avertissement doivent être rouge vif ou orange et mesurer au moins 40 cm carrés aux extrémités de la charge
- ✓ Les lettres du panneau OVERSIZE LOAD doivent mesurer au moins 200 mm de hauteur et être visibles à 150 mètres
- ✓ La nuit, le panneau doit être fait d'un matériau rétroréfléchissant à haute intensité
- ✓ Le panneau ne doit pas obstruer les feux et doit être enlevé ou couvert lorsqu'il n'est pas utilisé

21.5 Plaques de danger pour marchandises dangereuses

Lors du transport de marchandises dangereuses, des marques de sécurité, des plaques ou des étiquettes sont affichées pour identifier la classe de marchandises dangereuses et la nature du danger. Elles permettent une identification rapide sur les camions, les cargaisons et les palettes.

- ✓ Les plaques de danger pour marchandises dangereuses identifient la classe et la nature du danger
- ✓ Elles peuvent apparaître sur les camions, les cargaisons et même les palettes

21.6 Panneau de véhicule commercial long (LCV)

Un panneau LCV indique un véhicule commercial long — une double remorque pouvant mesurer jusqu’ à 40 mètres de long. Reconnaissez un LCV à sa signalisation arrière et anticipez sa longueur accrue et sa vitesse limitée lorsque vous vous préparez à dépasser sur l’ autoroute.

- ✓ Un LCV est une double remorque pouvant mesurer jusqu’ à 40 mètres de long
- ✓ Anticipez la longueur accrue et la vitesse limitée au moment de dépasser un LCV

21.7 Détour d'urgence et panneaux bilingues

Les panneaux EDR (Emergency Detour Route, route de déviation d'urgence) guident la circulation autour des fermetures imprévues d'autoroutes lorsque la Police provinciale de l'Ontario (OPP) dévie toute la circulation hors de l'autoroute, puis la réintègre à l'autoroute. Certains panneaux d'information utilisent un système de numérotation pour faciliter la détermination des routes d'urgence. Les panneaux bilingues apparaissent dans les zones désignées; lisez le message dans la langue que vous comprenez le mieux.

- ✓ Les marqueurs EDR guident les automobilistes autour des fermetures d'autoroutes et les ramènent à l'autoroute
- ✓ Dans les zones bilingues, lisez les messages dans la langue que vous comprenez le mieux

21.8 Panneaux de déviation et d'intervention d'urgence

Les panneaux EDR (Emergency Detour Route, itinéraire de déviation d'urgence) sont utilisés lors de fermetures imprévues d'autoroutes provinciales lorsque la Police provinciale de l'Ontario (OPP) fait dévier toute la circulation; les balises le long des itinéraires de rechange guident les automobilistes autour de la fermeture et les ramènent sur l'autoroute. Certains panneaux d'information comportent un système de numérotation pour aider les véhicules d'urgence à déterminer un itinéraire.

- ✓ Les balises EDR guident la circulation autour d'une fermeture imprévue d'autoroute et la ramènent sur celle-ci
- ✓ La numérotation des interventions d'urgence aide les véhicules d'urgence à choisir leur itinéraire

21.9 Panneaux bilingues

Dans les zones désignées bilingues, lisez les messages dans la langue que vous comprenez le mieux. Les messages bilingues peuvent se trouver sur le même panneau ou sur des panneaux séparés, un panneau en anglais étant immédiatement suivi d’ un panneau en français.

- ✓ Lisez les messages des panneaux bilingues dans la langue que vous comprenez le mieux
- ✓ Les messages bilingues peuvent être combinés ou prendre la forme d’ un panneau en anglais suivi d’ un panneau en français

CHAPTER 22

Wheels, Hubs and Fasteners

22.1 Huile de moyeu et joints d'étanchéité de roue

Les moyeux de roue utilisent des roulements qui nécessitent une lubrification. Les moyeux lubrifiés à l'huile peuvent avoir un voyant pour vérifier le niveau d'huile. Les joints d'étanchéité de roue retiennent le lubrifiant à l'intérieur; un joint qui fuit peut causer une défaillance des roulements.

- ✓ Défaut mineur : niveau d'huile du moyeu sous le minimum (lorsqu'un voyant est installé)
- ✓ Défaut mineur : signes d'un joint d'étanchéité de roue qui fuit
- ✓ Inspecter l'intérieur de la roue pour déceler de l'huile et des taches afin de détecter un joint qui fuit

22.2 Défaillance imminente d'une roue, d'un moyeu ou d'un roulement

Connaître l'aspect normal des composants de roue et de moyeu et reconnaître les indices visuels de conditions dangereuses graves annonçant une défaillance potentielle.

- ✓ Défaut majeur : preuve visuelle qu'une défaillance de la roue, du moyeu ou du roulement pourrait se produire
- ✓ Inspecter les ensembles de roues intérieurs et extérieurs, en ouvrant le capot si cela améliore la visibilité

22.3 Fixations de roue

Connaître les caractéristiques visuelles des systèmes de roues et l'importance de maintenir les fixations serrées. Détecter les fixations manquantes et reconnaître les signes de desserrage, comme un espace entre l'écrou et la roue.

- ✓ Défaut majeur : toute roue présente une fixation desserrée, manquante ou inefficace
- ✓ Un espace entre l'écrou et la roue indique une fixation desserrée ou inefficace

22.4 Roue, jante ou pièce de fixation endommagée

Inspecter la roue, la jante et toute pièce servant à les fixer afin de déceler tout dommage, toute fissure ou toute rupture.

- ✓ Défaut majeur : toute roue, jante ou pièce de fixation est endommagée, fissurée ou brisée
- ✓ Inspecter les ensembles de roues intérieurs et extérieurs

CHAPTER 23

Wheels, hubs and fasteners

23.1 Preuve de défaillance imminente de roue/moyeu/roulement

Les candidats doivent connaître l'apparence normale des composants de roue et de moyeu et reconnaître les indices visuels de conditions dangereuses graves. Toute preuve visuelle de défaillance imminente constitue un défaut majeur.

- ✓ Défaut majeur : preuve visuelle qu'une défaillance de roue, de moyeu ou de roulement pourrait se produire
- ✓ Inspecter les ensembles de roue et de moyeu pour déceler les signes de défaillance imminente

23.2 Fixations de roue desserrées, manquantes ou inefficaces

Les fixations de roue (écrous et boulons) doivent demeurer correctement serrées. Les candidats doivent détecter les fixations manquantes et reconnaître les signes de fixations desserrées ou inefficaces, comme un écart entre l'écrou et la roue. Il s'agit d'un défaut majeur.

- ✓ Défaut majeur : toute roue dont une fixation est desserrée, manquante ou inefficace
- ✓ Un écart entre l'écrou et la roue indique une fixation desserrée ou inefficace
- ✓ Inspecter les fixations manquantes et les signes visuels de desserrage

23.3 Roue/jante/pièce de fixation endommagée, fissurée ou brisée

Les candidats doivent connaître l'apparence normale des composants individuels d'une roue. Tout dommage, fissure ou bris à une roue, à une jante ou à une pièce de fixation constitue un défaut majeur. Ouvrir le capot si l'accès améliore la visibilité, et inspecter les ensembles de roues intérieurs et extérieurs.

- ✓ Défaut majeur : toute roue, jante ou pièce de fixation est endommagée, fissurée ou brisée
- ✓ Inspecter l'ensemble de roue intérieur et extérieur; ouvrir le capot si cela améliore la visibilité

23.4 Huile de moyeu et joints d'étanchéité de roue

Les moyeux de roue utilisent des roulements qui nécessitent une lubrification, souvent de l'huile, visible par un voyant. Un joint d'étanchéité de roue qui fuit peut causer une défaillance du roulement. Un niveau d'huile de moyeu trop bas et un joint qui fuit sont tous deux des défauts mineurs.

- ✓ Défaut mineur : le niveau d'huile de moyeu est sous le minimum (lorsqu'il est muni d'un voyant)
- ✓ Défaut mineur : présence d'un joint d'étanchéité de roue qui fuit
- ✓ Inspecter le voyant pour vérifier que l'huile dépasse le minimum et regarder à l'intérieur de la roue pour déceler de l'huile et des taches

CHAPTER 24

Commercial Vehicle Impoundment Program

24.1 Mise en fourrière pour défauts critiques

En vertu du Règl. de l'Ont. 512/97, le registrateur peut mettre en fourrière un véhicule commercial présentant des défauts critiques (freins, direction, roues/jantes, pneus, cadre, suspension). La mise en fourrière pour une première infraction est de 15 jours; une deuxième infraction dans les deux ans est de 30 jours; une troisième infraction ou plus dans les deux ans est de 60 jours. Les amendes peuvent atteindre 20 000 $.

- ✓ Les défauts critiques couvrent les freins, la direction, les roues/jantes, les pneus, le cadre et la suspension
- ✓ La mise en fourrière pour une première infraction est de 15 jours, et passe à 30 jours pour une deuxième infraction dans les deux ans
- ✓ Une troisième infraction ou une infraction subséquente dans les deux ans entraîne une mise en fourrière de 60 jours
- ✓ Les amendes pour conduite avec des défauts critiques peuvent aller jusqu'à 20 000 $

24.2 Mise en fourrière pour défauts critiques

En vertu du Règl. de l'Ont. 512/97, le registrateur peut mettre en fourrière un véhicule commercial présentant des défauts critiques (freins pneumatiques/hydrauliques, direction, roues/jantes, pneus, châssis et suspension). La mise en fourrière est de 15 jours pour une première infraction, de 30 jours pour une deuxième dans les deux ans, et de 60 jours pour une troisième ou une infraction subséquente dans les deux ans. Les amendes pour avoir conduit un véhicule présentant des défauts critiques peuvent atteindre 20 000 $.

- ✓ Première infraction liée à un défaut critique = mise en fourrière de 15 jours; deuxième dans les 2 ans = 30 jours; troisième = 60 jours
- ✓ Les défauts critiques comprennent les freins, la direction, les roues/jantes, les pneus et le châssis/la suspension
- ✓ Les amendes pour avoir conduit un véhicule présentant des défauts critiques peuvent atteindre 20 000 $

CHAPTER 25

Precautions

25.1 Précautions générales de conduite sécuritaire

Respectez scrupuleusement les lois et adoptez de bonnes pratiques de conduite. Reculez un camion avec le plus grand soin en utilisant tous les rétroviseurs et, si possible, en demandant à quelqu’ un de vous guider. Les mauvaises conditions météorologiques exigent de modifier les procédures de conduite avec un soin exceptionnel. Adaptez votre vitesse à la route, aux conditions météorologiques et à la circulation. Ne chargez jamais un camion au-delà de sa capacité autorisée. Évitez les situations qui exigent des arrêts brusques. Ne permettez jamais à une personne non autorisée d’ occuper le siège du conducteur ou d’ utiliser les commandes.

- ✓ Ne chargez jamais un camion au-delà de sa capacité autorisée
- ✓ Adaptez votre vitesse aux conditions de la route, des conditions météorologiques et de la circulation
- ✓ Ne permettez jamais à une personne non autorisée d’ utiliser le camion ou ses commandes
- ✓ Évitez les situations qui exigent des arrêts brusques

CHAPTER 26

Class A or D Road Test

26.1 Exigences de l'examen sur route

Lors de l'examen sur route, vous devez effectuer une inspection quotidienne (en nommant les éléments vérifiés et en décrivant leur état). Les candidats de classe A doivent démontrer le dételage et l'attelage, ainsi que le recul (marche arrière) d'ensembles de véhicules combinés. Tous les candidats doivent conduire dans la circulation et manœuvrer le véhicule en toute sécurité. Apportez des cales de roue si le véhicule est équipé de freins pneumatiques.

- ✓ Vous devez effectuer une inspection quotidienne en nommant les éléments vérifiés et en décrivant leur état
- ✓ Les candidats de classe A doivent démontrer le dételage, l'attelage et le recul d'ensembles de véhicules combinés
- ✓ Apportez des cales de roue si le véhicule est équipé de freins pneumatiques

26.2 Format et durée de l’ examen sur route

Tous les examens sur route ont une durée déterminée. L’ examinateur vous informe du temps alloué pour chaque partie et vous explique l’ examen, mais il n’ est PAS autorisé à vous donner des conseils pendant l’ examen — posez vos questions avant de commencer. Les candidats de classe D avec restriction VR n’ ont pas à effectuer une inspection quotidienne.

- ✓ Les examens sur route ont une durée déterminée expliquée au préalable par l’ examinateur
- ✓ L’ examinateur ne peut pas vous donner de conseils pendant l’ examen — posez vos questions avant de commencer
- ✓ Les candidats de classe D avec restriction VR n’ ont pas à effectuer une inspection quotidienne

CHAPTER 27

Yielding the Right-of-Way

27.1 Priorité de passage aux intersections

Il existe des règles précises indiquant quand vous devez céder le passage, c'est-à-dire laisser passer une autre personne en premier. Ces règles s'appliquent aux intersections sans contrôle, aux arrêts toutes directions, aux virages et aux panneaux de cession de passage.

- ✓ À une intersection sans panneaux ni feux, cédez le passage à tout véhicule qui approche par la droite
- ✓ À un arrêt toutes directions, cédez le passage au premier véhicule à s'immobiliser complètement; si deux véhicules s'arrêtent en même temps, le véhicule de gauche cède le passage au véhicule de droite
- ✓ Lorsque vous tournez à gauche, attendez que la circulation en sens inverse passe et que les piétons traversent; lorsque vous tournez à droite, attendez que les piétons traversent
- ✓ Un panneau de cession de passage signifie ralentir ou s'arrêter si nécessaire et céder le passage à la circulation dans la route qui croise ou sur celle-ci
- ✓ Lorsque vous vous engagez sur une route à partir d'un chemin privé ou d'une entrée de cour, cédez le passage aux véhicules sur la route et aux piétons sur le trottoir

27.2 Céder le passage aux piétons aux passages pour piétons

Vous devez céder le droit de passage et attendre que les piétons aient complètement traversé la route aux passages pour piétons marqués, aux traverses et aux passages scolaires avec brigadiers. Le fait de signaler ne vous donne pas le droit de passage.

- ✓ Cédez le passage et attendez que les piétons aient complètement traversé aux passages pour piétons marqués, aux traverses et aux passages scolaires avec brigadiers
- ✓ Le fait de signaler ne vous donne pas le droit de passage — vous devez vous assurer que la voie est libre

CHAPTER 28

Traffic lights

28.1 Signification des feux verts, jaunes et rouges

Un feu vert vous permet de tourner à gauche, d'aller tout droit ou de tourner à droite après avoir cédé le passage aux véhicules et aux piétons déjà dans l'intersection; vous devez céder le passage aux piétons lorsque vous tournez. Un feu jaune signifie que le rouge est sur le point d'apparaître — arrêtez-vous si vous pouvez le faire en toute sécurité. Un feu rouge signifie arrêt complet à la ligne d'arrêt, au passage pour piétons, au bord du trottoir ou au bord de l'intersection.

- ✓ Au feu vert, cédez le passage aux piétons et aux véhicules déjà dans l'intersection
- ✓ Un feu jaune signifie arrêtez-vous si vous pouvez le faire en toute sécurité; le rouge est sur le point d'apparaître
- ✓ Au feu rouge, arrêtez-vous à la ligne d'arrêt; s'il n'y en a pas, au passage pour piétons, au trottoir ou au bord de l'intersection

28.2 Tourner à un feu rouge

Sauf si un panneau l’ interdit, vous pouvez tourner à droite à un feu rouge seulement après un arrêt complet et lorsque la voie est libre. Vous pouvez tourner à gauche à un feu rouge seulement lorsque vous passez d’ une route à sens unique à une autre route à sens unique, après un arrêt complet et lorsque la voie est libre.

- ✓ Tourner à droite à un feu rouge est permis seulement après un arrêt complet, lorsque la voie est libre, sauf si c’ est interdit
- ✓ Tourner à gauche à un feu rouge est permis seulement d’ une route à sens unique vers une autre route à sens unique, après un arrêt complet

28.3 Feux clignotants, gyrophares et signaux éteints

Un feu rouge clignotant ou un gyrophare rouge exige un arrêt complet ; ne repartez que lorsque c'est sécuritaire. Un feu jaune clignotant ou un gyrophare jaune signifie de conduire avec prudence. Lors d'une panne de courant, les feux de circulation éteints doivent être traités comme un arrêt toutes directions — cédez le passage aux véhicules dans l'intersection et à ceux qui arrivent par votre droite.

- ✓ Un feu rouge clignotant ou un gyrophare rouge exige un arrêt complet avant de repartir
- ✓ Un feu jaune clignotant ou un gyrophare jaune signifie de procéder avec prudence
- ✓ Traitez les feux de circulation éteints ou inopérants comme un arrêt toutes directions, en cédant le passage à la circulation venant de votre droite

28.4 Feux vert, jaune et rouge

Un feu vert signifie que vous pouvez tourner à gauche, aller tout droit ou tourner à droite après avoir cédé le passage aux véhicules et aux piétons dans l’ intersection; lorsque vous tournez, vous devez céder le passage aux piétons qui traversent. Un feu jaune (ambre) signifie que le feu rouge est sur le point d’ apparaître — arrêtez-vous si vous pouvez le faire en toute sécurité, sinon avancez avec prudence. Un feu rouge signifie un arrêt complet.

- ✓ Au feu vert, cédez le passage aux piétons et aux véhicules déjà dans l’ intersection avant de tourner
- ✓ Au feu jaune, arrêtez-vous si vous pouvez le faire en toute sécurité; sinon, avancez avec prudence
- ✓ Au feu rouge, faites un arrêt complet

28.5 Où s'arrêter à un feu rouge

À un feu rouge, arrêtez-vous à la ligne d'arrêt marquée. S'il n'y en a pas, arrêtez-vous au passage pour piétons (marqué ou non). S'il n'y a pas de passage pour piétons, arrêtez-vous au bord du trottoir. S'il n'y a pas de trottoir, arrêtez-vous au bord de l'intersection. Attendez le feu vert et que l'intersection soit dégagée avant de poursuivre.

- ✓ Arrêtez-vous à la ligne d'arrêt; s'il n'y en a pas, au passage pour piétons, puis au bord du trottoir, puis au bord de l'intersection
- ✓ Attendez le feu vert et une intersection dégagée avant de vous engager

28.6 Feu vert avancé ou flèche

Un feu vert clignotant ou une flèche verte pointant vers la gauche accompagnée d’ un feu vert vous permet de tourner à gauche, d’ aller tout droit ou de tourner à droite à partir de la voie appropriée, car la circulation en sens inverse fait toujours face à un feu rouge. Les piétons ne doivent pas traverser sur un feu vert clignotant, sauf si un signal piéton leur indique de le faire.

- ✓ Un feu vert avancé (vert clignotant ou flèche gauche) signifie que la circulation en sens inverse fait face à un feu rouge
- ✓ Vous pouvez tourner à gauche, aller tout droit ou tourner à droite à partir de la voie appropriée sur un feu vert avancé
- ✓ Les piétons ne doivent pas traverser sur un feu vert clignotant

28.7 Virages à gauche simultanés et protégés

Une flèche verte de virage à gauche accompagnée d'un feu rouge permet de tourner à gauche à partir de la voie de virage à gauche; les véhicules venant en sens inverse qui tournent à gauche peuvent aussi voir la même flèche. Après la flèche, une flèche jaune signifie que le feu vert est sur le point d'apparaître — ne commencez pas votre virage, arrêtez-vous si c'est sécuritaire. Les virages à gauche entièrement protégés ont des feux distincts et vous ne pouvez pas commencer à tourner à gauche lorsque le feu vert pour la circulation tout droit apparaît.

- ✓ Une flèche verte de virage à gauche vous permet de tourner à gauche à partir de la voie de virage à gauche
- ✓ Une flèche jaune après la flèche verte signifie de ne pas commencer votre virage à gauche; arrêtez-vous si c'est sécuritaire
- ✓ Dans les virages entièrement protégés, ne commencez pas à tourner à gauche après l'apparition du feu vert pour la circulation tout droit
- ✓ Si le feu change pendant que vous êtes dans l'intersection, terminez votre virage avec prudence

28.8 Feux clignotants et signaux éteints

Un feu rouge clignotant exige un arrêt complet; ne reprenez la route que lorsque c'est sécuritaire. Un feu jaune clignotant signifie qu'il faut traverser l'intersection avec prudence. En cas de panne de courant avec des feux de circulation éteints, considérez l'intersection comme un arrêt toutes directions — cédez le passage aux véhicules déjà dans l'intersection et à ceux à votre droite.

- ✓ Un feu rouge clignotant signifie de faire un arrêt complet, puis de reprendre la route lorsque c'est sécuritaire
- ✓ Un feu jaune clignotant signifie de poursuivre avec prudence
- ✓ Considérez les feux de circulation éteints ou non fonctionnels comme un arrêt toutes directions

28.9 Feu vert avancé et virages à gauche simultanés

Un feu vert clignotant ou une flèche verte pointant vers la gauche accompagnée d'un feu vert (feu vert avancé) vous permet de tourner à gauche, d'aller tout droit ou de tourner à droite pendant que la circulation en sens inverse fait face à un feu rouge. Une flèche verte de virage à gauche accompagnée d'un feu rouge vous permet de tourner à gauche; une flèche jaune suivante signifie que le vert est sur le point d'apparaître — ne commencez pas votre virage, arrêtez-vous si vous pouvez le faire en toute sécurité. Les piétons ne doivent pas traverser sur un feu vert clignotant ou une flèche verte de virage à gauche, sauf si un signal pour piétons le permet.

- ✓ Un feu vert avancé signifie que la circulation en sens inverse fait toujours face à un feu rouge
- ✓ Ne commencez pas un virage à gauche lorsque la flèche jaune apparaît; arrêtez-vous si vous pouvez le faire en toute sécurité
- ✓ Les piétons ne peuvent pas traverser sur un feu vert clignotant ou une flèche de virage à gauche, sauf si un signal le permet

28.10 Priorité au transport en commun et virages à gauche entièrement protégés

À un signal de priorité au transport en commun (barre verticale blanche au-dessus du feu de circulation), toute la circulation et les piétons doivent céder le passage aux véhicules de transport en commun tandis que la circulation en conflit fait face au rouge. Les intersections avec virages à gauche entièrement protégés comportent des feux distincts; vous ne pouvez tourner à gauche que sur la flèche verte et vous ne devez pas commencer un virage à gauche dès que le feu vert de la circulation tout droit apparaît.

- ✓ La circulation et les piétons doivent céder le passage au transport en commun à un signal de priorité au transport en commun
- ✓ Aux virages à gauche entièrement protégés, ne commencez pas à tourner à gauche une fois que le feu vert de la circulation tout droit apparaît

28.11 Feux clignotants de circulation

Un feu clignotant de circulation est une seule lumière clignotante située au-dessus d'une intersection ou sur des panneaux/obstacles. Un feu rouge clignotant signifie qu'il faut s'arrêter complètement et ne poursuivre que lorsque c'est sécuritaire. Un feu jaune clignotant vous avertit de conduire avec prudence.

- ✓ Un feu rouge clignotant signifie qu'il faut s'arrêter complètement avant de poursuivre
- ✓ Un feu jaune clignotant vous avertit de conduire avec prudence

28.12 Signaux de priorité pour le transport en commun

À un signal de priorité pour le transport en commun, la circulation et les piétons doivent céder le passage aux véhicules de transport en commun. Le signal rond au-dessus montre une barre verticale blanche sur fond sombre, permettant au transport en commun de passer ou de tourner pendant que la circulation conflictuelle fait face à un feu rouge.

- ✓ À un signal de priorité pour le transport en commun, la circulation et les piétons doivent céder le passage au transport en commun
- ✓ Une barre verticale blanche sur fond sombre permet au transport en commun d’ avancer pendant que les autres font face au rouge

CHAPTER 29

In-cab Check

29.1 Jauges et manomètre de pression d’ air

Confirmez que toutes les jauges et tous les indicateurs sont normaux et fonctionnent correctement. Sur les véhicules à freins pneumatiques, confirmez que le manomètre de pression d’ air fonctionne et se situe dans la plage de fonctionnement normale.

- ✓ Confirmer que toutes les jauges et tous les indicateurs sont normaux et fonctionnent correctement
- ✓ Le manomètre de pression d’ air (véhicules à freins pneumatiques seulement) doit se situer dans la plage de fonctionnement normale

29.2 Aperçu de la vérification en cabine

Après l'inspection extérieure, montez dans le véhicule et effectuez la vérification en cabine. Vous devez pointer ou toucher tous les éléments et expliquer entièrement ce que vous inspectez. Démarrez le véhicule pour effectuer les vérifications. Vous n'êtes pas tenu d'énumérer les défauts mineurs ou majeurs pendant cette partie.

- ✓ Pointez ou touchez chaque élément et expliquez ce que vous inspectez
- ✓ Démarrez le véhicule pour effectuer les vérifications
- ✓ L'énumération des défauts mineurs ou majeurs n'est pas requise dans cette partie

29.3 Siège, ceinture, rétroviseurs et pare-brise

Vérifier que le siège du conducteur est bien fixé, que les ceintures de sécurité sont bien fixées et en bon état, que le pare-brise est clair, sans obstruction ni dommage au verre, et que les rétroviseurs sont correctement ajustés.

- ✓ Confirmer que le siège du conducteur et les ceintures de sécurité sont bien fixés et en bon état de fonctionnement
- ✓ Confirmer que le pare-brise est clair, sans obstruction ni dommage, et que les rétroviseurs sont correctement ajustés

29.4 Chauffage/dégivreur, direction, essuie-glaces

Confirmez que les systèmes de chauffage et de dégivrage fonctionnent dans toutes les positions. Confirmez que le volant est solidement fixé, qu'il répond normalement et qu'il ne présente aucun jeu excessif. Confirmez que les essuie-glaces et le lave-glace fonctionnent normalement.

- ✓ Les systèmes de chauffage et de dégivrage doivent fonctionner dans toutes les positions
- ✓ Le volant doit être solidement fixé et ne présenter aucun jeu excessif
- ✓ Les essuie-glaces et le lave-glace doivent fonctionner normalement

CHAPTER 30

Hours of service

30.1 Limites quotidiennes des heures de service

Un conducteur doit avoir 10 heures hors service dans une journée, ne peut pas conduire plus de 13 heures dans une journée et ne peut pas conduire après 14 heures en service. Après au moins 8 heures hors service, un conducteur ne peut pas conduire après que 16 heures se sont écoulées.

- ✓ Le conducteur doit avoir 10 heures hors service dans une journée
- ✓ Le conducteur ne peut pas conduire plus de 13 heures ou après 14 heures en service dans une journée
- ✓ Après 8 heures hors service, un conducteur ne peut pas conduire après que 16 heures se sont écoulées

30.2 Exigences du cycle et réinitialisation

Les exploitants désignent un cycle de sept jours (70 heures) ou de 14 jours (120 heures). Dans le cycle de 14 jours, un conducteur ne peut pas conduire après 70 heures sans prendre 24 heures consécutives hors service. Tous les conducteurs doivent avoir au moins 24 heures consécutives hors service au cours des 14 jours précédents. La réinitialisation exige 36 heures hors service (cycle de 7 jours) ou 72 heures hors service (cycle de 14 jours).

- ✓ La limite du cycle de sept jours est de 70 heures en service; la limite du cycle de 14 jours est de 120 heures
- ✓ Les conducteurs soumis au cycle de 14 jours doivent prendre 24 heures consécutives hors service avant d'accumuler 70 heures
- ✓ La réinitialisation du cycle exige 36 heures consécutives hors service (cycle de 7 jours) ou 72 heures hors service (cycle de 14 jours)

30.3 Qui doit se conformer aux heures de service

Les règles sur les heures de service (Règl. de l'Ont. 555/06) s'appliquent aux conducteurs de véhicules utilitaires de plus de 4 500 kg ainsi qu'aux autobus et aux autobus scolaires. Les exemptions comprennent les véhicules de 4 500 kg ou moins, les véhicules loués à court terme, les transporteurs de produits agricoles ou forestiers, les dépanneuses, les autocaravanes, les autobus de transport en commun et les véhicules d'urgence.

- ✓ S'applique aux véhicules utilitaires de plus de 4 500 kg ainsi qu'aux autobus et aux autobus scolaires
- ✓ Les véhicules de 4 500 kg ou moins (autres que les autobus) sont exemptés
- ✓ Les dépanneuses, les autocaravanes, les autobus de transport en commun et les véhicules d'urgence sont exemptés

30.4 Catégories de statut de service

Il existe quatre catégories de temps de service : hors service (pas dans une couchette), hors service dans une couchette, en service avec conduite et en service sans conduite. Les activités en service comprennent la conduite, l’ inspection/le nettoyage/la réparation, le déplacement comme co-conducteur (pas dans une couchette), le chargement/déchargement et l’ attente lors d’ inspections.

- ✓ Quatre catégories de statut de service : hors service, hors service dans une couchette, en service avec conduite, en service sans conduite
- ✓ Les activités en service comprennent l’ inspection, le chargement/déchargement et l’ attente lors d’ inspections

30.5 Exigences relatives au journal de bord quotidien et exemption

Un journal de bord quotidien peut être manuscrit, produit par ordinateur ou par un dispositif d'enregistrement et doit comprendre le nom du conducteur, la date, les co-conducteurs, le cycle, les relevés d'odomètre, les numéros de plaque, les renseignements sur l'exploitant, les heures et lieux de l'état de service, la distance totale et la signature. Un journal n'est pas requis si le conducteur conduit dans un rayon de 160 km, revient au même endroit et travaille pour un seul exploitant ce jour-là.

- ✓ Le journal de bord quotidien doit comprendre les heures de début et de fin de l'état de service, les lieux, les relevés d'odomètre et la signature du conducteur
- ✓ L'exemption de journal exige de conduire dans un rayon de 160 km, de revenir au point de départ et d'avoir un seul exploitant ce jour-là
- ✓ En cas d'exemption de journal, l'exploitant doit conserver un registre des heures d'état de service pour la journée

CHAPTER 31

Driver conduct

31.1 Obstruction de la circulation et signalisation

Les bons conducteurs réduisent les retards dans les côtes en restant à droite et en laissant les véhicules qui suivent les dépasser. Activez les feux de détresse lorsque vous ne pouvez pas maintenir la vitesse de la circulation. N’ utilisez jamais les clignotants de virage à gauche pour indiquer aux automobilistes qui suivent qu’ ils peuvent dépasser en toute sécurité — c’ est contraire à la loi et cela confond les autres conducteurs, qui peuvent croire que vous signalez un virage à gauche ou un changement de voie.

- ✓ Restez à droite dans les côtes et laissez les véhicules qui suivent vous dépasser
- ✓ Activez les feux de détresse lorsque vous ne pouvez pas maintenir la vitesse de la circulation
- ✓ N’ utilisez jamais les clignotants de virage à gauche pour indiquer aux automobilistes qui suivent qu’ ils peuvent dépasser en toute sécurité - c’ est illégal

31.2 Distance de suivi pour les véhicules commerciaux

Lorsqu'un camion s'engage sur une autoroute après un arrêt, il faut laisser des intervalles permettant un espace suffisant. Les véhicules utilitaires doivent maintenir une distance minimale d'au moins 60 mètres (200 pi) entre eux et les autres véhicules sur une autoroute à des vitesses dépassant 60 km/h (40 mi/h), sauf lors d'un dépassement.

- ✓ Maintenir une distance minimale de 60 mètres (200 pi) entre les véhicules à des vitesses supérieures à 60 km/h
- ✓ Cette exigence de distance ne s'applique pas lors d'un dépassement

31.3 Exigences relatives au limiteur de vitesse

Les exigences relatives au limiteur de vitesse s'appliquent aux véhicules commerciaux fabriqués en 1995 ou après, dont le poids nominal brut du véhicule selon le fabricant (MGVWR) est de 11 794 kg (26 000 lb) ou plus et qui sont munis d'un moteur à commande électronique. Le système de limitation de vitesse doit être réglé à au plus 105 km/h (65 mi/h). Les autobus, les grues mobiles, les autocaravanes, les ambulances, les véhicules d'urgence pour arrêt cardiaque et les véhicules d'incendie sont exemptés.

- ✓ Le limiteur de vitesse doit être réglé à au plus 105 km/h (65 mi/h)
- ✓ S'applique aux véhicules de 1995 ou plus récents dont le MGVWR est de 11 794 kg (26 000 lb) ou plus et qui ont un moteur électronique
- ✓ Les autobus, les grues mobiles, les autocaravanes, les ambulances et les véhicules d'incendie sont exemptés

31.4 Dépassement fautif et intimidation

Évitez d'actionner vos clignotants et de vous insérer immédiatement dans une circulation dense et rapprochée. Ne dépassez pas un autre véhicule lourd sur une autoroute à voies multiples lorsque la différence de vitesse est si faible que cela gêne déraisonnablement la circulation qui suit. Les conducteurs qui se servent de la taille de leur véhicule pour intimider les autres (intimidation) créent de graves dangers.

- ✓ Ne vous insérez pas dans la circulation lorsque le flot est trop rapproché et dense
- ✓ Ne dépassez pas un autre véhicule lourd lorsque la différence de vitesse gêne la circulation qui suit
- ✓ N'utilisez pas la taille de votre véhicule pour intimider ou pour forcer le passage dans la circulation

CHAPTER 32

In-cab check

32.1 Jauges en cabine et pression d'air

Vérifiez que toutes les jauges et tous les témoins sont normaux et fonctionnent. Sur les véhicules à freins pneumatiques, vérifiez que la jauge de pression d'air fonctionne correctement et se trouve dans la plage de fonctionnement normale.

- ✓ Vérifiez que toutes les jauges et tous les témoins sont normaux et fonctionnent correctement
- ✓ Sur les véhicules à freins pneumatiques, vérifiez que la jauge de pression d'air se trouve dans la plage de fonctionnement normale

32.2 Aperçu et exigences de la vérification à l'intérieur de la cabine

Après l'inspection extérieure, le candidat monte dans le véhicule, le démarre et effectue la vérification à l'intérieur de la cabine. Les candidats doivent pointer ou toucher chaque élément et expliquer ce qu'ils inspectent, mais ne sont pas tenus d'énumérer les défauts mineurs ou majeurs durant cette partie.

- ✓ Pointer ou toucher tous les éléments et expliquer pleinement ce que vous inspectez pour chacun d'eux
- ✓ Démarrer le véhicule et effectuer toutes les vérifications requises à l'intérieur de la cabine
- ✓ Vous n'êtes pas tenu d'énumérer les défauts mineurs ou majeurs durant la vérification à l'intérieur de la cabine

32.3 Siège, ceinture, rétroviseurs et pare-brise

Vérifiez que le siège du conducteur et les ceintures de sécurité sont bien fixés et en bon état de fonctionnement, que le pare-brise est dégagé, sans obstruction ni dommage, et que les rétroviseurs sont correctement réglés.

- ✓ Vérifier que le siège du conducteur est bien fixé et que les ceintures de sécurité sont bien attachées et en bon état de fonctionnement.
- ✓ Vérifier que le pare-brise est dégagé, sans obstruction ni dommage, et que les rétroviseurs sont correctement réglés.

32.4 Chauffage/dégivreur, direction et essuie-glaces

Vérifiez que le chauffage et le dégivreur fonctionnent dans toutes les positions, que le volant est solidement fixé et sans jeu excessif, et que les essuie-glaces et le liquide lave-glace fonctionnent normalement.

- ✓ Vérifier que le chauffage et le dégivreur fonctionnent dans toutes les positions
- ✓ Vérifier que le volant est solidement fixé, qu'il répond normalement et qu'il n'a pas de jeu excessif
- ✓ Vérifier que les essuie-glaces et le liquide lave-glace fonctionnent normalement

CHAPTER 33

Interior Inspection

33.1 Siège du conducteur et ceinture de sécurité

Le siège du conducteur doit être correctement positionné et se verrouiller en place pour permettre de contrôler le véhicule. Les ceintures de sécurité doivent être portées correctement et être en bon état de fonctionnement.

- ✓ Défaut mineur : le siège est endommagé ou ne reste pas en position réglée
- ✓ Défaut majeur : toute ceinture de sécurité ou courroie d’ ancrage est mal fixée, manquante ou défectueuse
- ✓ Vérifier que la ceinture fonctionne lorsqu’ elle est bouclée et débouclée

33.2 Défauts d'essuie-glace/lave-glace

Sachez comment utiliser les essuie-glaces et les lave-glaces et vérifiez-les périodiquement. Reconnaissez quand les balais ne dégagent plus adéquatement le pare-brise. Les conditions météorologiques déterminent quand une défaillance d'essuie-glace devient un défaut majeur.

- ✓ Défaut mineur : défaillance de la commande ou du système, ou balai d'essuie-glace endommagé, manquant ou qui ne dégage pas le champ de vision du conducteur
- ✓ Défaut majeur : lorsque les conditions météorologiques exigent l'utilisation des essuie-glaces ou des lave-glaces, ceux-ci ne dégagent pas la zone balayée par l'essuie-glace du côté conducteur
- ✓ Confirmer que les essuie-glaces et les lave-glaces fonctionnent dans toutes les directions

33.3 Format de l’ inspection intérieure

Après le contrôle en cabine, vous trouvez et inspectez deux éléments générés aléatoirement de l’ Annexe 1. Pour chacun, vous devez démontrer l’ inspection, expliquer les défauts possibles et décrire les mesures à prendre pour les défauts mineurs et/ou majeurs.

- ✓ Deux éléments de l’ Annexe 1 générés aléatoirement sont inspectés
- ✓ Démontrer l’ inspection et expliquer les défauts
- ✓ Décrire les mesures à prendre pour les défauts mineurs et majeurs

33.4 Équipement d'urgence

Sachez quel équipement d'urgence est requis pour votre type de transport et comment le vérifier. Identifiez verbalement l'emplacement des fusées éclairantes, des lampes ou des réflecteurs d'urgence.

- ✓ Défaut mineur : l'équipement d'urgence nécessaire est manquant, endommagé ou ne fonctionne pas.
- ✓ Identifiez verbalement l'emplacement des fusées éclairantes, des lampes ou des réflecteurs d'urgence et confirmez qu'ils fonctionnent et sont bien fixés.

33.5 Système de chauffage/dégivreur

Le système de chauffage/dégivreur doit toujours être disponible pour garder le pare-brise exempt de condensation. Tester toutes les positions directionnelles.

- ✓ Défaut mineur : le système de chauffage/dégivreur fonctionne incorrectement
- ✓ Mettre le ventilateur en marche dans toutes les positions directionnelles et confirmer le bon fonctionnement
- ✓ S'assurer que le dégivreur garde le pare-brise dégagé lorsque cela s'applique

33.6 Vitres et miroirs

Une vue dégagée autour du véhicule est essentielle. Inspecter les miroirs et les vitres requis pour déceler les fissures ou les dommages qui réduisent le champ de vision requis du conducteur et s’ assurer que les miroirs sont ajustés.

- ✓ Défaut mineur : miroir ou vitre fissuré, brisé, endommagé, manquant ou mal ajusté réduisant le champ de vision requis
- ✓ S’ assurer que les miroirs sont correctement ajustés

CHAPTER 34

Driving — classes A and D

34.1 Démarrage du moteur

Pour démarrer : serrer le frein de stationnement, enfoncer la pédale d'embrayage, placer la transmission au point mort, mettre le contact et actionner le démarreur, augmenter le régime du moteur au besoin, puis vérifier la pression d'huile. Sur les véhicules à freins pneumatiques, l'indicateur de pression d'air doit montrer une pression suffisante et l'avertisseur sonore ou le témoin d'avertissement doit être éteint avant de déplacer le véhicule.

- ✓ Serrer le frein de stationnement, enfoncer l'embrayage et placer la transmission au point mort avant de démarrer
- ✓ Sur les véhicules à freins pneumatiques, la pression d'air doit être suffisante et l'avertisseur sonore ou le témoin d'avertissement doit être éteint avant de déplacer le véhicule
- ✓ Vérifier l'indicateur pour une pression d'huile moteur adéquate après le démarrage

34.2 Utilisation des freins et descentes

Appliquez une pression constante, puis relâchez progressivement à mesure que le véhicule ralentit, en relâchant juste avant l'arrêt pour éviter les à-coups. Ne pompez pas les freins, sauf sur une chaussée glissante (freinage à seuil). Évitez de freiner excessivement dans les longues descentes; utilisez le frein moteur et le même rapport en descendant qu'en montant. Arrêtez-vous immédiatement si l'avertisseur de basse pression d'air se déclenche.

- ✓ Ne pas pomper les freins sur chaussée sèche; le pompage réduit la pression d'air et ne sert à rien
- ✓ Utiliser le frein moteur comme principal moyen de maîtriser la vitesse dans les longues descentes
- ✓ Utiliser le même rapport en descendant une pente qu'en la montant
- ✓ Arrêtez-vous immédiatement si le dispositif d'avertissement de basse pression d'air se déclenche et corrigez la perte avant de poursuivre

34.3 Freinage d'un ensemble et maîtrise des dérapages

Dans un ensemble de véhicules, les freins de la remorque et du camion s'appliquent ensemble au moyen de la valve de pied (freinage équilibré). Les freins de la remorque peuvent être appliqués indépendamment au moyen de la valve à main. Si le tracteur se met en portefeuille (les roues arrière glissent latéralement), appliquer uniquement les freins de la remorque. Si les roues arrière de la remorque glissent, relâcher tous les freins et appuyer progressivement sur l'accélérateur.

- ✓ Le freinage équilibré applique une pression égale aux freins de la remorque et du tracteur routier au moyen de la valve de pied
- ✓ Si le tracteur se met en portefeuille, appliquer uniquement les freins de la remorque
- ✓ Si les roues arrière de la remorque glissent latéralement, relâcher tous les freins et appuyer progressivement sur l'accélérateur

34.4 Freins à ressort et défaillance des freins

Les freins à ressort servent au stationnement ou en cas d'urgence lorsque les freins de service font défaut; ils s'appliquent automatiquement lorsque la pression d'air descend sous environ 414 kPa (60 psi). Si les freins font défaut sur une route de niveau, rétrogradez et utilisez le frein moteur; utilisez les freins d'urgence pour des arrêts plus courts et ne reprenez pas la route avant la réparation.

- ✓ Les freins à ressort s'appliquent automatiquement lorsque la pression d'air descend sous environ 414 kPa (60 psi)
- ✓ Si les freins font défaut, rétrogradez et utilisez le frein moteur; utilisez les freins d'urgence pour un arrêt plus court
- ✓ Ne reprenez pas la route avant que les réparations aient été effectuées

34.5 Stationnement d'un ensemble de véhicules

Pour maintenir un ensemble stationné en place : serrez les freins de stationnement et calez l'ensemble avec des cales/blocs à l'avant et à l'arrière de la roue arrière, d'un côté ou des deux côtés. N'utilisez jamais le robinet de frein de remorque ni le robinet de protection du tracteur pour immobiliser un ensemble stationné.

- ✓ Serrez les freins de stationnement et calez les roues arrière à l'avant et à l'arrière pour immobiliser un ensemble stationné
- ✓ N'utilisez jamais le robinet de frein de remorque ni le robinet de protection du tracteur pour immobiliser un ensemble stationné

34.6 Positions d'arrêt et côtes

Arrêtez-vous complètement à tous les panneaux d'arrêt et feux rouges, en vous arrêtant à la ligne d'arrêt, puis au passage pour piétons, puis au bord du trottoir, puis au bord de l'intersection, selon le cas. Rétrogradez avant de descendre de longues côtes abruptes. Lorsque vous montez une côte abrupte à vitesse réduite, continuez de rouler et activez les feux de détresse pendant toute la montée.

- ✓ Arrêtez-vous à la ligne d'arrêt, ou au passage pour piétons, ou au bord du trottoir, ou au bord de l'intersection, dans cet ordre de priorité
- ✓ Rétrogradez avant d'entreprendre une descente; utilisez le même rapport en descente qu'en montée
- ✓ Activez les feux de détresse lorsque vous montez une côte abrupte à vitesse réduite

34.7 Arrêt aux passages à niveau

Les passages à niveau sont indiqués par des panneaux en forme de «X» rouges et blancs. Ralentissez, écoutez et regardez dans les deux directions avant de traverser. Si un train approche, arrêtez-vous à au moins 5 m du rail ou de la barrière la plus proche. Les autobus et les autres véhicules de transport en commun doivent s'arrêter aux passages à niveau sans protection; les autobus scolaires doivent s'arrêter à tous les passages à niveau. Un train peut prendre jusqu'à deux kilomètres pour s'arrêter.

- ✓ Arrêtez-vous à au moins 5 mètres du rail ou de la barrière la plus proche si un train approche
- ✓ Ne contournez jamais une barrière et ne passez jamais sous celle-ci ou à travers celle-ci lorsqu'elle est abaissée, en cours d'abaissement ou de levée
- ✓ Les autobus et les véhicules de transport en commun doivent s'arrêter aux passages à niveau non protégés par des barrières, des feux ou un panneau d'arrêt
- ✓ Évitez de changer de vitesse pendant la traversée des voies; un train peut prendre jusqu'à 2 km pour s'arrêter

34.8 Arrêt pour les autobus scolaires

Arrêtez-vous chaque fois que vous approchez d’ un autobus scolaire arrêté dont les feux rouges alternatifs supérieurs clignotent, que vous soyez derrière ou que vous arriviez de face. Si vous êtes derrière, arrêtez-vous à au moins 20 mètres. Sur une route divisée avec terre-plein central, seuls les véhicules derrière l’ autobus doivent s’ arrêter. Demeurez arrêté jusqu’ à ce que le bras se replie et que les feux cessent de clignoter.

- ✓ S’ arrêter à au moins 20 mètres derrière un autobus scolaire arrêté dont les feux rouges clignotent
- ✓ Sur une route avec terre-plein central, seuls les véhicules venant de derrière l’ autobus doivent s’ arrêter
- ✓ La première infraction entraîne une amende de 400 $ à 2 000 $ et six points d’ inaptitude; la deuxième dans les cinq ans est de 1 000 $ à 4 000 $
- ✓ Les autobus scolaires s’ arrêtent à tous les passages à niveau, mais n’ utilisent pas les feux rouges

alternatifs supérieurs pour ces arrêts

34.9 Virages, direction et déport

Les roues arrière suivent une trajectoire plus courte que les roues avant; plus l'empattement est long, plus le déport est important. Dans les courbes, amorcez l'arc de braquage. Dans une courbe à droite, gardez les roues avant près du côté gauche de la voie; dans une courbe à gauche, gardez les roues avant près du bord droit pour éviter que les roues arrière traversent les voies ou quittent la chaussée.

- ✓ Les roues arrière suivent une trajectoire de rayon plus court que les roues avant (déport)
- ✓ Pour une courbe à droite, gardez les roues avant près du côté gauche de la voie
- ✓ Pour une courbe à gauche, gardez les roues avant près du bord droit de la chaussée

34.10 Mise en mouvement du véhicule et transmissions

Lorsque vous commencez à avancer, relâchez graduellement l’ embrayage et le frein de stationnement, tout en accélérant le moteur pour éviter le calage. Vérifiez les freins dans au moins 15 m (50 pi) après le début du déplacement. Démarrez dans le rapport le plus bas approprié, évitez de soumettre la chaîne cinématique à des chocs et ne faites pas patiner l’ embrayage de façon excessive.

- ✓ Vérifier les freins dans au moins 15 mètres (50 pi) après avoir commencé à avancer
- ✓ Démarrer le véhicule dans le rapport le plus bas approprié
- ✓ Ne pas soumettre la chaîne cinématique à des chocs ni faire patiner l’ embrayage de façon excessive

34.11 Blocage du différentiel inter-essieux

Utilisé sur les véhicules à essieux arrière tandem, le blocage du différentiel comporte des positions verrouillée et déverrouillée et est normalement maintenu déverrouillé. N’ utilisez le blocage que lorsque les roues peuvent patiner; il transmet la puissance également aux deux essieux. N’ activez pas le blocage lorsque les roues patinent déjà.

- ✓ Normalement, maintenir le blocage du différentiel inter-essieux en position déverrouillée
- ✓ N’ utiliser le blocage que lorsqu’ une ou les deux roues peuvent patiner
- ✓ Ne pas activer le blocage du différentiel lorsque les roues patinent déjà

34.12 Procédures d'inspection des freins

Les conducteurs doivent être capables de reconnaître les freins qui fonctionnent mal. Pour les freins hydrauliques assistés, pomper la pédale pour éliminer l'assistance, appliquer une pression modérée, démarrer le moteur (la pédale doit s'enfoncer légèrement puis s'arrêter); si elle continue de s'enfoncer ou ne s'enfonce pas, mettre le véhicule hors service. Pour les freins sans assistance, appliquer et maintenir la pression; une chute constante signifie qu'il faut mettre le véhicule hors service.

- ✓ Pour les freins hydrauliques assistés, la pédale doit s'enfoncer légèrement puis s'arrêter lorsque le moteur démarre
- ✓ Une pédale qui continue de s'enfoncer (ou une chute constante sans assistance) signifie que le véhicule doit être mis hors service
- ✓ Faire inspecter le système de freinage par un professionnel lorsqu'une défaillance est détectée

34.13 Arrêt aux passages pour écoliers

Lorsqu'un brigadier scolaire présente un panneau d'arrêt rouge et blanc, arrêtez-vous avant le passage et restez arrêté jusqu'à ce que toutes les personnes, y compris le brigadier, aient dégagé toute la chaussée et qu'il soit sécuritaire de poursuivre. Les infractions entraînent des amendes substantielles et trois points d'inaptitude.

- ✓ Arrêtez-vous et restez arrêté jusqu'à ce que toutes les personnes, y compris le brigadier, aient dégagé toute la chaussée
- ✓ Le fait de ne pas obéir aux arrêts aux passages pour écoliers entraîne une amende substantielle et trois points d'inaptitude

34.14 Arrêt aux passages pour piétons

Aux passages pour piétons, les conducteurs et les cyclistes doivent s'arrêter et laisser les piétons traverser, et ne repartir que lorsque les piétons et les brigadiers sont en sécurité sur le trottoir. Ne dépassez aucun véhicule dans les 30 mètres d'un passage pour piétons, et ne dépassez jamais un véhicule arrêté pour laisser les piétons traverser.

- ✓ Arrêtez-vous et laissez les piétons traverser complètement avant de repartir à un passage pour piétons
- ✓ Ne dépassez aucun véhicule dans les 30 mètres d'un passage pour piétons
- ✓ Ne dépassez jamais un véhicule arrêté pour laisser traverser les piétons

34.15 Dégagements

Les conducteurs de véhicules plus gros doivent connaître la hauteur et la largeur de leur véhicule et respecter les panneaux de dégagement sur les ponts et les passages inférieurs. La hauteur maximale en Ontario est de 4,15 mètres. Les travaux routiers, les routes cahoteuses, la glace et les inondations peuvent réduire un dégagement autrement adéquat.

- ✓ La hauteur maximale des véhicules en Ontario est de 4,15 mètres
- ✓ Surveiller et respecter les panneaux de dégagement sur les ponts et les passages inférieurs
- ✓ Respecter les panneaux interdisant les camions sur certaines autoroutes, à certaines heures ou certains jours

CHAPTER 35

Sharing the road

35.1 Partager la route avec les véhicules plus petits

La plupart des conducteurs de véhicules plus petits ne comprennent pas la conduite des gros véhicules; un tracteur-remorque a besoin de deux fois la distance d'arrêt d'une voiture et prend plus de temps à atteindre sa vitesse. Ne suivez pas de trop près. Faites preuve de courtoisie lorsqu'on vous dépasse en ralentissant pour laisser les véhicules plus rapides s'insérer devant vous. Signalez clairement vos intentions. Surveillez les conducteurs qui s'avancent dans votre espace de virage — avancez lentement, vérifiez l'arrière et contrôlez avant de terminer vos virages.

- ✓ Un tracteur-remorque a besoin de deux fois la distance d'arrêt d'une voiture moyenne
- ✓ Ralentissez pour permettre aux véhicules plus petits et plus rapides de vous dépasser et de s'insérer en toute sécurité
- ✓ Vérifiez qu'aucun véhicule ne s'est avancé dans votre espace de virage avant de terminer un virage

35.2 Partager la route avec les cyclistes

Les cyclistes roulent à environ un mètre de la bordure, mais peuvent utiliser n'importe quelle partie de la voie pour leur sécurité (éviter des obstacles, traverser des rails à 90°, ou décourager un dépassement dangereux). Lorsque vous dépassez un cycliste, laissez au moins un mètre et changez de voie lorsque c'est possible. Lorsque vous tournez à droite, vérifiez les miroirs et l'angle mort droit. Lorsque vous tournez à gauche, arrêtez-vous et attendez que les bicyclettes venant en sens inverse passent. Arrêtez-vous derrière les cases pour vélos, pas dedans. Vérifiez qu'aucun cycliste n'arrive avant d'ouvrir votre portière lorsque vous êtes stationné.

- ✓ Laissez au moins un mètre en dépassant un cycliste et changez de voie lorsque c'est possible
- ✓ Lorsque vous tournez à droite, vérifiez l'angle mort droit pour éviter de couper la trajectoire d'un cycliste
- ✓ Lorsque vous tournez à gauche, arrêtez-vous et attendez que les bicyclettes venant en sens inverse passent
- ✓ Arrêtez-vous à un feu de circulation derrière la case pour vélos, pas dedans

35.3 Partager la route avec les motocyclettes et les cyclomoteurs

Les motocyclettes, les motocyclettes à vitesse limitée et les cyclomoteurs sont plus difficiles à voir en raison de leur taille et peuvent faire des mouvements brusques. Ils peuvent rouler près du bord droit, mais ont le droit d'utiliser toute la voie. Comme les clignotants de nombreuses motocyclettes ne s'éteignent pas automatiquement, soyez prudent lorsque vous tournez à gauche devant une motocyclette venant en sens inverse dont le clignotant est allumé — assurez-vous qu'elle tourne réellement.

- ✓ Les motocyclettes et les cyclomoteurs ont le droit d'utiliser toute la voie
- ✓ Soyez prudent lorsque vous tournez à gauche devant une motocyclette venant en sens inverse dont le clignotant est allumé — elle pourrait ne pas tourner

35.4 Partager la route avec les autobus municipaux

Les baies d'autobus comprennent les baies en retrait au milieu d'un pâté de maisons, les renfoncements avant et après les intersections, et les zones d'arrêt d'autobus situées entre les zones de stationnement. Lorsqu'un autobus dans une baie d'autobus actionne son clignotant gauche pour quitter la baie et que vous approchez dans la voie adjacente, vous devez laisser l'autobus réintégrer la circulation.

- ✓ Vous devez laisser un autobus qui signale son intention de quitter une baie d'autobus réintégrer la circulation
- ✓ Il existe trois types de baies d'autobus : au milieu d'un pâté de maisons, près des intersections et entre les zones de stationnement

35.5 Partager la route avec la machinerie agricole

La machinerie agricole se déplace lentement (max. 40 km/h, moins lorsqu'elle remorque). Elle est souvent surdimensionnée, ce qui rend difficile pour le conducteur de voir derrière. Les agriculteurs peuvent tourner directement dans les champs et circuler sur les routes après la tombée de la nuit pendant les semis/la récolte. La machinerie agricole doit afficher un panneau de véhicule lent orange et rouge à l'arrière. Ralentissez, restez bien en arrière et ne dépassez pas avant que ce soit sécuritaire.

- ✓ La machinerie agricole doit afficher un panneau de véhicule lent orange et rouge à l'arrière
- ✓ Le panneau de véhicule lent indique une circulation à 40 km/h ou moins
- ✓ Restez bien en arrière et ne dépassez pas la machinerie agricole avant que ce soit sécuritaire

35.6 Partager la route avec les piétons

Accordez une attention particulière aux piétons, y compris ceux qui traversent en dehors des passages pour piétons. Un ballon qui rebondit sur la chaussée peut être suivi d’ un enfant. Roulez lentement dans les zones scolaires, les zones résidentielles et les endroits où des enfants peuvent jouer. Redoublez de prudence envers les personnes âgées et les piétons ayant une incapacité. Les personnes qui utilisent des appareils de mobilité sont considérées comme des piétons et, en l’ absence de trottoir, circulent sur l’ accotement gauche face à la circulation. Passez les îlots de sécurité des tramways à une vitesse raisonnable.

- ✓ Roulez lentement et prudemment dans les zones scolaires et les zones résidentielles
- ✓ Les personnes qui utilisent des appareils de mobilité sont traitées de la même façon que les piétons
- ✓ En l’ absence de trottoir, les utilisateurs d’ appareils de mobilité circulent sur l’ accotement gauche face à la circulation venant en sens inverse
- ✓ Surveillez les panneaux de zone de sécurité communautaire indiquant un risque particulier pour les piétons

CHAPTER 36

Interior inspection

36.1 Défauts du siège du conducteur et des ceintures de sécurité

Le siège du conducteur doit être positionné correctement pour permettre de contrôler le véhicule et doit rester dans la position réglée. Les ceintures de sécurité doivent être solides et fonctionnelles. Un siège endommagé ou qui ne se verrouille pas constitue un défaut mineur; une ceinture de sécurité ou une courroie d'ancrage mal fixée, manquante ou défectueuse constitue un défaut majeur.

- ✓ Défaut mineur : le siège est endommagé ou ne reste pas en position de conduite
- ✓ Défaut majeur : toute ceinture de sécurité ou courroie d'ancrage est mal fixée, manquante ou fonctionne mal
- ✓ Tester les ceintures de sécurité en les bouclant et en les débouclant pour confirmer qu'elles fonctionnent correctement

36.2 Essuie-glaces et lave-glaces

Les essuie-glaces et les lave-glaces doivent être testés périodiquement pour en confirmer la disponibilité. Un dysfonctionnement de la commande ou du système ainsi que des balais endommagés ou manquants constituent des défauts mineurs. Lorsque les conditions météorologiques en exigent l'utilisation et qu'ils ne parviennent pas à dégager la zone balayée du côté conducteur, il s'agit d'un défaut majeur.

- ✓ Défaut mineur : dysfonctionnement de la commande ou du système, ou un balai d'essuie-glace endommagé, manquant ou qui ne dégage pas le champ de vision du conducteur.
- ✓ Défaut majeur : lorsque les conditions météorologiques exigent les essuie-glaces ou les lave-glaces et qu'ils ne dégagent pas la zone balayée par l'essuie-glace du côté conducteur.
- ✓ Inspecter les essuie-glaces et les lave-glaces pour confirmer qu'ils fonctionnent dans toutes les directions et qu'ils dégagent le pare-brise.

36.3 Format de l’ inspection intérieure

Après la vérification à l’ intérieur de la cabine, le candidat trouve et inspecte deux éléments générés aléatoirement de l’ Annexe 1. Pour chacun, il doit démontrer l’ inspection, expliquer les défauts possibles et décrire la mesure à prendre lorsqu’ un défaut mineur ou majeur est constaté.

- ✓ Deux éléments de l’ Annexe 1 générés aléatoirement doivent être inspectés
- ✓ Démontrer l’ inspection, expliquer les défauts et décrire la mesure à prendre pour les défauts mineurs et/ou majeurs

36.4 Équipement d'urgence et dispositifs de sécurité

L'équipement d'urgence requis, comme les fusées éclairantes, les lampes ou les réflecteurs, doit être présent, fonctionnel et bien fixé. Les candidats doivent connaître l'équipement exigé selon leur type de transport. Un équipement manquant, endommagé ou défectueux constitue un défaut mineur.

- ✓ Défaut mineur : tout équipement d'urgence nécessaire est manquant, endommagé ou ne fonctionne pas correctement
- ✓ Identifier verbalement l'emplacement des fusées éclairantes, lampes ou réflecteurs d'urgence et confirmer qu'ils fonctionnent et sont bien fixés

36.5 Système de chauffage/dégivreur

Le système de chauffage/dégivreur doit toujours être disponible pour garder le pare-brise exempt de condensation. Un système qui fonctionne incorrectement constitue un défaut mineur. Testez le ventilateur dans toutes les positions directionnelles.

- ✓ Défaut mineur : le système de chauffage/dégivreur fonctionne incorrectement
- ✓ Mettez le ventilateur en marche dans toutes les positions directionnelles et confirmez que le dégivreur garde le pare-brise dégagé

36.6 Vitres et rétroviseurs

Une vision claire des conditions autour du véhicule est essentielle. Un rétroviseur ou une vitre requis qui est fissuré, brisé, endommagé, manquant ou mal réglé et qui réduit la visibilité constitue un défaut mineur.

- ✓ Défaut mineur : un rétroviseur ou une vitre requis ne fournit pas la vue requise en raison d’ une fissure, d’ un bris, de dommages, d’ une absence ou d’ un mauvais réglage
- ✓ Inspecter les rétroviseurs et les vitres pour déceler les fissures ou les dommages qui réduisent la vue requise, et s’ assurer que les rétroviseurs sont bien réglés

CHAPTER 37

Commercial Vehicle Operator Registration (CVOR)

37.1 Obligation de détenir un certificat CVOR

Le CVOR suit le rendement en matière de sécurité de l'exploitation de camions et d'autobus. Un certificat CVOR est exigé pour conduire des camions dont le poids inscrit sur la plaque d'immatriculation (ou le poids réel) dépasse 4 500 kg et des autobus conçus pour transporter 10 passagers ou plus. Il s'applique aux véhicules immatriculés en Ontario, aux États-Unis ou au Mexique qui circulent en Ontario. Les frais de demande sont de 255 $.

- ✓ Un certificat CVOR est exigé pour les camions dont le poids inscrit sur la plaque d'immatriculation (ou le poids réel) dépasse 4 500 kg
- ✓ Le CVOR est exigé pour les autobus conçus pour transporter 10 passagers ou plus
- ✓ S'applique aux véhicules immatriculés en Ontario, aux États-Unis ou au Mexique qui circulent en Ontario

37.2 Dossier CVOR et sanctions

Le dossier CVOR contient des renseignements sur le transporteur (kilométrage parcouru, taux d'infractions, cote de sécurité), les collisions devant être déclarées, les condamnations et toutes les inspections de la flotte. Tous les éléments demeurent au dossier pendant cinq ans à compter de la date de l'infraction. Si le dossier devient inacceptable, le ministère peut émettre un avertissement, effectuer une vérification ou imposer des sanctions, notamment l'annulation ou la suspension du certificat CVOR, des plaques et des permis.

- ✓ Les éléments du dossier CVOR demeurent pendant cinq ans à compter de la date de l'infraction
- ✓ Un dossier inacceptable peut mener à des lettres d'avertissement, à des vérifications ou à des sanctions
- ✓ Les sanctions comprennent l'annulation ou la suspension du certificat CVOR, des plaques et des permis

CHAPTER 38

Driving in Roundabouts

38.1 Conduire un gros véhicule dans un carrefour giratoire

Un conducteur qui négocie un carrefour giratoire avec un gros véhicule peut avoir besoin de toute la largeur de la chaussée, y compris le tablier central, une partie franchissable de l'îlot central. Le véhicule peut avoir besoin d'occuper les deux voies avant d'entrer.

- ✓ Un gros véhicule peut avoir besoin d'utiliser toute la largeur de la chaussée, y compris le tablier central
- ✓ Avant d'entrer dans le carrefour giratoire, le véhicule peut avoir besoin d'occuper les deux voies
- ✓ Les roues arrière du véhicule surdimensionné peuvent monter sur le tablier central pour terminer le virage
- ✓ Laissez plus d'espace à côté des gros véhicules, car ils peuvent balayer largement

38.2 Véhicules d'urgence dans un carrefour giratoire

Si vous êtes dans un carrefour giratoire lorsqu'un véhicule d'urgence approche, continuez vers votre sortie prévue et dépassez l'îlot de circulation avant de vous ranger sur le côté.

- ✓ Si vous êtes dans un carrefour giratoire lorsqu'un véhicule d'urgence approche, continuez vers votre sortie et dépassez l'îlot de circulation avant de vous ranger sur le côté
- ✓ Si vous n'êtes pas encore entré dans le carrefour giratoire, rangez-vous à droite et attendez que le véhicule d'urgence soit passé

CHAPTER 39

Pedestrian signals

39.1 Symboles des signaux pour piétons et priorité de passage

Un symbole de marcheur blanc signifie que les piétons peuvent traverser; une main orange clignotante ou fixe signifie qu'ils ne doivent pas commencer à traverser. Les piétons déjà en train de traverser lorsque la main apparaît doivent se déplacer rapidement vers un endroit sûr et ont toujours la priorité de passage. Là où des boutons-poussoirs existent, les piétons doivent appuyer pour faire apparaître le signal de marche.

- ✓ Un symbole de marcheur blanc permet la traversée; une main orange signifie de ne pas commencer à traverser
- ✓ Les piétons qui traversent ont la priorité de passage sur tous les véhicules
- ✓ Les piétons ne doivent pas traverser sur un feu vert clignotant ou une flèche verte de virage à gauche

39.2 Symboles de feux pour piétons

Un symbole blanc de piéton en marche signifie que les piétons peuvent traverser dans la direction indiquée par le feu et qu'ils ont priorité sur tous les véhicules. Une main orange clignotante ou fixe signifie de ne pas commencer à traverser; ceux qui sont déjà en train de traverser doivent rejoindre rapidement un endroit sûr et conservent quand même leur priorité.

- ✓ Un symbole blanc de piéton en marche permet aux piétons de traverser et leur accorde la priorité
- ✓ Une main orange clignotante ou fixe signifie de ne pas commencer à traverser
- ✓ Les piétons ne doivent pas traverser lorsque le feu vert clignote ou lorsqu'une flèche verte de virage à gauche est affichée

39.3 Signaux pour piétons aux intersections

Là où des boutons-poussoirs sont installés, les piétons doivent appuyer sur le bouton pour déclencher le signal de marche, ce qui accorde plus de temps de traversée. Un signal pour piétons à une intersection comprend des passages pour piétons, des signaux de marche et d’ arrêt, des boutons-poussoirs et des feux de circulation sur la route principale seulement; des panneaux d’ arrêt contrôlent la petite route transversale.

- ✓ Les piétons doivent appuyer sur le bouton-poussoir pour activer le signal de marche là où il est prévu
- ✓ Les signaux pour piétons aux intersections comportent des feux de circulation sur la route principale seulement et des panneaux d’ arrêt sur la route transversale

CHAPTER 40

Size and Weight Limits for Commercial Motor Vehicles

40.1 Limites de largeur, de longueur et de hauteur

Les véhicules commerciaux sont limités à une largeur de 2,6 m (8,5 pi); les miroirs sont exclus s'ils ne dépassent pas le véhicule de plus de 30 cm. Les semi-remorques sont limitées à 14,65 m (48 pi) ou à 16,2 m (53 pi) avec des exigences particulières. Aucune combinaison ne peut dépasser 23 m (75,5 pi), sauf les combinaisons admissibles de deux remorques. La hauteur maximale, chargement compris, est de 4,15 m (13,6 pi).

- ✓ La largeur maximale est de 2,6 mètres (8,5 pi)
- ✓ La longueur maximale d'une combinaison est de 23 mètres (75,5 pi), sauf pour les doubles admissibles
- ✓ La hauteur maximale, chargement compris, est de 4,15 mètres (13,6 pi)

40.2 Détermination du poids brut maximal autorisé

Vous ne pouvez pas circuler sur une voie publique lorsque le poids brut dépasse les limites de la partie VII de la Loi sur la circulation routière (HTA). Le poids autorisé dépend du nombre d'essieux, de la dimension des pneus, du type de suspension, de la distance entre les essieux, du type de charge (agrégat/non-agrégat) et du poids de l'essieu directeur. Le plus faible de plusieurs résultats calculés est le maximum. Les conducteurs, les exploitants et les expéditeurs sont tous responsables et peuvent faire l'objet d'accusations.

- ✓ Ne pas dépasser le poids maximal permis en vertu de la partie VII de la Loi sur la circulation routière (HTA)
- ✓ Le plus faible des poids calculés constitue le poids brut maximal autorisé
- ✓ Les conducteurs, les exploitants et les expéditeurs sont tous responsables du poids du véhicule

CHAPTER 41

Driving at Night and in Bad Weather

41.1 Conduire en toute sécurité dans le brouillard

La meilleure chose à faire est d'éviter de conduire dans le brouillard. Si vous êtes pris dans le brouillard, utilisez les feux de croisement et augmentez la distance de suivi. Les feux de route réfléchissent sur les gouttelettes d'humidité, ce qui rend la visibilité plus difficile.

- ✓ Utilisez les feux de croisement dans le brouillard; les feux de route réfléchissent sur l'humidité et rendent la visibilité plus difficile
- ✓ Ne vous arrêtez pas sur la portion de la chaussée utilisée par la circulation — vous pourriez causer une collision en chaîne
- ✓ Augmentez votre distance de suivi et utilisez le bord droit de la route comme guide plutôt que la ligne centrale
- ✓ Si le brouillard est trop dense, rangez-vous complètement hors de la route, allumez les feux de détresse et gardez les feux de croisement allumés
- ✓ N'accélérez pas brusquement, même si le brouillard semble se dissiper

41.2 Conduite sous la pluie et aquaplanage

La pluie rend les routes glissantes, surtout au moment des premières gouttes. Si vous roulez trop vite ou s'il y a trop d'eau, les pneus peuvent rouler sur l'eau — c'est l'aquaplanage, ce qui rend le contrôle très difficile.

- ✓ Ralentissez lorsque la chaussée est mouillée et maintenez des pneus en bon état avec une bande de roulement profonde pour éviter l'aquaplanage
- ✓ Laissez plus d'espace entre vous et le véhicule qui vous précède sous la pluie
- ✓ Évitez de rouler dans les flaques d'eau, car elles peuvent cacher des nids-de-poule, nuire à la visibilité ou réduire l'efficacité des freins
- ✓ Utilisez des manœuvres douces de direction, de freinage et d'accélération pour réduire le risque de dérapage

41.3 Conduire au-delà de la portée des phares et l'éblouissement

Vous conduisez au-delà de la portée de vos phares lorsque votre distance d'arrêt est plus longue que la distance que vous pouvez voir. L'éblouissement est une lumière aveuglante qui nuit à la visibilité. Utilisez les bons faisceaux de phares pour réduire l'éblouissement la nuit.

- ✓ Ne conduisez pas au-delà de la portée de vos phares — la distance d'arrêt ne doit pas dépasser la distance que vous pouvez voir
- ✓ Utilisez les feux de croisement à moins de 150 mètres (500 pi.) d'un véhicule venant en sens inverse ou lorsque vous suivez un véhicule à moins de 60 mètres (200 pi.)
- ✓ Lorsque vous croisez des phares de route éblouissants, regardez vers le haut et au-delà, et légèrement vers la droite
- ✓ Sur les routes de campagne, passez aux feux de croisement dans les courbes ou au sommet des côtes

41.4 Conduite sur routes inondées

Évitez de conduire sur des routes inondées, car l’ eau peut empêcher les freins de fonctionner. Si vous devez le faire, testez vos freins par la suite pour les sécher.

- ✓ Évitez les routes inondées — l’ eau peut empêcher les freins de fonctionner
- ✓ Testez les freins par la suite en arrêtant rapidement et fermement à 50 km/h, en vous assurant que le véhicule s’ arrête en ligne droite
- ✓ Si le véhicule tire d’ un côté ou si la pédale reste molle après le séchage des freins, faites réparer le véhicule immédiatement

CHAPTER 42

Pavement markings

42.1 Couleur des lignes et règles de dépassement

Les lignes jaunes séparent les véhicules circulant en sens opposés; les lignes blanches séparent les véhicules circulant dans la même direction. Une ligne continue à la gauche de votre voie signifie qu'il n'est pas sécuritaire de dépasser; une ligne discontinue signifie que vous pouvez dépasser si la voie est libre et s'il y a suffisamment d'espace pour effectuer le dépassement en toute sécurité.

- ✓ Les lignes jaunes séparent la circulation en sens opposés; les lignes blanches séparent la circulation dans la même direction
- ✓ Une ligne continue à votre gauche signifie qu'il est interdit de dépasser; une ligne discontinue signifie que le dépassement est permis si la voie est libre

42.2 Couleur des lignes et leur signification

Les marquages sur la chaussée, combinés aux panneaux et aux feux, indiquent la direction à suivre et les voies où vous pouvez circuler. Les lignes jaunes séparent la circulation en sens opposés; les lignes blanches séparent la circulation dans le même sens.

- ✓ Les lignes jaunes séparent la circulation en sens opposés
- ✓ Les lignes blanches séparent la circulation dans le même sens

42.3 Lignes de dépassement pleines et discontinues

Une ligne pleine à la gauche de votre voie signifie qu'il est dangereux de dépasser. Une ligne discontinue à la gauche signifie que vous pouvez dépasser si la voie est libre et s'il y a suffisamment de lignes discontinues devant vous pour terminer le dépassement en toute sécurité.

- ✓ Une ligne pleine à votre gauche signifie qu'il est dangereux de dépasser
- ✓ Une ligne discontinue à votre gauche permet de dépasser lorsque la voie est libre et qu'il y a suffisamment d'espace pour terminer le dépassement

42.4 Lignes d'arrêt, passages pour piétons et flèches

Une ligne d'arrêt est une seule ligne blanche indiquant où s'arrêter ; s'il n'y en a pas, arrêtez-vous au passage pour piétons, puis au bord du trottoir, puis au bord de l'intersection. Un passage pour piétons est constitué de deux lignes blanches parallèles. Une flèche blanche sur une voie signifie que vous ne pouvez vous déplacer que dans la direction indiquée par la flèche. Deux lignes pleines guident la circulation à l'écart des objets fixes.

- ✓ Arrêtez-vous à la ligne d'arrêt ; s'il n'y en a pas, au passage pour piétons, au bord du trottoir, puis au bord de l'intersection
- ✓ Une flèche blanche sur une voie signifie que vous ne pouvez vous déplacer que dans cette direction
- ✓ Deux lignes pleines guident la circulation à l'écart des objets fixes comme les piliers de pont

42.5 Lignes de continuité, lignes d'arrêt et passages pour piétons

Les lignes de continuité (lignes discontinues plus larges et plus rapprochées) à votre gauche signifient que votre voie se termine ou sort et que vous devez changer de voie; à votre droite, elles signifient que votre voie continue. Une ligne d'arrêt est une seule ligne blanche indiquant où s'arrêter; si elle est absente, arrêtez-vous au passage pour piétons, puis au bord du trottoir, puis au bord de l'intersection. Les passages pour piétons sont marqués par deux lignes blanches parallèles.

- ✓ Les lignes de continuité à votre gauche signifient que la voie se termine; changez de voie pour continuer
- ✓ Arrêtez-vous à la ligne d'arrêt; s'il n'y en a pas, arrêtez-vous au passage pour piétons, puis au bord du trottoir, puis au bord de l'intersection

42.6 Flèches, passages pour piétons et marquages d'objets

Une flèche blanche peinte dans une voie signifie que vous ne pouvez vous déplacer que dans cette direction. Un passage pour piétons comporte deux doubles lignes blanches parallèles avec un X dans chaque voie d'approche et des feux jaunes en hauteur — arrêtez-vous avant la ligne et cédez le passage aux piétons. Les lignes pleines et les marquages jaunes/noirs guident la circulation à l'écart des objets fixes tels que les piliers de pont.

- ✓ Une flèche blanche dans une voie signifie que vous ne pouvez circuler que dans cette direction
- ✓ À un passage pour piétons, arrêtez-vous avant la ligne et cédez le passage aux piétons

42.7 Lignes de continuité

Les lignes de continuité sont des lignes discontinues plus larges et plus rapprochées que les lignes discontinues régulières. Les lignes de continuité à votre gauche signifient généralement que votre voie se termine ou sort et que vous devez changer de voie pour continuer. Les lignes de continuité à votre droite signifient que votre voie continue sans changement.

- ✓ Les lignes de continuité à votre gauche signifient que votre voie se termine ou sort — changez de voie
- ✓ Les lignes de continuité à votre droite signifient que votre voie continue sans changement

42.8 Marquage des passages pour piétons

Un passage pour piétons est marqué par deux lignes blanches doubles parallèles en travers de la route, avec un X dans chaque voie d'approche et des feux jaunes en hauteur. Arrêtez-vous avant la ligne et cédez le passage aux piétons.

- ✓ Un passage pour piétons comporte des lignes blanches doubles, des marquages en X et des feux jaunes en hauteur
- ✓ Arrêtez-vous avant la ligne et cédez le passage aux piétons à un passage pour piétons

CHAPTER 43

Uncoupling and Coupling Test

43.1 Procédure de dételage et d'attelage

Après le test d'inspection quotidienne, sortez du véhicule pour démontrer de façon sécuritaire le dételage et l'attelage d'un camion/tracteur et d'une remorque. Le véhicule est placé dans un emplacement sécuritaire prédéterminé. Vous effectuez d'abord le dételage, puis l'attelage.

- ✓ Vous devez démontrer de façon sécuritaire tant le dételage que l'attelage
- ✓ Le dételage est effectué en premier, suivi de l'attelage
- ✓ L'emplacement sera prédéterminé comme sécuritaire pour la procédure

CHAPTER 44

Yielding the right-of-way

44.1 Règles de priorité aux intersections

À une intersection sans panneaux ni feux, cédez le passage à tout véhicule venant de la droite. À un arrêt toutes directions, cédez le passage au premier véhicule à s'arrêter; si deux véhicules s'arrêtent en même temps, le véhicule de gauche cède le passage à celui de droite. Lorsque vous tournez à gauche, attendez que la circulation venant en sens inverse et les piétons soient dégagés; lorsque vous tournez à droite, attendez que les piétons soient dégagés. Un panneau cédez le passage signifie ralentir ou s'arrêter et céder le passage à la circulation qui circule sur la route transversale ou qui s'y trouve. Lorsque vous entrez depuis un chemin privé ou une entrée, cédez le passage aux véhicules sur la route et aux piétons sur le trottoir.

- ✓ Aux intersections non contrôlées, cédez le passage aux véhicules venant de la droite
- ✓ À un arrêt toutes directions, si deux véhicules s'arrêtent en même temps, le véhicule de gauche cède le passage à celui de droite
- ✓ Cédez le passage aux piétons lorsque vous tournez; lorsque vous entrez depuis une entrée, cédez le passage à la circulation routière et aux piétons
- ✓ Le fait de signaler ne vous donne pas la priorité : vous devez vous assurer que la voie est libre

44.2 Céder le passage aux passages pour piétons

Vous devez céder le droit de passage et attendre que les piétons aient complètement traversé la route aux passages pour piétons ou aux traverses désignés par un marquage spécial, ainsi qu'aux passages scolaires avec brigadiers.

- ✓ Attendre que les piétons aient complètement traversé aux passages ou aux traverses avant de poursuivre
- ✓ Céder le passage aux passages scolaires avec brigadiers

CHAPTER 45

Uncoupling and coupling test

45.1 Procédure de dételage et d'attelage

Après l'épreuve d'inspection quotidienne, le candidat sort du véhicule pour effectuer la partie dételage et attelage, démontrant le dételage et l'attelage sécuritaires d'un camion/tracteur et d'une remorque à un endroit sécuritaire prédéterminé. Le dételage est effectué en premier, suivi de l'attelage.

- ✓ Doit démontrer de façon sécuritaire le dételage puis l'attelage d'un camion/tracteur et d'une remorque
- ✓ Le véhicule est placé à un endroit prédéterminé convenable et sécuritaire pour la procédure
- ✓ Le dételage est effectué en premier, suivi de l'attelage

CHAPTER 46

Vehicle Safety, Maintenance and Daily Inspections

46.1 Documents à avoir en sa possession et à remettre

Les conducteurs de véhicules commerciaux doivent avoir en leur possession et remettre sur demande : un permis de conduire valide de la catégorie appropriée, le certificat d'immatriculation du véhicule ou de la remorque, le certificat CVOR, le certificat d'assurance, un rapport d'inspection quotidienne rempli dans les 24 heures ainsi que le calendrier d'inspection, un journal de bord pour la journée et les 14 jours précédents, et les documents justificatifs (reçus de carburant, de péage et d'hébergement).

- ✓ Doit avoir en sa possession un permis de conduire valide, le certificat d'immatriculation, le certificat CVOR et le certificat d'assurance
- ✓ Doit avoir en sa possession un rapport d'inspection quotidienne rempli dans les 24 heures ainsi que le calendrier d'inspection
- ✓ Doit avoir en sa possession un journal de bord pour la journée et les quatorze jours précédents

46.2 Exigences relatives à la profondeur de sculpture des pneus

Les pneus arrière d'un véhicule automobile ne doivent pas avoir moins de 1,5 mm (0,06 po) de sculpture mesurée dans deux rainures adjacentes. Les pneus avant d'un véhicule automobile dont le poids nominal brut est supérieur à 4 500 kg doivent avoir au moins 3 mm (0,12 po) de sculpture dans deux rainures adjacentes.

- ✓ Les pneus arrière doivent avoir au moins 1,5 mm (0,06 po) de sculpture dans deux rainures adjacentes
- ✓ Les pneus avant (véhicule dont le poids nominal brut est supérieur à 4 500 kg) doivent avoir au moins 3 mm (0,12 po) de sculpture
- ✓ Les pneus et les roues doivent être installés par un installateur de pneus certifié ou un mécanicien

46.3 Conformité aux postes de pesée et aux inspections

Tout policier ou agent du ministère peut effectuer une inspection de sécurité en tout temps et en tout lieu et peut exiger que vous conduisiez jusqu'au poste le plus proche. Le fait de refuser ou de ne pas se présenter à un poste de pesée constitue une infraction passible d'amendes pouvant atteindre 20 000 $ (art. 124(5)) et d'une suspension de permis pouvant aller jusqu'à 30 jours. Le fait de refuser de redistribuer ou de retirer un chargement ou de faire obstruction à une pesée entraîne des amendes de 200 $ à 20 000 $ (art. 124(6)).

- ✓ Le fait de refuser de se présenter à un poste de pesée entraîne des amendes pouvant atteindre 20 000 $ et une suspension pouvant aller jusqu'à 30 jours
- ✓ Le fait de refuser de redistribuer un chargement ou de faire obstruction à la pesée entraîne des amendes de 200 $ à 20 000 $
- ✓ Vous devez prêter assistance à l'inspection du véhicule si on vous le demande

46.4 Revérification des fixations de roue

Inspecter les roues, les fixations de roue et les pneus après l'installation de pneus ou de roues neufs ou après le retrait des roues pour réparation. Les fabricants de roues recommandent de revérifier les fixations de roue entre 80 km et 160 km après l'installation.

- ✓ Revérifier les fixations de roue entre 80 km et 160 km après l'installation
- ✓ Inspecter les roues, les fixations et les pneus après une nouvelle installation ou un retrait pour réparation

46.5 Vérification du jeu libre de la direction

Le jeu libre, ou jeu de fonctionnement, est la distance dont le volant se déplace avant que les pneus ne commencent à tourner. Effectuez la vérification avec le moteur en marche et les roues droites vers l'avant, en tournant le volant dans les deux sens avec les doigts jusqu'à sentir la résistance des pneus. Une rotation excessive indique un jeu libre excessif.

- ✓ Vérifier le jeu de la direction avec le moteur en marche et les roues droites vers l'avant
- ✓ Une rotation excessive du volant avant que les pneus ne tournent indique un jeu libre ou un jeu excessif

CHAPTER 47

Skids and Braking Systems

47.1 Reprendre la maîtrise après un dérapage

Un dérapage se produit lorsqu'un ou plusieurs pneus perdent leur adhérence avec la chaussée, le plus souvent sur des surfaces glissantes et généralement parce que l'on conduit trop vite pour les conditions. Un freinage brusque et des virages ou des accélérations brusques peuvent provoquer un dérapage.

- ✓ Pour éviter un dérapage, conduisez à une vitesse réduite et manœuvrez les commandes en douceur; effectuez les virages en douceur.
- ✓ Si votre véhicule dérape, relâchez l'accélérateur ou le frein et, sur des surfaces très glissantes, mettez la transmission au point mort si vous le pouvez.
- ✓ Continuez de braquer dans la direction où vous voulez aller et évitez de trop braquer.
- ✓ Une fois la maîtrise retrouvée, freinez doucement et progressivement.

47.2 Systèmes de freinage antiblocage (ABS)

L'ABS détecte la vitesse des roues pendant le freinage et réduit la force de freinage lorsqu'une roue est sur le point de se bloquer, ce qui empêche le dérapage des pneus et la perte de contrôle de la direction. Il améliore la sécurité lors d'un freinage brusque ou d'une mauvaise traction.

- ✓ L'ABS empêche le blocage des roues mais ne raccourcit pas la distance d'arrêt
- ✓ Avec l'ABS, appuyez fermement sur la pédale de frein et laissez le système contrôler le blocage des roues
- ✓ Ne relâchez pas la pédale lorsque vous ressentez des pulsations lors d'un freinage d'urgence — c'est le fonctionnement normal de l'ABS

47.3 Freinage au seuil

Le freinage au seuil vous permet d’ effectuer un arrêt contrôlé dans votre propre voie, même dans des conditions glissantes, et se pratique généralement dans les véhicules NON équipés de l’ ABS.

- ✓ Freiner aussi fort que possible sans provoquer de dérapage; si une roue commence à se bloquer, relâcher légèrement la pression et la réappliquer
- ✓ Ne pas pomper les freins
- ✓ Continuer à freiner de cette façon jusqu’ à avoir ralenti à la vitesse désirée

CHAPTER 48

Keeping your licence

48.1 Port et renouvellement de votre permis

L'Ontario délivre un permis d'une seule pièce avec photo et signature que vous devez avoir sur vous chaque fois que vous conduisez. Les conducteurs de moins de 80 ans titulaires d'un permis de classe A, B, C, E ou F doivent réussir un examen de la vue et un examen des connaissances pour renouveler leur permis, habituellement tous les cinq ans. Pour les titulaires d'un endossement pour freins pneumatiques, l'examen écrit sur les freins pneumatiques correspond au cycle de l'examen écrit des connaissances, et l'examen pratique sur les freins pneumatiques n'est exigé que lorsqu'un examen de conduite est déclenché.

- ✓ Vous devez avoir votre permis sur vous chaque fois que vous conduisez et le présenter à la police
- ✓ Les conducteurs de moins de 80 ans titulaires d'un permis de classe A/B/C/E/F doivent réussir les examens de la vue et des connaissances pour renouveler leur permis, habituellement tous les cinq ans
- ✓ L'examen pratique sur les freins pneumatiques n'est exigé que lorsqu'un examen de conduite est déclenché

48.2 Règles de renouvellement et de rétablissement du permis selon l'âge

Les conducteurs de 65 à 79 ans titulaires d'un permis de classe A à F doivent réussir les examens de la vue, des connaissances et de la conduite après une collision dont ils sont responsables ou l'accumulation de trois points d'inaptitude ou plus. Les conducteurs de 80 ans et plus doivent réussir les examens de la vue, des connaissances et de la conduite avant chaque renouvellement. Un permis suspendu, annulé ou expiré depuis plus de trois ans exige une nouvelle demande et que toutes les exigences du système de délivrance graduelle des permis soient satisfaites avant l'admissibilité à une classe commerciale.

- ✓ Les conducteurs de 65 à 79 ans doivent repasser les examens après une collision dont ils sont responsables ou trois points d'inaptitude ou plus
- ✓ Les conducteurs de 80 ans et plus doivent réussir les examens de la vue, des connaissances et de la conduite avant chaque renouvellement
- ✓ Un permis expiré depuis plus de trois ans exige une nouvelle demande complète, y compris tous les examens

48.3 Calendrier de déclaration médicale des conducteurs commerciaux

Les titulaires d'un permis de conduire commercial (autres que la classe D) doivent passer un examen médical à intervalles de un à cinq ans selon leur âge; un avis et un formulaire vierge arrivent trois mois avant l'échéance. Le défaut de produire fait rétrograder le permis à la classe G. Fréquence de déclaration : moins de 46 ans, tous les cinq ans; 46 à 64 ans, tous les trois ans; 65 ans et plus, chaque année; et classe D, 80 ans et plus, chaque année.

- ✓ Le défaut de produire un rapport médical exigé fait rétrograder votre permis à la classe G
- ✓ Les conducteurs de moins de 46 ans produisent un rapport tous les 5 ans, ceux de 46 à 64 ans tous les 3 ans, et ceux de 65 ans et plus chaque année
- ✓ Un avis médical arrive trois mois avant l'échéance du rapport

48.4 Changement de nom ou d'adresse et lois sur les permis

Vous devez aviser le ministère des Transports dans les six jours suivant un changement de nom ou d'adresse et obtenir un nouveau permis lorsque votre adresse change (sans frais). Il est illégal de prêter votre permis, de laisser d'autres personnes l'utiliser, d'utiliser un permis modifié, fictif ou appartenant à autrui, ou de détenir plus d'un permis de conduire de l'Ontario.

- ✓ Aviser le ministère dans les six jours suivant un changement de nom ou d'adresse
- ✓ Il est illégal de prêter, de modifier ou de détenir plus d'un permis de conduire de l'Ontario

48.5 Exigences relatives au port et au renouvellement du permis

L'Ontario délivre un permis de conduire d'une seule pièce avec photo et signature; vous devez le porter chaque fois que vous conduisez. Les conducteurs de moins de 80 ans des catégories A, B, C, E ou F (et les conducteurs de plus de 65 ans de catégorie D) doivent réussir un test de vue et un test de connaissances pour renouveler, habituellement tous les cinq ans. Les conducteurs de 65 à 79 ans doivent réussir des tests de vue, de connaissances et de conduite après une collision dont ils sont responsables ou l'accumulation de trois points d'inaptitude ou plus. Les conducteurs de 80 ans et plus doivent réussir des tests de vue, de connaissances et de conduite avant de renouveler.

- ✓ Vous devez porter votre permis de conduire chaque fois que vous conduisez
- ✓ Le renouvellement a habituellement lieu tous les cinq ans, avec des tests de vue et de connaissances
- ✓ Les conducteurs de 65 à 79 ans doivent repasser les tests après une collision dont ils sont responsables ou l'accumulation de 3 points d'inaptitude ou plus
- ✓ Les conducteurs de 80 ans et plus doivent réussir des tests de vue, de connaissances et de conduite pour renouveler

48.6 Déclaration médicale pour les conducteurs commerciaux

Les titulaires d'un permis de conduire commercial doivent présenter périodiquement des rapports médicaux satisfaisants, faute de quoi leur permis sera rétrogradé à la classe G. La fréquence des rapports dépend de l'âge : moins de 46 ans, tous les cinq ans; 46 à 64 ans, tous les trois ans; 65 ans et plus, chaque année; et les conducteurs de classe D de 80 ans et plus, chaque année. Un avis et un formulaire vierge sont envoyés trois mois avant la date d'échéance.

- ✓ Le défaut de produire un rapport médical exigé entraîne une rétrogradation du permis à la classe G
- ✓ Les conducteurs de moins de 46 ans produisent un rapport tous les 5 ans; de 46 à 64 ans, tous les 3 ans; de 65 ans et plus, chaque année
- ✓ L'avis et le formulaire médical sont envoyés par la poste trois mois avant la date d'échéance du rapport

48.7 Lois sur les permis de conduire et nouvelle demande

Il est illégal de prêter votre permis, de laisser quelqu'un d'autre l'utiliser, d'utiliser un permis modifié ou fictif, d'utiliser le permis d'autrui comme s'il s'agissait du vôtre, ou de détenir plus d'un permis de l'Ontario. Si un permis est suspendu, annulé ou expiré depuis plus de trois ans, vous devez présenter une nouvelle demande et satisfaire à toutes les exigences du système de délivrance progressive des permis avant de recouvrer les catégories commerciales.

- ✓ Il est illégal de prêter, de modifier ou de détenir plus d'un permis de conduire de l'Ontario
- ✓ Un permis expiré ou suspendu depuis plus de trois ans exige une nouvelle demande complète dans le cadre du système de délivrance progressive des permis

48.8 Changement de nom ou d'adresse

Vous devez aviser le ministère des Transports dans les six jours suivant un changement de nom ou d'adresse et obtenir un nouveau permis de conduire. Aucuns frais ne s'appliquent pour un nouveau permis de conduire en raison d'un changement de nom ou d'adresse. Un changement de nom nécessite un certificat de mariage, une ordonnance judiciaire d'adoption ou un certificat de changement de nom, selon le motif.

- ✓ Aviser le ministère dans les six jours suivant un changement de nom ou d'adresse
- ✓ Un nouveau permis de conduire est exigé et aucuns frais ne s'appliquent pour un changement de nom ou d'adresse
- ✓ Détruire votre ancien permis de conduire dès la réception du nouveau

CHAPTER 49

Backing Skills Test

49.1 Manœuvres de l'épreuve de recul

L'épreuve de recul évalue le contrôle sécuritaire pendant la marche arrière et l'évaluation de la position du véhicule par rapport aux objets environnants. Vous effectuez une manœuvre : un accostage en marche arrière à 90 degrés (côté conducteur), un décalage à gauche ou un décalage à droite. Des cônes délimitent les zones et ne doivent pas être heurtés. L'examinateur reste à l'extérieur, visible, mais ne vous donnera pas d'indications.

- ✓ Effectuer une manœuvre : accostage en marche arrière à 90 degrés (côté conducteur), décalage à gauche ou décalage à droite
- ✓ Ne heurter aucun cône ; terminer le plus droit possible à l'intérieur des cônes
- ✓ Immobiliser le véhicule et informer l'examinateur lorsque vous avez terminé

49.2 Critères de notation pour la marche arrière

Vous êtes évalué sur l’ observation, les signaux/l’ avertisseur sonore, la vitesse, les reprises et la position finale. Avant de reculer, vous devez sortir du véhicule pour vérifier la trajectoire; pendant la marche arrière, utilisez les miroirs. Activez les feux de détresse et klaxonnez avant de reculer. Reculez seulement au pas.

- ✓ Sortez du véhicule pour vérifier la trajectoire avant de reculer; utilisez les miroirs pendant la marche arrière
- ✓ Activez les feux de détresse et actionnez l’ avertisseur sonore électrique avant de reculer
- ✓ Reculez toujours au pas
- ✓ Les reprises excessives comptent comme des erreurs (les reprises initiales ne sont pas pénalisées)
- ✓ Reculez aussi près que possible de la position finale

CHAPTER 50

Backing skills test

50.1 Objet de l'épreuve de recul et manœuvres

L'épreuve de compétences en recul évalue le contrôle sécuritaire pendant la marche arrière et l'appréciation de la position du véhicule par rapport aux objets environnants. Une de trois manœuvres est exécutée : accostage en angle de 90 degrés (côté conducteur), déport à gauche ou déport à droite. Des cônes délimitent les limites et ne doivent pas être heurtés.

- ✓ Exécuter une seule manœuvre : accostage en angle de 90 degrés (côté conducteur), déport à gauche ou déport à droite
- ✓ Ne heurter aucun cône; le véhicule doit être aussi droit que possible à l'intérieur des cônes
- ✓ Immobiliser le véhicule et informer l'examinateur lorsque vous avez terminé
- ✓ Les examinateurs restent à l'extérieur du véhicule et ne vous donneront ni conseils ni directives

50.2 Catégories de pointage pour la marche arrière

La marche arrière est évaluée selon l'observation, les signaux et l'avertisseur sonore, la vitesse, les reprises et la position finale. Vous devez sortir du véhicule pour vérifier la trajectoire, utiliser les miroirs pendant la marche arrière et reculer au rythme de la marche. Un nombre excessif de reprises compte comme des erreurs.

- ✓ Avant de reculer, sortez du véhicule pour vérifier la trajectoire et observer les alentours; utilisez les miroirs pendant la marche arrière
- ✓ Activez les feux de détresse et actionnez l'avertisseur électrique avant de reculer
- ✓ Reculez toujours au rythme de la marche
- ✓ Les reprises initiales ne sont pas pénalisées, mais un nombre excessif compte comme des erreurs
- ✓ Reculez le véhicule le plus près possible de la position finale

CHAPTER 51

Driving in roundabouts

51.1 Conduire de grands véhicules dans les carrefours giratoires

Laissez un espace supplémentaire à côté des grands véhicules qui peuvent déborder largement dans les carrefours giratoires. Un grand véhicule peut avoir besoin de toute la largeur de la chaussée, y compris l'anneau central (une section surélevée franchissable de l'îlot central), et peut devoir occuper les deux voies avant d'entrer. Si vous êtes dans un carrefour giratoire lorsqu'un véhicule d'urgence approche, continuez jusqu'à votre sortie et rangez-vous au-delà de l'îlot de circulation; si vous n'êtes pas encore entré, serrez à droite et attendez.

- ✓ Les grands véhicules peuvent utiliser toute la largeur de la chaussée, y compris l'anneau central
- ✓ Un grand véhicule peut devoir occuper les deux voies avant d'entrer dans un carrefour giratoire
- ✓ Dans un carrefour giratoire avec un véhicule d'urgence qui approche, sortez d'abord, puis rangez-vous au-delà de l'îlot de circulation

CHAPTER 52

Cargo Securement

52.1 Responsabilité du conducteur à l'égard du chargement

Le conducteur est responsable de veiller à ce que le chargement soit réparti uniformément et arrimé contre tout déplacement. Toutes les charges doivent être attachées, couvertes ou solidement fixées de façon à ce qu'aucune partie ne puisse tomber. Un chargement desserré ou qui se déplace pourrait causer une collision ou un capotage. Tout chargement dépassant l'arrière de 1,5 m (5 pi) ou plus doit être signalé par un feu rouge lorsque les feux sont requis et, dans le cas contraire, par un drapeau ou un repère rouge.

- ✓ Le chargement doit être réparti uniformément et arrimé afin qu'aucune partie ne puisse tomber
- ✓ Tout chargement dépassant l'arrière de 1,5 m (5 pi) ou plus doit être signalé par un feu rouge ou un drapeau/repère rouge
- ✓ Le conducteur est responsable de s'assurer que le chargement est correctement arrimé

52.2 Intervalles de réinspection du chargement

Le chargement doit être inspecté avant de conduire et vérifié de nouveau à 80 km au plus de l’ endroit où il a été chargé. Le conducteur doit réinspecter et ajuster l’ arrimage du chargement selon ce qui se produit en premier : un changement de statut de service, 3 heures de conduite ou 240 km parcourus. La réinspection n’ est pas requise si le chargement est scellé et que le conducteur a reçu l’ ordre de ne pas l’ ouvrir, ou s’ il est inaccessible.

- ✓ Vérifier de nouveau le chargement à 80 km au plus du point de chargement
- ✓ Réinspecter le chargement selon ce qui se produit en premier : un changement de statut de service, 3 heures de conduite ou 240 km parcourus
- ✓ La réinspection n’ est pas requise pour un chargement scellé pour lequel le conducteur a reçu l’ ordre de ne pas l’ ouvrir, ou s’ il est inaccessible

52.3 Norme 10 du Code national de sécurité

L’ Ontario a adopté la norme 10 du Code national de sécurité (CNS) pour l’ arrimage des charges (élaborée par le CCMTA). Tout véhicule commercial transportant des charges doit s’ y conformer. Voir aussi le Règlement de l’ Ontario 363/04 « Sécurité des charges ».

- ✓ L’ Ontario a adopté la norme 10 du CNS pour l’ arrimage des charges
- ✓ Tout véhicule commercial transportant des charges doit se conformer à la norme 10 du CNS
- ✓ Le Règlement de l’ Ontario 363/04 régit la sécurité des charges

CHAPTER 53

Snow, Ice and Whiteouts

53.1 Conduite dans la neige et les voiles blancs

La neige peut être tassée, glissante, sillonnée d'ornières ou molle. La poudrerie peut créer des voiles blancs où la neige bloque complètement votre vue. Prévoyez les conditions et ralentissez.

- ✓ Utilisez les feux de croisement dans la poudrerie; les feux de route se réfléchissent sur les particules de glace.
- ✓ Ne vous arrêtez pas sur la partie de la route utilisée par les véhicules — vous pourriez provoquer une collision en chaîne.
- ✓ Augmentez la distance de suivi et essayez de quitter la route pour une aire de stationnement sécuritaire lorsque la visibilité est presque nulle.
- ✓ Si vous êtes coincé ou bloqué, restez avec votre véhicule, ouvrez légèrement une fenêtre pour aérer, faites tourner le moteur le moins possible et utilisez les feux de détresse.
- ✓ Transportez une trousse de survie pour la conduite hivernale comprenant des vêtements chauds, de la nourriture, une lampe de poche, une pelle et une couverture.

53.2 Reconnaître le verglas noir

Lorsque les températures descendent sous le point de congélation, les routes mouillées deviennent glacées. Les zones ombragées, les ponts et les viaducs gèlent en premier. Le verglas noir est une mince couche qui donne à l’ asphalte un aspect noir et brillant.

- ✓ Les tronçons de route situés dans des zones ombragées ou sur des ponts et viaducs gèlent en premier
- ✓ Si la route ressemble à de l’ asphalte noir et brillant, méfiez-vous du verglas noir; l’ asphalte normal en hiver devrait paraître gris-blanc
- ✓ Si vous soupçonnez la présence de verglas noir, ralentissez et redoublez de prudence

53.3 Partager la route avec les chasse-neige

Les véhicules de déneigement ont des feux bleus clignotants visibles à 150 mètres, ce qui avertit de la présence de véhicules larges et lents. Certains ont des ailes qui s'étendent jusqu'à trois mètres vers la droite.

- ✓ Les feux bleus clignotants, visibles à 150 mètres, avertissent de la présence de véhicules de déneigement larges et lents
- ✓ Certains chasse-neige ont une aile qui s'étend jusqu'à trois mètres vers la droite
- ✓ N'essayez pas de dépasser entre des chasse-neige décalés sur les autoroutes — l'espace est insuffisant et le bourrelet de neige peut faire perdre la maîtrise de votre véhicule

CHAPTER 54

The demerit point system

54.1 Comment fonctionne le système de points d'inaptitude

Les points d'inaptitude sont inscrits à votre dossier pour les condamnations liées à la conduite et y restent pendant deux ans à compter de la date de l'infraction. L'accumulation d'un trop grand nombre de points peut entraîner une suspension. Les permis de conduire peuvent aussi être suspendus pour des raisons médicales — les médecins doivent signaler toute personne de 16 ans ou plus dont l'état de santé peut nuire à la sécurité de conduite.

- ✓ Les points d'inaptitude restent à votre dossier pendant deux ans à compter de la date de l'infraction
- ✓ Un trop grand nombre de points d'inaptitude peut entraîner la suspension du permis de conduire
- ✓ Les médecins doivent signaler les affections médicales qui peuvent nuire à la sécurité de conduite

54.2 Tolérance zéro et conduite avec facultés affaiblies

Les conducteurs de véhicules commerciaux (classes A à F, véhicules CVOR, machines de construction routière) ne doivent présenter aucune trace d'alcool ou de drogues lorsqu'ils conduisent. La conduite avec facultés affaiblies est un crime même si le véhicule n'est pas en mouvement. Les policiers peuvent exiger des échantillons d'haleine, des tests de sobriété sur place, des évaluations de reconnaissance des drogues ou des échantillons de liquide oral, d'urine ou de sang; le fait d'échouer ou de refuser entraîne une accusation en vertu du Code criminel. Les conducteurs de 21 ans et moins doivent avoir un taux d'alcoolémie de zéro.

- ✓ Les conducteurs de véhicules commerciaux doivent avoir zéro alcool ou drogue dans leur organisme lorsqu'ils conduisent
- ✓ Le refus ou l'échec d'une demande d'alcootest ou de test de sobriété entraîne une accusation en vertu du Code criminel
- ✓ Les conducteurs de 21 ans et moins doivent avoir un taux d'alcoolémie de zéro

54.3 Effets des drogues et des médicaments sur la conduite

Les drogues sous toutes leurs formes — cannabis, drogues illégales, médicaments d'ordonnance et médicaments en vente libre — peuvent altérer la conduite en causant des étourdissements, une vision floue, des nausées ou de la somnolence. Consultez votre médecin ou votre pharmacien avant de conduire après avoir pris des médicaments; les drogues et l'alcool combinés peuvent être dangereux même plusieurs jours plus tard.

- ✓ Les médicaments d'ordonnance et en vente libre peuvent altérer la conduite; consultez un médecin ou un pharmacien
- ✓ Les drogues combinées à l'alcool peuvent être dangereuses même plusieurs jours plus tard

CHAPTER 55

On-road Driving Test

55.1 Aperçu de l'examen sur route

Vous conduisez sur un parcours d'examen comportant diverses situations de circulation, en conduisant toujours de façon sécuritaire et responsable et en portant votre ceinture de sécurité. Respectez tous les panneaux, feux et lois et terminez l'examen sans accident ni infraction. Si une situation ne se présente pas, il peut vous être demandé de la simuler en décrivant ce que vous feriez.

- ✓ Portez votre ceinture de sécurité et respectez en tout temps tous les panneaux, feux et lois de la circulation
- ✓ Terminez l'examen sans accident ni infraction de la circulation
- ✓ Suivez les directives de l'examinateur; simulez une situation en expliquant vos actions si elle ne se produit pas
- ✓ Les situations comprennent les virages, les intersections, les changements de voie, la conduite en ligne droite, les courbes, l'autoroute, les arrêts et départs en bordure de route

CHAPTER 56

Driving at night and in bad weather

56.1 Conduire au-delà de la portée des phares et éblouissement

Vous conduisez au-delà de la portée de vos phares lorsque votre distance d'arrêt est supérieure à ce que vous pouvez voir avec vos phares, ce qui ne laisse pas assez d'espace pour arrêter en toute sécurité. Les panneaux réfléchissants peuvent vous induire en erreur. En cas d'éblouissement, regardez au-dessus, au-delà et légèrement à droite des phares des véhicules venant en sens inverse la nuit. Utilisez les feux de croisement à moins de 150 m (500 pi) d'un véhicule venant en sens inverse ou lorsque vous suivez un véhicule à moins de 60 m (200 pi). Passez aux feux de croisement dans les courbes et au sommet des côtes sur les routes de campagne.

- ✓ Ne conduisez pas au-delà de la portée de vos phares - la distance d'arrêt ne doit pas dépasser ce que vous pouvez voir
- ✓ Utilisez les feux de croisement à moins de 150 mètres (500 pi) d'un véhicule venant en sens inverse
- ✓ Utilisez les feux de croisement lorsque vous suivez un véhicule à moins de 60 mètres (200 pi)

56.2 Conduite dans le brouillard

La meilleure chose à faire est d’ éviter de conduire dans le brouillard; reportez votre déplacement si un avertissement est en vigueur. Si vous êtes pris : ralentissez progressivement, allumez le système d’ éclairage complet, utilisez les feux de croisement (les feux de route réfléchissent sur l’ humidité), utilisez les feux de brouillard avec les feux de croisement, évitez les dépassements et les changements de voie, utilisez le bord droit comme repère, augmentez la distance de suivi et rangez-vous complètement dans une aire de stationnement sécuritaire si le brouillard est trop dense. Ne vous arrêtez pas sur la chaussée ni n’ accélérez brusquement.

- ✓ Utilisez les feux de croisement dans le brouillard; les feux de route réfléchissent sur l’ humidité et réduisent la visibilité
- ✓ Utilisez le bord droit de la route comme repère plutôt que la ligne centrale
- ✓ Ne vous arrêtez pas sur la partie circulée de la route - rangez-vous dans une aire de stationnement sécuritaire
- ✓ N’ accélérez pas brusquement même si le brouillard semble se dissiper

56.3 Conduite sous la pluie et aquaplanage

La pluie rend les routes glissantes, surtout lors des premières gouttes. Un excès d'eau ou une vitesse trop élevée provoque l'aquaplanage, où les pneus roulent sur l'eau et le contrôle devient difficile. Gardez de bons pneus avec une bande de roulement profonde et ralentissez lorsque la chaussée est mouillée. Augmentez la distance de suivi pour éviter les éclaboussures. Évitez les flaques d'eau qui peuvent cacher des nids-de-poule, obstruer la vision ou noyer le moteur, et qui peuvent réduire l'efficacité des freins.

- ✓ Ralentissez lorsque la chaussée est mouillée pour prévenir l'aquaplanage
- ✓ Maintenez de bons pneus avec une bande de roulement profonde
- ✓ Laissez plus d'espace entre les véhicules pour éviter les éclaboussures et permettre le freinage
- ✓ Évitez de rouler dans les flaques d'eau qui peuvent cacher des nids-de-poule et réduire l'efficacité des freins

56.4 Routes inondées et essai des freins

Évitez de conduire sur des routes inondées, car l’ eau peut empêcher les freins de fonctionner. Si vous devez le faire, testez les freins par la suite pour les sécher en arrêtant rapidement et fermement à 50 km/h. Le véhicule doit s’ arrêter en ligne droite sans tirer, et la pédale doit sembler ferme, et non molle. Si le tirage ou la pédale molle persiste après le séchage, faites réparer immédiatement.

- ✓ Évitez les routes inondées — l’ eau peut empêcher les freins de fonctionner
- ✓ Testez les freins après un contact avec l’ eau en arrêtant rapidement et fermement à 50 km/h
- ✓ Une pédale molle ou un frein qui tire après le séchage signifie de faire réparer le véhicule immédiatement

56.5 Maîtriser les dérapages

Les dérapages se produisent lorsque les pneus perdent leur adhérence, le plus souvent sur des surfaces glissantes et parce qu’ on conduit trop vite. Pour les éviter, conduisez à vitesse réduite et manœuvrez les commandes en douceur ; freiner ou accélérer pendant que vous braquez peut rapprocher les pneus d’ un dérapage. En cas de dérapage, ne paniquez pas, relâchez l’ accélérateur ou le frein, sur des surfaces très glissantes passez au point mort si possible, continuez de braquer dans la direction voulue, évitez de trop braquer et freinez doucement dès que vous reprenez le contrôle.

- ✓ La plupart des dérapages résultent d’ une vitesse trop élevée pour les conditions de la route
- ✓ En cas de dérapage, relâchez l’ accélérateur ou le frein et braquez dans la direction que vous voulez suivre
- ✓ Sur une surface très glissante, passez la transmission au point mort si possible
- ✓ Veillez à ne pas trop braquer et freinez doucement dès que vous reprenez le contrôle

56.6 Freins antiblocage (ABS)

Le système ABS détecte la vitesse des roues pendant le freinage et réduit la force de freinage appliquée à une roue qui risque de se bloquer, ce qui empêche le dérapage et la perte de maîtrise de la direction. L'ABS ne raccourcit pas la distance d'arrêt. Les conducteurs peuvent ressentir des pulsations dans la pédale lors d'un freinage brusque — ne relâchez pas la pédale pendant un freinage d'urgence. Avec l'ABS, appuyez fermement sur la pédale et laissez le système contrôler le blocage des roues.

- ✓ L'ABS empêche le blocage des roues et la perte de maîtrise de la direction, mais ne raccourcit pas la distance d'arrêt
- ✓ Ne relâchez pas la pédale de frein pendant un freinage d'urgence avec l'ABS, malgré les pulsations
- ✓ Avec l'ABS, appuyez fermement sur la pédale de frein et laissez le système contrôler le blocage des roues

56.7 Freinage au seuil

Le freinage au seuil s’ adresse aux véhicules sans ABS. Freinez le plus fortement possible jusqu’ à ce qu’ une roue commence à se bloquer, puis relâchez légèrement la pression pour débloquer la roue et réappliquez la pression, en freinant au maximum sans dérapage. Ne pompez pas les freins. Continuez jusqu’ à atteindre la vitesse désirée.

- ✓ Le freinage au seuil se pratique dans les véhicules non équipés d’ ABS
- ✓ Freinez fortement, relâchez légèrement lorsqu’ une roue commence à se bloquer, puis réappliquez la pression
- ✓ Ne pompez pas les freins pendant le freinage au seuil

56.8 Conduite dans la neige, les voiles blancs et la glace

Ralentissez sur la neige à ornières et évitez les coups de volant, les freinages ou les accélérations brusques. Dans la poudrerie ou en cas de voile blanc, utilisez les feux de croisement (les feux de route sont réfléchis par les particules de glace), augmentez la distance de sécurité, évitez de dépasser et rangez-vous sur l'accotement si la visibilité est presque nulle. Si vous êtes immobilisé, restez dans le véhicule, entrouvrez une fenêtre, faites tourner le moteur le moins possible et utilisez les feux de détresse. Ayez une trousse de survie hivernale. Surveillez la glace noire — l'asphalte luisant qui devrait normalement paraître gris-blanc; les ponts et les viaducs gèlent en premier.

- ✓ Utilisez les feux de croisement dans la poudrerie; les feux de route sont réfléchis par les particules de glace
- ✓ Si vous êtes immobilisé par mauvais temps, restez dans votre véhicule et faites tourner le moteur le moins possible
- ✓ Ayez une trousse de survie pour la conduite hivernale (vêtements chauds, nourriture, lampe de poche, pelle, couverture)
- ✓ Surveillez la glace noire sur l'asphalte luisant; les ponts et les viaducs gèlent en premier

56.9 Partager la route avec les chasse-neige

Les véhicules de déneigement sont munis de feux bleus clignotants visibles à 150 mètres, qui avertissent de la présence de véhicules larges et lents. Certains chasse-neige ont une aile qui s'étend jusqu'à trois mètres vers la droite. Sur les autoroutes, les chasse-neige peuvent être disposés en quinconce pour dégager toutes les voies. N'essayez pas de passer entre des chasse-neige en quinconce : l'espace est insuffisant et la crête de neige mouillée peut faire perdre la maîtrise de votre véhicule.

- ✓ Les feux bleus clignotants des chasse-neige sont visibles à 150 mètres
- ✓ Les ailes des chasse-neige peuvent s'étendre jusqu'à trois mètres vers la droite
- ✓ Ne jamais tenter de passer entre des chasse-neige en quinconce sur une autoroute

CHAPTER 57

The demerit point system and losing your licence

57.1 Tolérance zéro pour les conducteurs commerciaux

Les conducteurs commerciaux (classes A–F) doivent avoir une présence nulle d'alcool ou de drogues lorsqu'ils conduisent un véhicule commercial, un véhicule assujetti au CVOR ou une machine de construction routière. La présence de drogues ou d'alcool entraîne de graves sanctions, notamment des suspensions, des pénalités monétaires, des accusations criminelles et de l'emprisonnement.

- ✓ Les conducteurs commerciaux doivent avoir une présence nulle d'alcool ou de drogues au volant
- ✓ La tolérance zéro s'applique aux véhicules des classes A à F, aux véhicules CVOR et aux machines de construction routière
- ✓ Les infractions entraînent des suspensions, des pénalités monétaires et possiblement des accusations criminelles

57.2 Lois sur la conduite avec facultés affaiblies

Conduire avec les facultés affaiblies par l'alcool ou les drogues est un crime; vous pouvez être accusé même si le véhicule n'est pas en mouvement. Les policiers peuvent exiger des échantillons d'haleine, des tests standardisés de sobriété sur place, des évaluations de reconnaissance des drogues et des échantillons de liquide oral, d'urine ou de sang. Refuser ou échouer à toute demande entraîne une accusation en vertu du Code criminel. Les conducteurs de 21 ans et moins doivent avoir un taux d'alcoolémie de zéro.

- ✓ Vous pouvez être accusé de conduite avec facultés affaiblies derrière le volant même si le véhicule n'est pas en mouvement
- ✓ Refuser ou ne pas satisfaire à une demande d'haleine, de test de sobriété ou d'échantillon est une infraction au Code criminel
- ✓ Les conducteurs de 21 ans et moins doivent avoir un taux d'alcoolémie de zéro

57.3 Système de points d'inaptitude

Le système de points d'inaptitude encourage une meilleure conduite. Les condamnations pour infractions de conduite entraînent l'inscription de points d'inaptitude qui restent à votre dossier pendant deux ans à compter de la date de l'infraction. L'accumulation d'un trop grand nombre de points peut mener à la suspension de votre permis de conduire.

- ✓ Les points d'inaptitude restent à votre dossier pendant deux ans à compter de la date de l'infraction
- ✓ L'accumulation d'un trop grand nombre de points d'inaptitude peut entraîner la suspension de votre permis de conduire

57.4 Suspensions médicales et autres suspensions

Les médecins doivent signaler au ministère toute personne de 16 ans ou plus ayant une affection qui compromet la conduite sécuritaire (p. ex. AVC, trouble cardiaque, étourdissements). Votre permis de conduire peut être suspendu jusqu'à ce que des preuves médicales démontrent qu'il n'y a aucun risque pour la sécurité.

- ✓ Les médecins doivent signaler les affections médicales qui compromettent la conduite sécuritaire pour toute personne de 16 ans ou plus
- ✓ Un permis de conduire peut être suspendu jusqu'à ce que des preuves médicales démontrent qu'il n'y a aucun risque pour la sécurité

57.5 Effets de l’ alcool et des drogues

Les policiers peuvent intercepter tout conducteur et exiger des tests d’ haleine, un dépistage routier ou des tests de coordination physique; le fait d’ échouer ou de refuser entraîne des accusations en vertu du Code criminel. Toutes les drogues — le cannabis, les drogues illicites, les médicaments d’ ordonnance ou en vente libre — peuvent affaiblir la capacité de conduire, et les combinaisons de drogues et d’ alcool peuvent être dangereuses même plusieurs jours plus tard. Demandez à un médecin ou à un pharmacien quels sont les effets secondaires avant de conduire.

- ✓ Les policiers peuvent exiger des tests d’ haleine, de dépistage ou de coordination lors de toute interception ou vérification routière
- ✓ Si vous ne pouvez pas fournir un échantillon d’ haleine, les policiers peuvent exiger un échantillon de sang
- ✓ Les médicaments d’ ordonnance et en vente libre peuvent affaiblir la capacité de conduire; vérifiez les effets secondaires

CHAPTER 58

On-road driving test

58.1 Aperçu de l'examen de conduite et situations

Le candidat conduit sur un parcours comportant diverses situations de circulation, en conduisant de façon sécuritaire et conforme à la loi tout en portant sa ceinture de sécurité. L'examinateur évalue des manœuvres précises et le comportement général de conduite. Si une situation n'est pas disponible, le candidat peut être invité à simuler et à décrire ce qu'il ferait.

- ✓ Conduire de façon sécuritaire et responsable, porter sa ceinture de sécurité et respecter tous les panneaux, feux et lois
- ✓ Réussir l'examen sans accident ni infraction de la circulation
- ✓ Les manœuvres comprennent les virages à gauche et à droite, les intersections, les changements de voie, la conduite en ligne droite, les courbes, l'autoroute et l'arrêt et le départ en bordure de route
- ✓ Vous pourriez être invité à simuler une situation de circulation en décrivant ce que vous feriez

CHAPTER 59

Dealing with Particular Situations

59.1 Conduite en état de somnolence

La somnolence est un facteur causal de nombreuses collisions. Les conducteurs fatigués peuvent être aussi affaiblis que les conducteurs ivres, avec des temps de réaction plus lents. Les collisions liées à la somnolence ont tendance à se produire entre 2 h et 6 h ainsi qu'entre 14 h et 16 h.

- ✓ Les signes précurseurs comprennent la difficulté à garder les yeux ouverts, la tête qui penche vers l'avant, l'esprit qui vagabonde, les bâillements fréquents et la dérive vers d'autres voies
- ✓ Si vous présentez un signe précurseur quel qu'il soit, rangez-vous sur l'accotement, stationnez dans un endroit sûr et sécuritaire et faites une sieste
- ✓ Les stimulants comme la caféine ne remplacent jamais le sommeil — le seul conducteur sécuritaire est un conducteur bien reposé et alerte
- ✓ Les travailleurs par quarts, les personnes atteintes de troubles du sommeil et les conducteurs de véhicules commerciaux sont plus à risque

59.2 Conduite distraite

Il est interdit de conduire en utilisant un téléphone cellulaire non mains libres et en regardant des écrans d'affichage sans lien avec la conduite. Les conducteurs s'exposent à des amendes et peuvent être accusés de conduite imprudente ou dangereuse.

- ✓ Il est interdit d'utiliser un téléphone cellulaire non mains libres et de regarder des écrans d'affichage sans lien avec la conduite
- ✓ Les conducteurs commerciaux bénéficient d'une exemption permanente pour une radio bidirectionnelle si le microphone est solidement fixé à portée de main
- ✓ Même avec les aides à la conduite, vous devez conserver la garde et le contrôle de votre véhicule et être en mesure d'en reprendre immédiatement le contrôle
- ✓ Rangez-vous et stationnez pour utiliser un téléphone cellulaire

59.3 Conduite agressive et rage au volant

Les comportements de conduite agressive, comme le talonnage, les excès de vitesse et le fait de couper la route, peuvent mener à des conflits de rage au volant. Évitez de vous fâcher et ne ripostez pas.

- ✓ Ne rivalisez pas avec les autres conducteurs et ne ripostez pas contre eux, et ne prenez pas leurs erreurs personnellement
- ✓ Évitez d'utiliser l'avertisseur sonore inutilement; un léger coup suffit généralement
- ✓ Si vous êtes menacé, restez dans votre véhicule avec les portes verrouillées, appelez la police et utilisez l'avertisseur sonore et les clignotants pour attirer l'attention
- ✓ Si vous êtes suivi, ne rentrez pas chez vous — rendez-vous à un poste de police ou dans un endroit public achalandé

59.4 Travailleurs sur la route

Soyez particulièrement prudent dans les zones de construction et là où des personnes travaillent sur la route ou à proximité. Respectez les panneaux d'avertissement et les limites de vitesse réduites qui tiennent compte des dangers accrus.

- ✓ Dans une zone de construction, ne changez pas de voie, soyez prêt à des arrêts brusques et surveillez les travailleurs et l'équipement
- ✓ Respectez tous les panneaux d'avertissement ainsi que les personnes et les dispositifs qui dirigent la circulation
- ✓ Ralentissez et dépassez avec prudence près des services d'assistance routière, des véhicules en panne, des arpenteurs et des travailleurs des services publics; changez de voie si c'est sécuritaire

59.5 Animaux sur la route

Les collisions avec des animaux comme l’ orignal et le chevreuil sont un problème croissant. Les panneaux de passage d’ animaux signalent un danger, surtout entre le crépuscule et l’ aube, période où la faune est la plus active.

- ✓ Réduisez votre vitesse dans l’ obscurité, sous la pluie et dans le brouillard; balayez la route d’ un accotement à l’ autre et surveillez les yeux brillants
- ✓ Si vous voyez un animal, ralentissez et klaxonnez; n’ essayez pas de le contourner en voiture, car ses déplacements sont imprévisibles
- ✓ Ne stationnez pas sur l’ accotement pour observer un animal; restez dans votre véhicule
- ✓ Si vous heurtez un chevreuil ou un orignal, signalez-le à la police locale ou au ministère des Richesses naturelles et ne déplacez pas l’ animal blessé

CHAPTER 60

Road test

60.1 Éléments de l'examen sur route et critères de réussite

L'examen sur route de classe A comprend un examen d'inspection quotidienne, le dételage/l'attelage (classe A), les habiletés de recul (décalage ou accostage en marche arrière) et la conduite sur route. Pour réussir, vous devez faire preuve d'une conduite sécuritaire, ne commettre aucune infraction de circulation et satisfaire aux critères des composantes : une erreur est permise à l'inspection quotidienne, jusqu'à deux erreurs au total pour le dételage/l'attelage sans plus de 5 reprises, et jusqu'à 30 erreurs sur route et en recul, le recul devant être terminé en moins de 10 minutes.

- ✓ L'attelage doit être réalisé en utilisant au plus 5 reprises; jusqu'à 2 erreurs au total sont permises
- ✓ Une seule erreur est permise à l'examen d'inspection quotidienne
- ✓ Jusqu'à 30 erreurs sont permises sur route et en recul; le recul doit être terminé en moins de 10 minutes
- ✓ Aucune infraction de circulation n'est permise

60.2 Équipement requis avant l'examen pour les véhicules à freins pneumatiques

Pour tous les examens pratiques de classe A et tout examen pratique de classe D avec freins pneumatiques, vous devez apporter des cales/blocs de roue, un moyen de chronométrer en secondes, un moyen de maintenir la pédale de frein enfoncée et un appareil de mesure de la course de la tige de poussée. L'absence de tout article rend l'examen non conforme et vous devez payer 50 % des frais pour le reprogrammer. Vous devez également fournir un rapport d'inspection quotidienne valide, l'annexe applicable et vous assurer que les vignettes d'inspection sont valides.

- ✓ Apportez des cales de roue, une minuterie, un dispositif de maintien de la pédale de frein et un appareil de mesure de la course de la tige de poussée
- ✓ L'absence des articles requis annule l'examen et exige de payer 50 % des frais pour le reprogrammer
- ✓ Fournissez un rapport d'inspection quotidienne dûment rempli et valide ainsi que l'annexe applicable avant l'examen

60.3 Composantes et structure de l’ examen sur route

L’ examen sur route de classe A ou D comprend une épreuve d’ inspection quotidienne, le désattelage/attelage (classe A), une épreuve d’ habiletés de recul (recul décalé ou recul en ruelle) et une épreuve de conduite sur route (virages, intersections, changements de voie, conduite en continu, autoroute, courbes, arrêt/démarrage en bordure de route).

- ✓ L’ examen sur route comporte des composantes d’ inspection quotidienne, d’ attelage (classe A), de recul et de conduite sur route
- ✓ Le recul est soit un recul décalé, soit un recul en ruelle (recul à 90 degrés)

60.4 Critères de réussite de l'examen sur route

Pour réussir, vous devez faire preuve d'une conduite sécuritaire, ne commettre aucune infraction de circulation et satisfaire aux critères de chaque composante : l'inspection quotidienne ne permet des erreurs que sur un seul élément; le dételage/attelage (classe A) permet jusqu'à deux erreurs au total et l'attelage doit se faire en au plus 5 manœuvres d'avance; les compétences sur route et en marche arrière permettent jusqu'à 30 erreurs, la marche arrière devant être terminée en moins de 10 minutes.

- ✓ Aucune infraction de circulation n'est permise pendant l'examen sur route
- ✓ L'inspection quotidienne ne permet des erreurs que sur un seul élément
- ✓ L'attelage doit se faire en au plus 5 manœuvres d'avance; jusqu'à deux erreurs d'attelage sont permises
- ✓ Les compétences sur route et en marche arrière permettent jusqu'à 30 erreurs; la marche arrière doit se terminer en moins de 10 minutes

60.5 Exigences avant l'examen pour les freins pneumatiques

Pour l'examen pratique de classe A (y compris AR) et tout examen pratique de classe D avec freins pneumatiques, vous devez apporter des cales de roues, un moyen de mesurer le temps en secondes, un dispositif pour maintenir la pédale de frein enfoncée et un appareil pour mesurer la course de la tige de poussoir. Tout élément manquant rend l'examen non valide et exige le paiement de 50 % des frais pour le reporter. Vous devez aussi présenter un rapport d'inspection quotidienne valide et rempli, l'annexe applicable et des vignettes valides d'inspection annuelle.

- ✓ Apporter des cales de roues, une minuterie, un dispositif de maintien de la pédale de frein et un appareil de mesure de la course de la tige de poussoir
- ✓ Tout élément requis manquant annule l'examen et entraîne des frais de 50 % pour le reporter
- ✓ Fournir un rapport d'inspection quotidienne valide, l'annexe applicable et les vignettes d'inspection

CHAPTER 61

Left and Right Turns

61.1 Approche d'un virage

Lorsque vous approchez d'un virage, surveillez la circulation environnante et balayez visuellement l'intersection. Choisissez la bonne voie (en effectuant un changement de voie si nécessaire), signalez tôt, ralentissez progressivement, sélectionnez un rapport approprié et planifiez le bon trajet pour entrer dans l'intersection et en sortir.

- ✓ Effectuez une recherche visuelle des véhicules, des piétons et des objets à l'approche
- ✓ Choisissez la bonne voie et signalez dès que approprié
- ✓ Choisissez un rapport adapté à la vitesse et à la charge dans la plage normale de tr/min

61.2 Arrêt avant un virage

Si vous vous arrêtez, faites un arrêt complet en douceur sans rouler vers l'avant ou vers l'arrière. Arrêtez-vous dans la position légale appropriée en laissant un espace raisonnable devant. Gardez les roues droites pendant l'attente. Vérifiez à gauche, devant, à droite et derrière avant de vous engager.

- ✓ Faites un arrêt complet en douceur; ne roulez pas vers l'arrière ou vers l'avant
- ✓ Arrêtez-vous dans la position légale appropriée avec un espace raisonnable devant
- ✓ Gardez les roues droites pendant l'attente pour tourner
- ✓ Vérifiez à gauche, devant, à droite et derrière avant d'entrer dans l'intersection

61.3 Exécution du virage

Surveillez la circulation devant, à côté et dans les miroirs. Gardez une prise à deux mains et minimisez les changements de vitesse pendant la traversée de l'intersection. Effectuez le virage à une vitesse appropriée, cédez ou prenez la priorité de passage correctement, et suivez la trajectoire adaptée à la taille de votre véhicule (ni trop large ni trop courte).

- ✓ Maintenez une prise à deux mains et minimisez ou évitez les changements de vitesse inutiles pendant la traversée de l'intersection
- ✓ Prenez votre priorité de passage lorsque c'est approprié afin d'éviter de gêner la circulation
- ✓ Suivez une trajectoire adaptée à la taille et à la longueur du véhicule

61.4 Terminer le virage

Effectuez des vérifications régulières de la circulation. Tournez dans la voie correspondant à votre voie de départ, en choisissant une voie qui permet de circuler sans changements de voie forcés. Annulez les clignotants, accélérez en douceur et, après un virage à gauche, déplacez-vous vers la voie la plus sûre et sans entrave pour la circulation tout droit.

- ✓ Tournez dans la voie correspondant à votre voie de départ
- ✓ Annulez les clignotants pour éviter de confondre les autres conducteurs
- ✓ Accélérez en douceur et uniformément afin de ne pas retarder la circulation
- ✓ Après un virage à gauche, déplacez-vous vers la voie la plus sûre et sans entrave pour la circulation tout droit

CHAPTER 62

Dealing with particular situations

62.1 Signes précurseurs de la conduite en état de somnolence

La somnolence est une cause croissante de collisions; les conducteurs fatigués peuvent être aussi incapacités que les conducteurs ivres. Les collisions se produisent surtout entre 2 h et 6 h et entre 14 h et 16 h, les travailleurs postés et les conducteurs commerciaux étant plus à risque. Les signes précurseurs comprennent la difficulté à garder les yeux ouverts, la tête qui penche, l'esprit qui vagabonde, les bâillements fréquents, le fait de ne pas se souvenir des derniers kilomètres parcourus, de manquer des signaux, de dériver vers d'autres voies ou hors de la route. Immobilisez le véhicule, stationnez en lieu sûr et faites une sieste. Les stimulants et la caféine ne remplacent jamais le sommeil.

- ✓ Les conducteurs fatigués peuvent être aussi incapacités que les conducteurs ivres
- ✓ Si vous présentez des signes précurseurs de somnolence, immobilisez le véhicule et stationnez dans un endroit sûr pour faire une sieste
- ✓ Les stimulants et la caféine ne remplacent jamais le sommeil

62.2 Lois sur la conduite distraite

L’ utilisation de téléphones cellulaires non mains libres et la consultation d’ écrans non liés à la conduite sont interdites, avec amendes et pénalités, et possible accusation de conduite imprudente ou dangereuse. Les conducteurs commerciaux bénéficient d’ une exemption permanente pour les radios bidirectionnelles si le microphone est solidement fixé à portée de main. Même avec les fonctions d’ aide à la conduite, vous devez conserver la garde et le contrôle du véhicule, surveiller l’ environnement et être prêt à reprendre le contrôle.

- ✓ L’ utilisation de téléphones cellulaires non mains libres et la consultation d’ écrans non liés à la conduite pendant la conduite sont interdites
- ✓ Les conducteurs commerciaux peuvent utiliser une radio bidirectionnelle si le microphone est solidement fixé à portée de main
- ✓ Même avec les fonctions d’ aide à la conduite, vous devez conserver la garde et le contrôle du véhicule

62.3 Conduite agressive et rage au volant

Les comportements agressifs comme le talonnage, l’ excès de vitesse et les coupures frustrent les autres et peuvent mener à la rage au volant. Luttez contre le stress, ne rivalisez pas et ne ripostez pas, n’ essayez pas d’ éduquer les autres conducteurs, ne prenez pas les erreurs personnellement et évitez l’ usage inutile du klaxon. Si vous vous sentez menacé, restez dans votre véhicule avec les portes verrouillées, appelez la police, utilisez le klaxon et les signaux et, si vous êtes suivi, roulez vers un poste de police ou un endroit achalandé — pas vers votre domicile.

- ✓ Ne rivalisez pas avec les autres conducteurs et ne ripostez pas contre eux
- ✓ Si vous vous sentez menacé, restez dans votre véhicule avec les portes verrouillées et appelez la police
- ✓ Si vous croyez être suivi, roulez vers un poste de police ou un lieu public achalandé, pas vers votre domicile

62.4 Travailleurs sur la route et zones de construction

Faites preuve d'une prudence accrue dans les zones de construction. Respectez les panneaux d'avertissement, les personnes et les dispositifs qui dirigent la circulation; des limites de vitesse réduites augmentent la sécurité des travailleurs. Ne changez pas de voie, attendez-vous à des arrêts brusques et surveillez les travailleurs et l'équipement. Pour les autres travailleurs au bord de la route ou les véhicules en panne, ralentissez, dépassez avec prudence et changez de voie lorsque c'est sécuritaire.

- ✓ Respectez les limites de vitesse affichées réduites ainsi que tous les panneaux et toutes les personnes qui dirigent la circulation dans les zones de construction
- ✓ Ne changez pas de voie et attendez-vous à des arrêts brusques dans une zone de construction
- ✓ Ralentissez et changez de voie lorsque c'est sécuritaire pour dépasser des travailleurs au bord de la route ou des dangers

62.5 Animaux sur la route

Les collisions avec des animaux (principalement des orignaux et des cerfs) sont un problème croissant. Réduisez votre vitesse dans l'obscurité, sous la pluie et dans le brouillard; restez vigilant et scrutez les accotements d'un côté à l'autre du regard; surveillez les yeux brillants; utilisez les feux de route lorsque c'est sécuritaire. Si vous voyez un animal, ralentissez, klaxonnez, surveillez la présence d'autres animaux et n'essayez pas de le contourner en voiture. Pour observer un animal, rangez-vous complètement hors de la route. Restez dans votre véhicule. Signalez toute collision avec un cerf ou un orignal à la police ou au ministère des Richesses naturelles.

- ✓ Réduisez votre vitesse dans l'obscurité, sous la pluie et dans le brouillard lorsque des animaux peuvent être présents
- ✓ N'essayez pas de contourner un animal en voiture – ses déplacements sont imprévisibles
- ✓ Restez dans votre véhicule; en sortir augmente vos risques d'être frappé
- ✓ Signalez toute collision avec un cerf ou un orignal à la police ou au ministère des Richesses naturelles

CHAPTER 63

Left and right turns

63.1 Approche d'un virage

Lorsque vous approchez d'un virage, surveillez la circulation environnante, effectuez une recherche visuelle de l'intersection, choisissez la bonne voie (avec un changement de voie au besoin), signalez tôt, ralentissez progressivement, choisissez un rapport approprié et planifiez la trajectoire correcte pour entrer dans l'intersection et en sortir.

- ✓ Effectuer une recherche visuelle des véhicules, des piétons et des objets, et choisir correctement la voie
- ✓ Activer les clignotants à l'approche dès que cela est approprié
- ✓ Choisir un rapport adapté à la vitesse et à la charge qui maintient le moteur dans sa plage de régime normale
- ✓ Planifier la trajectoire correcte pour entrer dans l'intersection et en sortir

63.2 Arrêt à un virage

Si vous vous arrêtez, effectuez un arrêt complet en douceur sans rouler, arrêtez-vous à la position légale appropriée en laissant un espace raisonnable pour voir la zone devant, gardez les roues droites pendant l’ attente, et vérifiez à gauche, devant, à droite et derrière avant de vous engager.

- ✓ Effectuez un arrêt complet en douceur sans rouler vers l’ arrière ou vers l’ avant.
- ✓ Arrêtez-vous à la position légale appropriée en laissant un espace raisonnable par rapport au véhicule qui précède.
- ✓ Gardez les roues droites pendant l’ attente pour tourner.
- ✓ Avant de vous engager, vérifiez à gauche, devant, à droite et derrière pour vous assurer que la voie est libre.

63.3 Exécution du virage

Pendant le virage, surveillez la circulation devant, à côté et dans vos rétroviseurs, gardez les deux mains sur le volant, minimisez les changements de vitesse, effectuez le virage à une vitesse appropriée, réagissez correctement aux règles de priorité et suivez la trajectoire adaptée à la taille du véhicule afin d’ éviter de virer trop large ou trop court.

- ✓ Gardez les deux mains sur le volant et minimisez/évitez les changements de vitesse inutiles pendant la traversée de l’ intersection.
- ✓ Reconnaissez et respectez correctement les obligations de priorité; le fait de ne pas exercer sa propre priorité entrave la circulation.
- ✓ Suivez la trajectoire adaptée à la taille et à la longueur de votre véhicule (ni trop large ni trop courte).

63.4 Terminer le virage

Après le virage, effectuez des vérifications régulières de la circulation, engagez-vous dans la voie correspondant à celle d'où vous êtes parti, choisissez une voie libre d'obstructions, annulez les signaux pour éviter de confondre les autres, et accélérez progressivement. Après un virage à gauche, choisissez la voie offrant le déplacement le plus sûr et sans entrave pour la circulation directe.

- ✓ Engagez-vous dans la voie qui correspond à celle où vous étiez au début du virage
- ✓ Annulez les signaux après le virage afin de ne pas confondre les autres conducteurs
- ✓ Accélérez progressivement et reprenez de la vitesse pour ne pas retarder les autres usagers de la route
- ✓ Après un virage à gauche, déplacez-vous vers la voie offrant le déplacement le plus sûr et sans entrave

CHAPTER 64

Annual Inspection Certificate

64.1 Exigences d'inspection annuelle

Les exploitants doivent faire inspecter annuellement chaque véhicule et remorque par un mécanicien en inspection de véhicules automobiles agréé, conformément à la norme NSC 11, partie B. Un véhicule conforme reçoit un certificat d'inspection annuelle, un dossier et un autocollant (décalque) placé dans le coin inférieur gauche du pare-brise/de la cabine ou à l'avant gauche d'une remorque. Les conducteurs doivent vérifier la date de l'autocollant lors de l'inspection quotidienne pour s'assurer de sa validité.

- ✓ Les véhicules et les remorques doivent être inspectés annuellement par un mécanicien agréé conformément à la norme NSC 11, partie B
- ✓ L'autocollant d'inspection est placé à l'extérieur, dans le coin inférieur gauche du pare-brise/de la cabine ou à l'avant gauche de la remorque
- ✓ Les conducteurs doivent vérifier la date de l'autocollant lors de l'inspection quotidienne pour s'assurer de sa validité

CHAPTER 65

Daily Trip Inspection — Classes A and D

65.1 Exigence légale d’ inspection quotidienne

Un conducteur ne peut conduire un camion que si lui-même ou une autre personne a effectué une inspection de l’ annexe 1 et rempli un rapport d’ inspection au cours des 24 heures précédentes. Cette inspection est une exigence légale de la Loi sur la circulation routière (LCR) et doit être effectuée toutes les 24 heures, le véhicule devant être surveillé pendant tout le trajet. Les conducteurs doivent avoir en leur possession le rapport d’ inspection courant ainsi que le calendrier d’ inspection (la version électronique est permise).

- ✓ Une inspection de l’ annexe 1 et un rapport doivent être effectués dans les 24 heures précédant la conduite
- ✓ Les conducteurs doivent effectuer une inspection du véhicule toutes les 24 heures
- ✓ Les conducteurs doivent avoir en leur possession le rapport d’ inspection courant et le calendrier d’ inspection

65.2 Défectuosités majeures et mineures

Le programme d'inspection classe les défectuosités en majeures et mineures. Pour une défectuosité mineure, le conducteur doit l'inscrire sur le rapport et la signaler à l'exploitant. Il est interdit aux conducteurs de conduire un véhicule présentant une défectuosité majeure. Les défectuosités majeures doivent être réparées avant de réutiliser le véhicule.

- ✓ Les défectuosités mineures doivent être inscrites sur le rapport et signalées à l'exploitant
- ✓ Il est interdit aux conducteurs de conduire un véhicule présentant une défectuosité majeure
- ✓ Les défectuosités majeures doivent être réparées avant de réutiliser le véhicule

65.3 Raisons courantes de mise hors service

La raison la plus courante pour mettre un véhicule commercial hors service est le mauvais réglage des freins pneumatiques. D’ autres raisons comprennent les charges mal arrimées, les phares ou pneus défectueux et les ressorts brisés. Des freins pneumatiques mal réglés peuvent entraîner l’ immobilisation du véhicule et une éventuelle annulation/suspension du CVOR. Vous ne pouvez pas régler vous-même vos freins pneumatiques, à moins d’ avoir terminé un cours approuvé de réglage des freins pneumatiques ou d’ être un mécanicien certifié.

- ✓ Les freins pneumatiques mal réglés sont la raison la plus courante de mise hors service
- ✓ Vous ne pouvez pas régler vous-même vos freins pneumatiques, à moins d’ avoir terminé un cours approuvé ou d’ être un mécanicien certifié
- ✓ Des freins pneumatiques mal réglés peuvent entraîner une immobilisation et une annulation/suspension du CVOR

65.4 Éléments obligatoires de l'inspection quotidienne

L'inspection quotidienne doit comprendre (conformément au Règl. de l'Ont. 199/07) : le système de freins pneumatiques (si équipé), la cabine, l'arrimage des marchandises, les dispositifs d'attelage, les marchandises dangereuses, les commandes du conducteur, le siège du conducteur, le système de freins électriques, l'équipement d'urgence, le système d'échappement, le châssis et la carrosserie de cargaison, le système d'alimentation en carburant, les glaces et les miroirs, le chauffage/dégivreur, le klaxon, le système de freins hydrauliques, les feux et les réflecteurs, la direction, la suspension, les pneus, les roues/moyeux/fixations, et l'essuie-glace/lave-glace.

- ✓ L'inspection quotidienne doit comprendre le système de freins pneumatiques (si équipé), la cabine, les dispositifs d'attelage et la direction
- ✓ Doit comprendre les pneus, les roues/moyeux/fixations, les feux et réflecteurs, et le système de suspension
- ✓ Doit comprendre les glaces et miroirs, le klaxon, le système d'échappement et l'essuie-glace/lave-glace

CHAPTER 66

Emergency Vehicles

66.1 Réagir à l'approche d'un véhicule d'urgence

Les véhicules d'urgence utilisent des feux rouges clignotants (ou rouges et bleus), des sirènes ou des cloches, ou des feux de route blancs clignotant en alternance. Lorsqu'un tel véhicule s'approche, peu importe la direction, vous devez immédiatement ralentir, vous déplacer vers la droite et arrêter.

- ✓ Lorsque vous voyez ou entendez un véhicule d'urgence s'approcher, peu importe la direction, ralentissez immédiatement, déplacez-vous le plus possible vers la droite et arrêtez.
- ✓ Il est illégal de suivre à moins de 150 mètres un véhicule de pompiers ou une ambulance qui répond à un appel dans la même direction.
- ✓ Ne roulez pas sur l'accotement des autoroutes et ne l'obstruez pas, car les véhicules d'urgence peuvent l'utiliser.
- ✓ Cédez le passage aux intervenants bénévoles qui affichent un feu vert clignotant.

66.2 Réagir à un véhicule d'urgence ou à une dépanneuse arrêtés

Lorsque vous voyez un véhicule d'urgence arrêté avec des feux rouges ou rouges et bleus, ou une dépanneuse avec des feux ambre clignotants en votre direction, vous devez ralentir et passer avec prudence, en vous déplaçant si possible.

- ✓ Ralentissez et passez avec prudence lorsque vous dépassez un véhicule d'urgence ou une dépanneuse arrêtés dont les feux clignotent
- ✓ Si la route compte deux voies ou plus, déplacez-vous pour laisser une voie libre si cela peut être fait en toute sécurité
- ✓ Le non-respect de cette règle peut entraîner une condamnation, des points d'inaptitude, une suspension du permis de conduire pouvant aller jusqu'à deux ans et des amendes de 400 $ à 2 000 $ (première infraction) ou de 1 000 $ à 4 000 $ (récidive)

CHAPTER 67

Daily inspection test

67.1 Structure de l'examen d'inspection quotidienne

L'examen d'inspection quotidienne détermine vos connaissances et vos compétences pour une conduite sécuritaire et pour identifier les défauts mineurs ou majeurs conformément au Règl. de l'Ont. 199/07. Il est effectué dans l'ordre suivant : inspection de l'extérieur, vérification en cabine, inspection de l'intérieur. Les éléments extérieurs et intérieurs sont choisis au hasard dans l'Annexe 1 ; tous les éléments en cabine doivent être inspectés, en utilisant l'Annexe 1 comme référence. L'inspection de l'extérieur est effectuée avec le frein de stationnement serré et les roues calées.

- ✓ L'inspection quotidienne est effectuée dans l'ordre suivant : extérieur, vérification en cabine, puis intérieur
- ✓ Effectuez l'inspection de l'extérieur avec le frein de stationnement serré et les roues calées
- ✓ Vous pouvez utiliser l'Annexe 1 comme référence pendant l'examen

67.2 Montée en pression d'air et essai de fuite

Un défaut mineur existe lorsque la pression d'air prend plus de deux minutes pour monter de 85 à 100 psi (essai à un régime de 600 à 900 tr/min). Toute fuite d'air audible est un défaut mineur. Le taux de perte d'air constitue un défaut majeur lorsque la pression chute en une minute de plus de 28 kPa (4 psi) pour la classe A ou de 21 kPa (3 psi) pour la classe D — essai avec roues calées, freins à ressort relâchés, pression entre les seuils d'enclenchement et de coupure, pédale de frein complètement enfoncée pendant une minute.

- ✓ Une montée de 85 à 100 psi qui prend plus de deux minutes est un défaut mineur
- ✓ Une perte d'air supérieure à 4 psi/min (classe A) ou à 3 psi/min (classe D) est un défaut majeur
- ✓ Toute fuite d'air audible est un défaut mineur nécessitant un essai du taux de perte d'air

67.3 Mesure de la course de la tige de poussée

Un défaut majeur existe lorsque la course appliquée de la tige de poussée de tout frein dépasse sa limite de réglage. Sécurisez avec des cales, assurez-vous que la pression d’ air est supérieure à 621 kPa (90 psi), desserrez les freins à ressort, marquez ou mesurez la tige de poussée relâchée, montez la pression à 90-100 psi, coupez le moteur, maintenez les freins appliqués, puis mesurez la course appliquée. Déterminez le numéro/type de chambre, sa limite de réglage, et identifiez tout frein qui la dépasse comme défectueux. Certains véhicules (autobus, freins à disque pneumatiques) sont examinés verbalement.

- ✓ Une course de tige de poussée dépassant la limite de réglage constitue un défaut majeur
- ✓ Mesurez la course appliquée avec une pression d’ air de 90-100 psi, le moteur coupé et les freins maintenus complètement appliqués
- ✓ Déterminez la taille et le type de la chambre pour identifier la bonne limite de réglage

67.4 Essais de protection du tracteur et d'avertissement de basse pression d'air

Une valve de protection du tracteur inopérante est un défaut majeur : avec la valve d'alimentation de la remorque fermée et les freins de service appliqués, aucun air ne devrait s'échapper du raccord de conduite de service (glad-hand). Le système d'avertissement de basse pression d'air est un défaut majeur s'il ne s'active pas ou s'active avant que la pression ne descende sous 55 psi — pompez la pédale de frein et notez quand l'avertissement (voyant ou voyant et signal sonore) s'active.

- ✓ Une fuite d'air de la conduite de service avec la valve d'alimentation fermée indique une valve de protection du tracteur défectueuse (défaut majeur)
- ✓ Un avertissement de basse pression d'air est un défaut majeur s'il ne fonctionne pas ou s'active avant 55 psi
- ✓ Testez la valve de protection du tracteur avec la valve d'alimentation de la remorque fermée

67.5 Inspection des portes, du dispositif d'attelage et des chaînes de sécurité

Une porte destinée à l'entrée ou à la sortie qui ne s'ouvre pas est un défaut mineur; celle qui ne se ferme pas solidement est un défaut majeur. Un dispositif d'attelage ou son support avec une fixation desserrée ou manquante est un défaut mineur. Un jeu de la sellette d'attelage supérieur à 1/2 po (13 mm) ou un jeu du crochet d'attelage supérieur à 3/8 po (10 mm) d'avant en arrière est un défaut majeur, tout comme un dispositif d'attelage endommagé qui ne se verrouille pas. Une chaîne ou un câble de sécurité manquant, de mauvais type ou usé constitue un défaut majeur; les chaînes doivent être accrochées et croisées avec un crochet secondaire.

- ✓ Un jeu de la sellette d'attelage supérieur à 13 mm ou un jeu du crochet d'attelage supérieur à 10 mm constitue un défaut majeur
- ✓ Un dispositif d'attelage qui ne se verrouille pas correctement constitue un défaut majeur
- ✓ Les chaînes de sécurité doivent être accrochées et croisées; des chaînes manquantes, de mauvais type ou usées constituent un défaut majeur
- ✓ Une porte de cabine qui ne se ferme pas solidement constitue un défaut majeur

67.6 Défauts du système d’ échappement, du châssis et du système de carburant

Une fuite d’ échappement perceptible est un défaut mineur; une fuite d’ échappement qui laisse pénétrer les gaz dans la cabine est un défaut majeur (inspecter moteur en marche, capot ouvert). Un dommage au châssis ou à la caisse de chargement, comme des pièces fissurées ou pliées, est un défaut mineur, mais des éléments de châssis décalés, fissurés, qui s’ effondrent ou qui s’ affaissent sont un défaut majeur. Un bouchon de carburant manquant est un défaut mineur; un réservoir de carburant mal assujetti ou une fuite de carburant qui goutte est un défaut majeur.

- ✓ Les gaz d’ échappement qui entrent dans la cabine constituent un défaut majeur; une fuite d’ échappement générale est mineure
- ✓ Des éléments de châssis décalés, fissurés, qui s’ effondrent ou qui s’ affaissent constituent un défaut majeur
- ✓ Un réservoir de carburant mal assujetti ou une fuite de carburant qui goutte constitue un défaut majeur; un bouchon de carburant manquant est mineur

67.7 Inspection des glaces, des rétroviseurs et des freins hydrauliques

Les rétroviseurs ou les glaces requis dont les fixations à la carrosserie du véhicule sont cassées ou endommagées constituent un défaut mineur — assurez-vous que tous les rétroviseurs extérieurs et leurs fixations sont bien solides. Pour les systèmes de freins hydrauliques, il y a un défaut mineur lorsque le niveau de liquide de frein est inférieur au minimum indiqué et que le réservoir est rempli à moins d'un quart; sachez où se trouve le réservoir du maître-cylindre et comment vérifier le liquide.

- ✓ Des fixations cassées ou endommagées de rétroviseurs ou de glaces requis constituent un défaut mineur
- ✓ Un niveau de liquide de frein inférieur au minimum avec un réservoir rempli à moins d'un quart constitue un défaut mineur

67.8 Procédure d'inspection extérieure

L'inspection extérieure se fait avec le frein de stationnement serré (pour les véhicules de classe A et à freins pneumatiques, sauf s'il doit être relâché) et les roues calées. Vous inspectez quatre éléments choisis au hasard et devez démontrer/décrire comment procéder à l'inspection, expliquer le ou les défauts possibles et décrire la mesure à prendre pour un défaut mineur ou majeur.

- ✓ Effectuer l'inspection extérieure avec le frein de stationnement serré et les roues calées
- ✓ Vous devez inspecter quatre éléments générés au hasard
- ✓ Pour chaque élément, décrire l'inspection, les défauts et la mesure à prendre

CHAPTER 68

Intersections

68.1 Intersections avec arrêt

Approchez en surveillant la circulation, en observant la signalisation et les dispositifs de contrôle de la circulation. Ralentissez progressivement, sélectionnez le rapport approprié et restez dans la même voie. Effectuez un arrêt complet et en douceur sans rouler, arrêtez-vous dans la position légale appropriée et surveillez la circulation pendant l'attente.

- ✓ Restez dans la même voie en approchant de l'intersection
- ✓ Effectuez un arrêt complet sans rouler vers l'arrière ou vers l'avant
- ✓ Arrêtez-vous dans la position légale appropriée; ne vous arrêtez pas dans l'intersection
- ✓ Amorcez le mouvement dans un délai raisonnable lorsque cela est permis

68.2 Démarrage à partir d'un arrêt à une intersection

Avant d'entrer dans l'intersection, surveillez la circulation devant. Démarrez dans un délai raisonnable lorsque le feu ou le véhicule devant le permet, et traversez l'intersection dans un délai raisonnable. Maintenez une prise à deux mains sur le volant et suivez la trajectoire correcte sans changer de voie dans l'intersection.

- ✓ Amorcer le déplacement dans un délai raisonnable lorsque cela est permis
- ✓ Maintenir une prise à deux mains, sauf pour actionner les commandes ou changer de vitesse
- ✓ Ne pas changer de voie ni de position dans l'intersection

68.3 Traverser les intersections

Maintenez votre vitesse pour ne pas perturber la fluidité de la circulation, mais ralentissez ou couvrez le frein si une circulation transversale pourrait s'engager. Gardez une distance de suivi sécuritaire et restez dans la même voie. Effectuez les changements de vitesse nécessaires avant d'entrer et vérifiez les rétroviseurs après avoir dégagé l'intersection.

- ✓ Maintenez votre vitesse à l'approche, mais ralentissez ou couvrez le frein en prévision d'une circulation transversale possible
- ✓ Restez dans la même voie/position pendant toute la traversée de l'intersection
- ✓ Effectuez tout changement de vitesse avant d'entrer; rétrogradez au besoin pour éviter de faire forcer le moteur
- ✓ Vérifiez les rétroviseurs après avoir dégagé l'intersection

CHAPTER 69

Emergency vehicles

69.1 Réagir à l'approche d'un véhicule d'urgence

Lorsque vous voyez des feux clignotants rouges ou rouges et bleus ou que vous entendez des sirènes venant de l'une ou l'autre direction, ralentissez immédiatement, déplacez-vous le plus possible vers la droite et arrêtez-vous. Réagissez calmement en utilisant vos clignotants, vérifiez vos rétroviseurs, rangez-vous à droite et arrêtez-vous progressivement, attendez que le véhicule passe et surveillez les autres. Ne bloquez pas les accotements des autoroutes. Ne suivez jamais à moins de 150 mètres un véhicule de pompiers ou une ambulance qui répond à un appel. Cédez le passage aux intervenants bénévoles affichant un feu vert clignotant.

- ✓ Ralentissez immédiatement, déplacez-vous vers la droite et arrêtez-vous pour un véhicule d'urgence qui approche
- ✓ Il est illégal de suivre à moins de 150 mètres un véhicule de pompiers ou une ambulance qui répond à un appel
- ✓ Cédez la priorité de passage à un pompier ou à un intervenant bénévole affichant un feu vert clignotant

69.2 Réagir à un véhicule d'urgence ou à une dépanneuse immobilisés

Lorsque vous voyez un véhicule d'urgence immobilisé avec des feux rouges ou bleus, ou une dépanneuse avec des feux ambre clignotants dans votre direction de circulation, ralentissez et dépassez avec prudence. Sur une route à deux voies ou plus, déplacez-vous pour laisser une voie libre si cela peut se faire en toute sécurité. Le non-respect peut entraîner une condamnation, des points d'inaptitude, une suspension du permis de conduire pouvant aller jusqu'à deux ans, des amendes de 400 $ à 2 000 $ pour une première infraction (1 000 $ à 4 000 $ pour une récidive dans les 5 ans) et jusqu'à six mois d'emprisonnement.

- ✓ Ralentir et dépasser avec prudence un véhicule d'urgence ou une dépanneuse immobilisés
- ✓ Sur les routes à deux voies ou plus, se déplacer pour laisser une voie libre lorsque c'est sécuritaire
- ✓ Les infractions entraînent des amendes, des points d'inaptitude, une suspension du permis et possiblement de l'emprisonnement

CHAPTER 70

Uncoupling and Coupling of Combinations (Class A only)

70.1 Précautions avant l’ attelage/dételage

Avant toute procédure de dételage ou d’ attelage, baissez les vitres et éteignez les systèmes audio, klaxonnez avant de reculer (klaxon électrique seulement pendant l’ examen pratique), et confirmez que l’ endroit est approprié et sécuritaire. Savoir atteler et dételer correctement est essentiel à la conduite sécuritaire d’ un véhicule combiné.

- ✓ Baisser les vitres et éteindre les systèmes audio avant l’ attelage ou le dételage
- ✓ Klaxonner avant de reculer (klaxon électrique seulement pendant l’ examen pratique)
- ✓ Confirmer que l’ endroit est approprié et sécuritaire pour l’ attelage ou le dételage

70.2 Procédure de désaccouplement

Pour désaccoupler : immobilisez le camion/tracteur et la remorque (serrez les freins de stationnement des deux, placez la transmission en position de stationnement ou au point mort, calez les roues de la remorque), abaissez les béquilles de support jusqu'à ce qu'elles soient juste au-dessus du sol ou en contact avec celui-ci sans soulever la remorque, débranchez et rangez les conduites d'air et lignes électriques ainsi que les chaînes de sécurité, déverrouillez la sellette d'attelage/dispositif d'attelage, dégagez la sellette en avançant le tracteur, vérifiez que la remorque est stable, puis éloignez le tracteur.

- ✓ Serrez les freins de stationnement du camion/tracteur et de la remorque, et calez les roues de la remorque
- ✓ Abaissez les béquilles de support jusqu'à ce qu'elles soient juste au-dessus du sol ou en contact avec celui-ci sans soulever la remorque de la sellette d'attelage
- ✓ Débranchez et rangez les conduites d'air et lignes électriques ainsi que les chaînes de sécurité avant d'éloigner le tracteur

70.3 Procédure d'attelage et alignement

Pour atteler : inspecter la sellette d'attelage, le dispositif d'attelage, les conduites et les points d'attache des chaînes; positionner les unités et vérifier l'alignement et la hauteur; reculer lentement jusqu'à ce que la sellette d'attelage soit juste devant la remorque, en la touchant ou légèrement en dessous, mais pas contre le pivot d'attelage. La remorque doit être suffisamment basse pour être soulevée légèrement par le tracteur. Si elle est trop basse, le tracteur peut endommager le nez de la remorque; si elle est trop haute, elle peut ne pas s'atteler correctement.

- ✓ Reculer jusqu'à ce que la sellette d'attelage soit juste devant la remorque, pas contre le pivot d'attelage
- ✓ La remorque doit être suffisamment basse pour être soulevée légèrement par le tracteur lorsqu'il recule dessous
- ✓ Si la remorque est trop haute, elle peut ne pas s'atteler correctement; si elle est trop basse, elle peut endommager le nez de la remorque

70.4 Engager et confirmer l'attelage

Après avoir reculé pour engager la sellette d'attelage, effectuez un test de traction en étirant le tracteur et la remorque pour confirmer que la remorque est verrouillée. Ensuite, descendez et confirmez visuellement qu'il n'y a aucun espace au-dessus de la sellette d'attelage, que le levier de déclenchement est verrouillé et que les mâchoires/loquet se sont refermés autour du pivot d'attelage (il faut passer sous la remorque). Pour les attelages autres que la sellette d'attelage, connectez les chaînes de sécurité en croix.

- ✓ Effectuer un test de traction pour confirmer que la remorque est verrouillée sur le tracteur
- ✓ Tout espace entre la plaque supérieure de la remorque et la sellette d'attelage indique que l'attelage n'est pas sécurisé
- ✓ Confirmer visuellement, depuis sous la remorque, que le levier de déclenchement est verrouillé et que les mâchoires sont fermées autour du pivot d'attelage

70.5 Couleurs des conduites d'air et étapes finales d'attelage

Couleurs normalisées de l'industrie pour les conduites d'air : BLEU pour le service, ROUGE pour l'alimentation ou l'urgence. Après avoir raccordé les conduites, relevez complètement les béquilles de la remorque et rangez la manivelle, alimentez la remorque en air pour établir une pression normale, coupez le moteur et écoutez s'il y a des fuites aux raccords d'alimentation et de service, puis vérifiez le fonctionnement des freins en roulant lentement vers l'avant.

- ✓ Norme de l'industrie : BLEU = service, ROUGE = alimentation ou urgence
- ✓ Relevez complètement les béquilles de la remorque et rangez la manivelle avant de vous déplacer
- ✓ Alimentez en air et écoutez s'il y a des fuites, puis vérifiez le fonctionnement des freins en roulant lentement vers l'avant

70.6 Vérification de l'attelage

Pour tester l'attelage, placez la transmission en marche arrière et relâchez partiellement l'embrayage afin de déplacer l'unité motrice vers l'arrière par un mouvement court et brusque (« frapper le pivot »). Ensuite, serrez les freins de la remorque (commande manuelle ou frein de stationnement) et essayez d'avancer contre le pivot. Effectuez ensuite une inspection visuelle de l'attelage sous la remorque.

- ✓ « Frapper le pivot » teste l'attelage en déplaçant brusquement l'unité motrice vers l'arrière.
- ✓ Serrez les freins de la remorque, puis essayez d'avancer contre le pivot pour confirmer le verrouillage.
- ✓ Quittez la cabine et inspectez visuellement que la plaque supérieure repose fermement sur la sellette d'attelage.

CHAPTER 71

Dealing with Emergencies

71.1 Dispositifs d'avertissement d'urgence et procédures

Tout véhicule automobile commercial circulant sur une route provinciale pendant les heures de visibilité limitée doit transporter suffisamment de dispositifs d'avertissement d'urgence. En cas d'immobilisation, prenez des mesures pour protéger le véhicule et les autres automobilistes.

- ✓ Doit transporter des fusées éclairantes, des lampes ou des lanternes produisant deux feux d'avertissement chacun visibles à au moins 150 mètres (500 pi) pendant au moins huit heures, ou des réflecteurs portatifs
- ✓ Allumez les feux de détresse; utilisez les feux de croisement lorsque la visibilité est limitée
- ✓ Dans une zone de vitesse supérieure à 60 km/h, si vous ne pouvez pas déplacer le véhicule hors de la chaussée, installez des dispositifs d'avertissement à environ 30 mètres (100 pi) à l'avant et à l'arrière pendant une période de visibilité limitée
- ✓ Les périodes de visibilité limitée vont d'une demi-heure avant le coucher du soleil à une demi-heure après le lever du soleil, ainsi que les autres conditions de faible éclairage empêchant une visibilité claire au-delà de 150 mètres

71.2 Collision avec blessures ou fuite de carburant

Tout conducteur impliqué dans une collision doit rester sur les lieux ou y revenir et prêter toute l'assistance possible. Prenez des mesures pour protéger les personnes et les biens lorsqu'il y a des blessures ou une fuite de carburant.

- ✓ Ne déplacez pas les véhicules, coupez tous les moteurs et avertissez les conducteurs qui approchent.
- ✓ En vertu de la loi, signalez toute collision à la police lorsqu'il y a des blessures ou des dommages supérieurs à 5 000 $.
- ✓ Ne permettez pas qu'on fume ou qu'on utilise des fusées éclairantes près des véhicules en cas de fuite de carburant; laissez les personnes blessées sur place, à moins qu'il y ait un danger d'incendie.
- ✓ Couvrez les personnes blessées pour réduire le choc et restez auprès d'elles jusqu'à l'arrivée des secours.

71.3 Précautions contre les incendies et classes de feux

Les conducteurs commerciaux doivent savoir comment prévenir les incendies et utiliser le bon extincteur pour chaque classe de feu. Les causes courantes comprennent les pneus mous, les freins surchauffés et les fuites de carburant.

- ✓ Classe A : bois, papier, textiles, pneus; Classe B : graisses, huiles, essence, solvants, peintures; Classe C : équipement électrique sous tension; Classe D : métaux en combustion
- ✓ En cas d'incendie, arrêtez-vous dans un endroit sûr, loin des bâtiments et des véhicules, et dételer l'ensemble de véhicules si possible
- ✓ Communiquez avec le service d'incendie et indiquez-lui quel type de matière brûle
- ✓ Si l'incendie est causé par un court-circuit, retirez les câbles de la batterie; si la cargaison est explosive, arrêtez la circulation et avertissez les personnes présentes

71.4 Collision sans blessures

En cas de collision sans blessures, suivez des étapes précises, notamment l'échange de renseignements et la déclaration lorsque cela est requis.

- ✓ Donnez aux policiers votre nom et votre adresse, le nom et l'adresse du propriétaire enregistré, le numéro de plaque et de permis du véhicule, ainsi que la carte d'assurance responsabilité.
- ✓ Si les dommages sont inférieurs à 5 000 $, vous devez quand même échanger des renseignements, mais la collision n'a pas à être signalée à la police.
- ✓ Obtenez les noms, adresses et numéros de téléphone de tous les témoins et communiquez avec votre compagnie d'assurance si vous présentez une réclamation.

CHAPTER 72

Lane Changes

72.1 Effectuer un changement de voie

Observez la circulation pour déterminer où et quand changer de voie, signalez, maintenez une distance sécuritaire, vérifiez les miroirs et les angles morts, puis effectuez un changement réfléchi mais fluide. Évitez les mouvements brusques ou hésitants. Ne changez pas de voie aux intersections, aux passages ou au-dessus de lignes pleines.

- ✓ Signalez avant le changement et annulez le signal une fois le changement terminé.
- ✓ Vérifiez les miroirs et les angles morts pour repérer les véhicules qui se trouvent à côté, qui dépassent ou qui approchent par l'arrière.
- ✓ Assurez-vous que l'espace dans la voie cible est suffisant pour la longueur du véhicule.
- ✓ Ne changez pas de voie aux intersections, aux passages pour piétons ou aux passages à niveau, ni au-dessus de marquages de chaussée pleins.
- ✓ Ne conduisez pas à plus de 10 km/h en dessous de la limite de vitesse affichée et ne la dépassez pas.

CHAPTER 73

Dealing with emergencies

73.1 Dispositifs d'avertissement d'urgence

Tout véhicule automobile commercial circulant sur une route provinciale, d'une demi-heure avant le coucher du soleil à une demi-heure après le lever du soleil, doit transporter soit des fusées éclairantes, des lampes ou des lanternes produisant deux feux d'avertissement visibles à au moins 150 mètres (500 pi) pendant au moins huit heures, soit des réflecteurs portatifs. Dans une zone où la limite de vitesse est supérieure à 60 km/h, si vous ne pouvez pas déplacer le véhicule hors de la route, installez des dispositifs d'avertissement à environ 30 mètres (100 pi) à l'avant et à l'arrière pendant les périodes de visibilité réduite. Recommandé pour toutes les urgences.

- ✓ Transporter des fusées éclairantes, des lampes ou des lanternes (deux feux visibles à 150 m pendant 8 heures) ou des réflecteurs portatifs
- ✓ Dans les zones où la limite de vitesse est supérieure à 60 km/h, placer les dispositifs d'avertissement à environ 30 mètres (100 pi) à l'avant et à l'arrière
- ✓ Les dispositifs d'avertissement sont requis pendant les périodes de visibilité réduite (d'une demi-heure avant le coucher du soleil jusqu'après le lever du soleil)

73.2 Collision avec blessures ou fuite de carburant

Gardez une trousse de premiers soins bien garnie. Tout conducteur impliqué dans une collision doit rester sur les lieux ou y revenir et porter toute l'aide possible. En cas de blessures ou de fuite de carburant : installez des dispositifs d'avertissement avec prudence près des fuites, ne déplacez pas les véhicules, coupez les moteurs, avertissez les conducteurs qui approchent et appelez de l'aide. Signalez à la police toute collision avec blessures ou dommages supérieurs à 5 000 $. Évitez de fumer ou d'allumer des allumettes près d'une fuite de carburant. Laissez les personnes blessées sur place, sauf en cas de danger d'incendie. Prodiguez les soins selon votre formation en premiers soins ou couvrez la personne pour prévenir le choc. Restez auprès des blessés jusqu'à l'arrivée des secours.

- ✓ Signalez à la police toute collision avec blessures ou dommages matériels supérieurs à 5 000 $
- ✓ Ne déplacez pas les véhicules, coupez les moteurs et avertissez les conducteurs qui approchent
- ✓ Ne laissez personne fumer ni allumer d'allumettes près d'une fuite de carburant possible
- ✓ Laissez les personnes blessées sur place jusqu'à l'arrivée des secours médicaux, sauf en cas de danger d'incendie

73.3 Règles de stationnement et de véhicules en panne

Déplacez un véhicule en panne aussi loin que possible de la chaussée, en toute sécurité. Allumez les feux de détresse et, lorsque la visibilité est réduite, les feux de croisement. Ne stationnez pas et ne laissez pas un véhicule sur la chaussée, sauf s'il ne peut pas être déplacé hors de celle-ci, ou s'il y a une vue dégagée d'au moins 125 mètres (400 pi) dans les deux directions. Si la vue du véhicule est bloquée par une côte ou une courbe à moins de 150 mètres (500 pi), placez un signal d'avertissement supplémentaire.

- ✓ Déplacez un véhicule en panne aussi loin que possible de la chaussée en toute sécurité et allumez les feux de détresse
- ✓ Ne stationnez pas sur une chaussée, sauf s'il y a une vue dégagée d'au moins 125 mètres (400 pi) dans les deux directions
- ✓ Placez un signal d'avertissement supplémentaire si la vue du véhicule est bloquée à moins de 150 mètres par une côte ou une courbe

73.4 Précautions contre les incendies et classes de feux

Connaître les classes de feux : A (bois, papier, textiles, pneus), B (graisse, huile, essence, solvants, peintures), C (équipement électrique sous tension), D (métaux en combustion comme le magnésium, le sodium, le potassium, nécessitant des composés spéciaux). Les causes courantes d’ incendie de camion comprennent les pneus sous-gonflés, les freins surchauffés, les systèmes de carburant qui fuient, une charge inégale, le tabagisme négligent, les fusées éclairantes mal placées et les courts-circuits. Vérifier la température des moyeux lors de la vérification des pneus. Ne jamais fumer pendant le chargement ou le déchargement.

- ✓ Classe A : matières combustibles ordinaires; classe B : liquides inflammables; classe C : électrique; classe D : métaux
- ✓ Les feux de métaux de classe D nécessitent des composés spéciaux adaptés au métal combustible
- ✓ Vérifier la température des moyeux chaque fois que les pneus sont vérifiés afin de détecter des freins surchauffés
- ✓ Ne jamais fumer pendant le chargement ou le déchargement

73.5 Mesures à prendre en cas d'incendie

En cas d'incendie : immobiliser le véhicule dans un endroit sûr, à l'écart des bâtiments et des autres véhicules; s'il s'agit d'un ensemble de véhicules, le désaccoupler si possible; communiquer avec le service d'incendie et lui indiquer quelle matière brûle; prendre les mesures nécessaires pour éteindre l'incendie selon le type de feu; si un court-circuit est soupçonné, retirer les câbles de la batterie; si le chargement est explosif, arrêter la circulation et avertir les spectateurs de rester à distance.

- ✓ Immobiliser le véhicule à l'écart des bâtiments et des véhicules et désaccoupler un ensemble de véhicules si possible
- ✓ Indiquer au service d'incendie quel type de matière brûle
- ✓ Si un court-circuit est soupçonné, retirer les câbles de la batterie
- ✓ Pour un chargement explosif, arrêter la circulation et avertir les spectateurs de rester à distance

73.6 Collision sans blessés

Lorsque personne n'est blessé : installez les dispositifs d'avertissement avec prudence, appelez la police si les dommages dépassent 5 000 $, offrez toute l'aide possible et fournissez votre nom, votre adresse, les renseignements sur le propriétaire, le numéro de plaque/immatriculation et de permis ainsi que votre carte d'assurance. Obtenez les noms et les coordonnées des témoins. Si les dommages sont inférieurs à 5 000 $, vous devez quand même échanger les renseignements, mais vous n'avez pas à le signaler à la police. Communiquez avec votre compagnie d'assurance si vous présentez une réclamation.

- ✓ Signaler à la police si les dommages dépassent 5 000 $
- ✓ Échanger les renseignements (nom, adresse, propriétaire, plaque/immatriculation, assurance) même si les dommages sont inférieurs à 5 000 $
- ✓ Obtenir les noms, adresses et numéros de téléphone de tous les témoins

CHAPTER 74

Air brake inspection items

74.1 Taux de montée lent de la pression d'air

Un véhicule présente ce défaut mineur lorsque la pression d'air prend plus de deux minutes pour monter de 85 à 100 psi. Procédure : fermez la valve d'alimentation de la remorque, pompez les freins jusqu'à 80 psi ou moins, maintenez un régime de 600 à 900 tr/min et chronométrez la montée de 85 à 100 psi (587 à 690 kPa), puis signalez le temps.

- ✓ Une montée lente constitue un défaut mineur lorsque le passage de 85 à 100 psi prend plus de deux minutes
- ✓ Maintenez un régime moteur de 600 à 900 tr/min pendant le chronométrage de la montée
- ✓ Signalez le temps de montée à l'examinateur

74.2 Fuites d'air audibles

Un véhicule présente ce défaut mineur lorsque l'on peut entendre une fuite d'air. Il faut vérifier régulièrement les fuites.

- ✓ Une fuite d'air audible est un défaut mineur
- ✓ Vérifiez régulièrement les fuites d'air

74.3 Taux de fuite d'air supérieur à la limite prescrite

Ce défaut majeur se produit lorsque la pression d'air chute en une minute de plus de 28 kPa (4 psi) pour la classe A ou de 21 kPa (3 psi) pour la classe D. Procédure : immobiliser avec des cales, relâcher les freins à ressort, s'assurer que la pression se situe entre l'enclenchement/déclenchement (80–145 psi), couper le moteur, maintenir la pédale de frein complètement enfoncée et observer les jauges pendant une minute (ignorer la chute initiale).

- ✓ Une perte d'air de plus de 4 psi/min (classe A) ou de 3 psi/min (classe D) constitue un défaut majeur
- ✓ Relâcher les freins à ressort et maintenir la pédale de frein complètement enfoncée pour effectuer l'essai
- ✓ Observer les jauges pendant une minute après la stabilisation de la pression

74.4 Course de la tige de poussée supérieure à la limite de réglage

Cette défectuosité majeure existe lorsque la course de la tige de poussée d'un frein quelconque dépasse la limite prescrite. Immobilisez le véhicule, assurez-vous que la pression d'air est supérieure à 90 lb/po², relâchez les freins à ressort, marquez ou mesurez la position de la tige de poussée relâchée, montez la pression à 90–100 lb/po², coupez le moteur, maintenez les freins complètement appliqués, puis mesurez la course appliquée. Déterminez la taille de la chambre (16/20/24/30) et son type (standard/longue course), puis comparez à la limite de réglage. Certains véhicules font l'objet d'un examen verbal.

- ✓ Toute course excessive de la tige de poussée sur un frein constitue une défectuosité majeure
- ✓ Assurez-vous que la pression d'air est supérieure à 90 lb/po² et montez-la à 90-100 lb/po² avant de mesurer la course appliquée
- ✓ Déterminez la taille et le type de la chambre et comparez la course à la limite de réglage

74.5 Défaillance du système d'avertissement de basse pression d'air

Ce défaut majeur se produit lorsque l'avertissement de basse pression d'air ne s'active pas ou s'active avant que la pression ne descende sous 55 psi. Procédure : assurez-vous que la pression d'air est supérieure à 90 psi, mettez le contact, pompez la pédale de frein pour réduire la pression jusqu'à ce que l'avertissement s'active, et notez la pression au moment de l'activation.

- ✓ L'absence d'activation de l'avertissement ou son activation sous 55 psi constitue un défaut majeur
- ✓ Le contact doit être mis pour que l'avertissement de basse pression d'air s'active
- ✓ Pompez la pédale de frein pour réduire la pression et notez la pression d'activation

74.6 Valve de protection du tracteur inopérante

Ce défaut majeur se produit lorsque de l’ air s’ échappe de la conduite de service pendant l’ application des freins de service alors que la valve d’ alimentation de la remorque est fermée. Procédure : maintenir la pression dans la plage normale (80–135 psi), fermer la valve d’ alimentation de la remorque, retirer le raccord glad-hand de la conduite de service de la remorque et le placer bien en vue, appliquer les freins de service, puis vérifier si de l’ air s’ échappe.

- ✓ De l’ air qui s’ échappe de la conduite de service alors que la valve d’ alimentation est fermée constitue un défaut majeur
- ✓ Fermer la valve d’ alimentation de la remorque et retirer le raccord glad-hand de la conduite de service pour effectuer l’ essai
- ✓ Relâcher d’ abord les freins à ressort s’ il n’ y a pas de valve anti-compensation

CHAPTER 75

Lane changes

75.1 Procédure de changement de voie

Observez la circulation pour déterminer où et quand changer de voie, signalez votre intention pour avertir les autres, maintenez une distance de suivi sécuritaire et un espace suffisant dans la voie de destination pour la longueur du véhicule, vérifiez les rétroviseurs et les angles morts, et choisissez un endroit légal. Le changement doit être délibéré mais fluide et effectué en dirigeant le véhicule vers le centre de la voie de destination.

- ✓ Signalez avant le changement de voie et annulez le signal une fois le changement terminé.
- ✓ Assurez-vous que l'espace dans la voie de destination est suffisant pour la longueur du véhicule et vérifiez les rétroviseurs et les angles morts.
- ✓ Ne changez pas de voie aux intersections, aux passages pour piétons, aux passages à niveau ou sur les marquages de chaussée pleins.
- ✓ Effectuez le changement de façon délibérée, en douceur et régulière, en dirigeant le véhicule vers le centre de la voie de destination.
- ✓ Roulez à moins de 10 km/h de la limite de vitesse affichée, sans la dépasser.

CHAPTER 76

Traffic Signs and Lights

76.1 Formes et couleurs des panneaux

Les panneaux de signalisation utilisent différents symboles, couleurs et formes pour faciliter l'identification. Reconnaître les formes normalisées aide à déterminer leur signification.

- ✓ Un panneau d'arrêt est octogonal, rouge avec des lettres blanches — immobilisez-vous complètement.
- ✓ Un panneau Cédez le passage est un triangle avec fond blanc et bordure rouge — laissez passer en premier les véhicules qui se trouvent dans l'intersection ou près de celle-ci.
- ✓ Un panneau de passage à niveau est en forme de X, avec fond blanc et contour rouge — ralentissez et regardez des deux côtés.
- ✓ Un panneau de zone scolaire est à cinq côtés avec fond jaune/vert fluorescent — ralentissez et surveillez les enfants.

76.2 Panneaux réglementaires propres aux camions

De nombreux panneaux régissent les camions, notamment les restrictions de voie, les limites de poids, les restrictions de longueur et les routes pour marchandises dangereuses.

- ✓ Les panneaux indiquent qu'il est interdit aux camions de circuler dans une voie, ou aux camions de plus de 6,5 mètres de longueur de circuler dans une voie déterminée
- ✓ Les panneaux de restriction de poids indiquent le tonnage maximal, le tonnage maximal par essieu et des limites différentes pour les structures de pont
- ✓ Les panneaux de route pour marchandises dangereuses autorisent ou interdisent les camions transportant des marchandises dangereuses ou des matières dangereuses
- ✓ Les camions de plus de cinq tonnes doivent avoir un transpondeur 407 valide pour utiliser l'ETR; les camions doivent entrer aux postes d'inspection lorsque les signaux clignotent

76.3 Panneaux d'arrêt pour autobus scolaires

Les panneaux rappellent aux conducteurs de s'arrêter pour les autobus scolaires lorsque leurs feux clignotent, y compris sur les routes à voies multiples sans terre-plein central.

- ✓ Arrêtez-vous pour un autobus scolaire lorsque ses feux clignotent.
- ✓ Sur une route à voies multiples sans terre-plein central, les conducteurs venant des deux directions doivent s'arrêter pour un autobus scolaire dont les feux clignotent.
- ✓ Un panneau « Zone de chargement d'autobus scolaire » indique les endroits où les autobus prennent ou déposent des élèves sans utiliser les feux rouges alternatifs ni le bras d'arrêt.

76.4 Panneaux de réglementation

Les panneaux de réglementation donnent des directives qui doivent être respectées; ils sont généralement de forme rectangulaire ou carrée. Un cercle vert signifie que vous pouvez ou devez faire l'activité; un cercle rouge avec une ligne oblique signifie que l'activité n'est pas permise.

- ✓ Un cercle vert signifie que l'activité indiquée est permise ou obligatoire; un cercle rouge barré signifie qu'elle n'est pas permise.
- ✓ Les panneaux d'interdiction d'arrêt signifient qu'il est interdit de s'arrêter, même un instant; les panneaux d'interdiction d'arrêt prolongé signifient qu'il est interdit de s'arrêter, sauf pour faire monter ou descendre des passagers; les panneaux d'interdiction de stationner signifient qu'il est interdit de s'arrêter, sauf pour faire monter ou descendre des passagers ou pour charger ou décharger des marchandises.
- ✓ Les panneaux régissent les virages, les demi-tours, les virages à droite au feu rouge, la circulation à sens unique et les changements de limite de vitesse.

CHAPTER 77

Driving Along

77.1 Principes fondamentaux de la conducción

Regardez bien loin devant et vérifiez fréquemment vos miroirs en raison des grands angles morts. Roulez près de la vitesse affichée. Ajustez la distance de suivi en fonction de la distance de freinage plus longue des véhicules commerciaux et évitez de rouler dans les angles morts des autres. Choisissez la voie la plus à droite dans laquelle vous pouvez circuler en toute sécurité.

- ✓ Roulez à moins de 10 km/h de la limite affichée sans la dépasser
- ✓ Ajustez la distance de suivi selon la distance de freinage des véhicules commerciaux
- ✓ Évitez de rouler à côté d'un autre véhicule ou dans son angle mort
- ✓ Choisissez la voie la plus à droite dans laquelle vous pouvez circuler en toute sécurité

77.2 Sortie d'une autoroute

Regardez à l'avance les panneaux de sortie et repérez la voie de sortie appropriée. Signalez avant de ralentir pendant que vous êtes encore sur la voie rapide, puis annulez le signal après. Changez de voie de façon délibérée mais en douceur si nécessaire. Ne ralentissez pas sur la voie rapide — utilisez la voie de sortie pour ralentir. Maintenez une distance de suivi ajustée.

- ✓ Signalez avant de ralentir pendant que vous êtes encore sur la voie rapide, puis annulez le signal après
- ✓ Ne ralentissez pas sur la voie rapide; utilisez la voie de sortie pour ralentir
- ✓ Si un changement de voie est nécessaire, effectuez-le de façon délibérée, en douceur et régulière

CHAPTER 78

Traffic signs and lights

78.1 Formes et couleurs normalisées des panneaux

Un panneau d'arrêt est octogonal, rouge avec des lettres blanches — immobilisez-vous complètement à la ligne d'arrêt, puis au passage pour piétons, au bord du trottoir ou au bord de l'intersection, dans cet ordre. Un panneau de zone scolaire est pentagonal avec un fond jaune-vert fluorescent. Un panneau de cédez le passage est un triangle à fond blanc avec bordure rouge. Un panneau de passage à niveau est en forme de X avec fond blanc et contour rouge — ralentissez, regardez des deux côtés pour voir les trains et soyez prêt à arrêter.

- ✓ Le panneau d'arrêt est octogonal et rouge - arrêtez-vous à la ligne d'arrêt, puis au passage pour piétons, au bord du trottoir ou au bord de l'intersection
- ✓ Le panneau de cédez le passage est un triangle; laissez d'abord passer la circulation qui se trouve dans l'intersection ou près de celle-ci
- ✓ Le panneau de passage à niveau est en forme de X - ralentissez, regardez des deux côtés et soyez prêt à arrêter

78.2 Panneaux réglementaires et codes de couleur

Les panneaux réglementaires donnent des directives auxquelles il faut obéir; ils sont généralement rectangulaires ou carrés. Un cercle vert signifie que vous pouvez ou devez faire l'activité indiquée; un cercle rouge barré d'une ligne oblique signifie que l'activité est interdite. Les exemples comprennent l'interdiction de tourner à gauche, de faire un demi-tour, de tourner à droite au feu rouge, l'arrêt interdit, l'immobilisation interdite, le stationnement interdit, garder la droite de l'îlot et les changements de limite de vitesse.

- ✓ Un cercle vert signifie que l'activité indiquée est permise ou obligatoire
- ✓ Un cercle rouge barré d'une ligne oblique signifie que l'activité est interdite
- ✓ Les panneaux réglementaires donnent des directives auxquelles il faut obéir

78.3 Panneaux de réglementation propres aux camions

Les panneaux destinés aux camions comprennent : camions interdits dans une voie; camions de plus de 6,5 mètres interdits dans une voie; camions lourds permis (cercle vert); camions lourds interdits; camions lourds interdits de 19 h à 7 h; maximum 10 tonnes; pas plus de 5 tonnes par essieu; restrictions de poids sur les ponts selon le type de camion; route permise pour le transport de marchandises dangereuses (losange vert); transport de marchandises dangereuses interdit; les camions doivent entrer au poste d’ inspection lorsque les feux clignotent; les camions de plus de 5 tonnes doivent avoir un transpondeur 407 valide pour l’ ETR.

- ✓ Les panneaux interdisant les camions de plus de 6,5 mètres restreignent les camions longs dans les voies indiquées.
- ✓ Les panneaux de restriction de poids indiquent le maximum de tonnes au total ou de tonnes par essieu.
- ✓ Un losange vert indique une route permise pour les marchandises dangereuses; une barre oblique rouge interdit les marchandises dangereuses.
- ✓ Les camions doivent entrer au poste d’ inspection lorsque les feux clignotent.

78.4 Autobus scolaires et panneaux d'utilisation des voies

Arrêtez-vous pour un autobus scolaire lorsque ses feux de signalisation clignotent; le panneau « les deux directions » sur les routes multilanes non divisées signifie que les conducteurs venant des deux directions doivent s'arrêter. Les panneaux peuvent réserver des voies aux autobus, aux taxis, aux véhicules à occupation multiple et aux bicyclettes. La circulation plus lente sur les routes multilanes doit garder la droite; gardez la droite sauf pour dépasser dans les voies de montée/dépassement. La vitesse maximale d'une zone scolaire s'applique lorsque les feux jaunes clignotent. Les panneaux de zone de sécurité communautaire signifient des amendes plus élevées.

- ✓ Arrêtez-vous pour un autobus scolaire lorsque ses feux de signalisation clignotent
- ✓ Sur les routes multilanes non divisées, le panneau « les deux directions » exige l'arrêt dans les deux directions
- ✓ La vitesse réduite d'une zone scolaire s'applique lorsque les feux jaunes clignotent
- ✓ Les infractions routières dans les zones de sécurité communautaire entraînent des amendes plus élevées

CHAPTER 79

Coupling and mechanical inspection items

79.1 Fixations du coupleur et sécurité

Un coupleur ou son montage avec une fixation desserrée ou manquante constitue un défaut mineur. Le coupleur constitue un défaut majeur lorsqu’ il est mal fixé ou lorsque le jeu de la sellette d’ attelage dépasse 1/2 po (13 mm) ou que le jeu du crochet d’ attelage/de l’ œil de barre de traction dépasse 3/8 po (10 mm) vers l’ avant ou l’ arrière. Mesurez en marquant la sellette d’ attelage à la craie, en tirant le tracteur vers l’ avant puis vers l’ arrière, et en observant le mouvement.

- ✓ Une fixation de coupleur desserrée ou manquante est un défaut mineur
- ✓ Un jeu de la sellette d’ attelage supérieur à 13 mm ou un jeu du crochet d’ attelage supérieur à 10 mm constitue un défaut majeur
- ✓ Vérifier et signaler les fixations de coupleur desserrées ou manquantes

79.2 Verrouillage du coupleur et chaînes de sécurité

Un coupleur ou un verrou endommagé ou mal verrouillé constitue une défectuosité majeure; vérifiez visuellement la poignée de déclenchement de la sellette d'attelage, le mécanisme exposé et les mâchoires de verrouillage (ou le mécanisme d'enclenchement et de verrouillage du crochet à piton). Une chaîne ou un câble de sécurité manquant, de mauvais type, endommagé ou usé constitue une défectuosité majeure; assurez-vous que les chaînes sont accrochées, croisées (lorsqu'il y en a deux) et fixées au moyen d'un crochet secondaire.

- ✓ Un coupleur endommagé ou mal verrouillé constitue une défectuosité majeure
- ✓ Inspecter visuellement les mâchoires de verrouillage de la sellette d'attelage ou le mécanisme de verrouillage du crochet à piton
- ✓ Une chaîne ou un câble de sécurité manquant, de mauvais type ou endommagé constitue une défectuosité majeure; les chaînes doivent être croisées et accrochées

79.3 Portes de cabine

Une porte d'occupant, de conducteur ou de passager qui ne s'ouvre pas est un défaut mineur (doit s'ouvrir en cas d'urgence). Toute porte de cabine ou de couchette qui ne se ferme pas solidement est un défaut majeur (doit rester fermée pendant le déplacement). Vérifier chaque porte sélectionnée pour confirmer qu'elle s'ouvre correctement et se ferme solidement.

- ✓ Une porte qui ne s'ouvre pas en cas d'urgence est un défaut mineur
- ✓ Une porte qui ne se ferme pas solidement pendant le déplacement est un défaut majeur

79.4 Défauts du système d'échappement, du châssis et du système de carburant

Une fuite d'échappement perceptible est un défaut mineur; la présence de gaz d'échappement dans l'habitacle est un défaut majeur. Un dommage perceptible au châssis ou à la carrosserie de charge est un défaut mineur, tandis qu'un élément de châssis visiblement décalé, fissuré, en train de s'affaisser ou affaissé est un défaut majeur. Un bouchon de réservoir de carburant manquant est un défaut mineur; un réservoir de carburant mal fixé ou une fuite de carburant qui goutte est un défaut majeur.

- ✓ Les gaz d'échappement qui entrent dans la cabine constituent un défaut majeur; une fuite d'échappement générale constitue un défaut mineur
- ✓ Un élément de châssis décalé, fissuré ou affaissé est un défaut majeur
- ✓ Un bouchon de réservoir de carburant manquant constitue un défaut mineur; un réservoir de carburant mal fixé ou une fuite de carburant qui goutte constitue un défaut majeur

79.5 Rétroviseurs, vitrage et liquide de frein hydraulique

Des fixations cassées ou endommagées pour tout rétroviseur ou vitrage requis constituent un défaut mineur; vérifiez que tous les rétroviseurs extérieurs et leurs fixations sont bien fixés. Pour les freins hydrauliques, un liquide de frein sous le minimum indiqué avec le réservoir à moins d'un quart de sa capacité constitue un défaut mineur; sachez où se trouve le réservoir du maître-cylindre et comment vérifier le liquide.

- ✓ Des fixations cassées ou endommagées pour les rétroviseurs ou le vitrage requis constituent un défaut mineur
- ✓ Un liquide de frein sous le minimum avec le réservoir à moins d'un quart de sa capacité constitue un défaut mineur
- ✓ Vérifier que les rétroviseurs extérieurs et leurs fixations sont bien fixés et non endommagés

CHAPTER 80

Driving along

80.1 Conduite et espacement

Regardez bien devant et vérifiez constamment les rétroviseurs en raison des grands angles morts. Comme les véhicules commerciaux ont des distances d'arrêt plus longues, maintenez une distance de suivi adéquate et évitez de rouler à côté ou dans les angles morts des autres véhicules. Utilisez la voie la plus à droite où il est possible de circuler en toute sécurité.

- ✓ Conduire à moins de 10 km/h de la limite de vitesse affichée sans la dépasser
- ✓ Ajuster la distance de suivi en fonction de la distance d'arrêt accrue et éviter les angles morts des autres
- ✓ Choisir la voie la plus à droite où il est possible de circuler en toute sécurité pour garder les dangers à gauche

80.2 Sortie d'une autoroute

Surveillez les panneaux de sortie, repérez la voie de sortie appropriée et vérifiez devant, derrière et sur les côtés. Signalez avant de ralentir, pendant que vous êtes encore dans la voie de l'autoroute. Ne ralentissez pas sur l'autoroute elle-même — utilisez la voie de sortie pour ralentir — et ajustez la distance de suivi selon la distance d'arrêt du véhicule.

- ✓ Signalez avant de ralentir pendant que vous êtes encore dans la voie de l'autoroute, puis annulez le signal après
- ✓ Ne ralentissez pas sur l'autoroute; utilisez la voie de sortie pour ralentir
- ✓ Tout changement de voie nécessaire vers la voie de sortie doit être délibéré, fluide et régulier

CHAPTER 81

Hours of Service

81.1 Limites quotidiennes de conduite et de service

Un conducteur doit avoir 10 heures hors service par jour, ne peut pas conduire plus de 13 heures par jour et ne peut pas conduire après 14 heures en service dans une journée. Après au moins 8 heures hors service, un conducteur ne peut pas conduire une fois 16 heures écoulées. Quatre catégories de statut de service : hors service (pas dans la couchette), hors service dans la couchette, en service en conduite et en service sans conduire.

- ✓ Un conducteur doit avoir 10 heures hors service par jour
- ✓ Un conducteur ne peut pas conduire plus de 13 heures ni conduire après 14 heures en service dans une journée
- ✓ Après au moins 8 heures hors service, un conducteur ne peut pas conduire une fois 16 heures écoulées

81.2 Qui doit respecter les heures de service

Les règles sur les heures de service s’ appliquent aux conducteurs de véhicules automobiles commerciaux de plus de 4 500 kg de poids brut/enregistré, ainsi qu’ aux autobus et aux autobus scolaires. Sont exemptés les véhicules de 4 500 kg ou moins (sauf les autobus), les véhicules loués pour moins de 30 jours, les dépanneuses, les autocaravanes, les véhicules d’ urgence et de police, les ambulances, et les véhicules à deux ou trois essieux transportant principalement des produits agricoles, forestiers, marins ou lacustres.

- ✓ Les heures de service s’ appliquent aux véhicules commerciaux de plus de 4 500 kg ainsi qu’ aux autobus et aux autobus scolaires
- ✓ Les véhicules de 4 500 kg ou moins (autres que les autobus) sont exemptés
- ✓ Les dépanneuses, les autocaravanes, les ambulances et les véhicules d’ urgence sont exemptés

81.3 Exigences relatives aux cycles et réinitialisation

Les exploitants désignent un cycle : cycle de 7 jours (maximum 70 heures en service) ou cycle de 14 jours (maximum 120 heures en service; interdiction de conduire après 70 heures sans 24 heures consécutives hors service). Tous les conducteurs doivent avoir au moins 24 heures consécutives hors service au cours des 14 jours précédents. Pour réinitialiser ou changer : le cycle de 7 jours exige 36 heures consécutives hors service; le cycle de 14 jours exige 72 heures consécutives hors service.

- ✓ Cycle de 7 jours : interdiction de conduire après 70 heures en service; cycle de 14 jours : interdiction de conduire après 120 heures
- ✓ Doit avoir au moins 24 heures consécutives hors service au cours des 14 jours précédents
- ✓ La réinitialisation exige 36 heures consécutives hors service (cycle de 7 jours) ou 72 heures consécutives hors service (cycle de 14 jours)

81.4 Exigences et exemption relatives au journal de bord quotidien

Un journal de bord quotidien (manuscrit, informatisé ou tenu au moyen d'un dispositif d'enregistrement) doit contenir le nom du conducteur, la date, les co-conducteurs, l'heure de début, le cycle, les relevés d'odomètre, les numéros de plaque d'immatriculation, le nom et l'adresse de l'exploitant, les heures et les lieux de l'état de service, la distance totale et la signature. Un conducteur est exempté du journal de bord s'il conduit uniquement dans un rayon de 160 km du lieu de départ, y revient à la fin de la journée et travaille pour un seul exploitant ce jour-là.

- ✓ Un journal de bord quotidien doit inclure les heures de début et de fin de l'état de service, les lieux, les relevés d'odomètre et la signature
- ✓ Aucun journal de bord n'est nécessaire si le conducteur conduit dans un rayon de 160 km, revient au point de départ et travaille pour un seul exploitant
- ✓ S'il est exempté d'un journal de bord, l'exploitant doit tenir un registre de l'état de service et des heures du conducteur

CHAPTER 82

Curve

82.1 Négociation des courbes

Ajustez votre vitesse pour négocier une courbe en toute sécurité avant d’ y entrer afin d’ éviter un freinage brusque. Comme les grands véhicules se déportent, approchez-vous en position extérieure dans la voie pour empêcher les roues arrière de couper la courbe. Maintenez une recherche visuelle constante en vérifiant dans les miroirs le déport des roues arrière.

- ✓ Ajustez votre vitesse avant la courbe pour éviter un freinage brusque dans celle-ci
- ✓ Approchez-vous en position extérieure dans la voie pour empêcher les roues arrière de couper la courbe
- ✓ Vérifiez dans les miroirs le déport des roues arrière et anticipez les ajustements tôt

CHAPTER 83

Expressway

83.1 Entrer sur une autoroute

Regardez devant vous et dans les miroirs pendant que vous accélérez sur la bretelle d'accès ; il vous incombe de vous insérer en toute sécurité. Signalez tôt et gardez le clignotant jusqu'à ce que vous soyez dans la nouvelle voie. Ajustez la distance de suivi et restez dans les lignes de la voie. Utilisez la voie d'accélération pour atteindre une vitesse proche de celle de l'autoroute. Insérez-vous de manière délibérée et en douceur.

- ✓ Il vous incombe de vous insérer en toute sécurité ; vous n'avez pas la priorité
- ✓ Signalez tôt et ne l'annulez pas avant d'être dans la nouvelle voie
- ✓ Utilisez la voie d'accélération pour atteindre une vitesse aussi proche que possible de celle de l'autoroute
- ✓ Ne dépassez pas la vitesse recommandée affichée pour la bretelle
- ✓ Insérez-vous de manière délibérée et en douceur, en évitant les mouvements latéraux brusques

CHAPTER 84

Driving — Classes A and D: Starting and Moving

84.1 Procédure de démarrage du moteur

Pour démarrer : serrer le frein de stationnement, enfoncer l’ embrayage et placer la transmission au point mort, mettre le contact et actionner le démarreur, augmenter le régime du moteur au besoin, vérifier que la pression d’ huile moteur est suffisante. Sur les véhicules munis de freins pneumatiques, l’ indicateur de pression d’ air doit afficher une pression suffisante avant de se déplacer et l’ avertisseur sonore/le témoin d’ avertissement doit être éteint.

- ✓ Serrer le frein de stationnement, enfoncer l’ embrayage et placer la transmission au point mort avant de démarrer
- ✓ Vérifier que la pression d’ huile moteur est suffisante après le démarrage
- ✓ Sur les véhicules munis de freins pneumatiques, la pression d’ air doit être suffisante et l’ avertisseur sonore/le témoin d’ avertissement doit être éteint avant de se déplacer

84.2 Mettre le véhicule en mouvement

Pour démarrer, relâchez progressivement l’ embrayage tout en relâchant la commande manuelle ou le frein de stationnement, en accélérant graduellement le moteur sur certains véhicules afin d’ éviter le calage. Vérifiez les freins immédiatement après le départ, sur au moins 15 m (50 pi). Démarrez dans le rapport approprié le plus bas.

- ✓ Relâcher progressivement l’ embrayage tout en relâchant le frein de stationnement et en accélérant le moteur
- ✓ Vérifier les freins dans les 15 mètres (50 pi) suivant le départ
- ✓ Démarrer dans le rapport approprié le plus bas

84.3 Transmission et embrayage

Familiarisez-vous avec les schémas de changement de vitesse et consultez le manuel du fabricant. Ne soumettez pas la chaîne cinématique à des chocs en relâchant brusquement l'embrayage; appliquez la puissance progressivement avec des charges lourdes en montée. Ne laissez pas l'embrayage patiner excessivement (surchauffe/détérioration). Avec un frein d'embrayage, n'enfoncez pas complètement la pédale, sauf à l'arrêt.

- ✓ Ne pas soumettre la chaîne cinématique à des chocs en relâchant brusquement la pédale d'embrayage
- ✓ Ne pas laisser l'embrayage patiner excessivement, ce qui le fait surchauffer et l'endommage
- ✓ Avec un frein d'embrayage, ne pas enfoncer complètement la pédale lors des changements de vitesse, sauf à l'arrêt

84.4 Utilisation du blocage du différentiel inter-essieux

Le blocage du différentiel inter-essieux s'utilise sur les véhicules munis d'essieux arrière tandem; il est commandé par un levier ou une valve comportant des positions de verrouillage et de déverrouillage. Normalement, gardez-le en position déverrouillée. N'utilisez le verrouillage que lorsque vous approchez de conditions où les roues risquent de patiner; il transmet la puissance également aux deux essieux. Évitez toute utilisation inutile (usure des pneus, contrainte sur les essieux) et ne l'activez jamais lorsque les roues tournent réellement.

- ✓ Normalement, gardez le blocage du différentiel inter-essieux en position déverrouillée
- ✓ N'utilisez le verrouillage que lorsque vous approchez de conditions où les roues risquent de patiner
- ✓ N'activez jamais le blocage du différentiel lorsque les roues tournent réellement

CHAPTER 85

Brake Inspection and Use of Brakes

85.1 Utilisation appropriée des freins

Appliquer une pression constante au début d'un freinage, relâcher progressivement à mesure que le véhicule ralentit, relâcher légèrement juste avant l'arrêt pour éviter les à-coups, puis réappliquer pour maintenir l'arrêt. Ne pas pomper les freins, sauf sur chaussée glissante (freinage au seuil). Le pompage réduit la pression d'air et ne sert à rien sur chaussée sèche; pomper dans une longue descente peut faire chuter la pression d'air sous le minimum.

- ✓ Appliquer une pression constante puis relâcher progressivement à mesure que le véhicule ralentit
- ✓ Ne pas pomper les freins, sauf sur chaussée glissante (freinage au seuil)
- ✓ Pomper dans une longue descente peut réduire la pression d'air sous le minimum requis

85.2 Freinage en descente et freinage moteur

Évitez d'utiliser excessivement les freins dans les longues descentes, car des freins surchauffés sont dangereusement inefficaces. Utilisez le freinage moteur comme moyen principal de contrôler la vitesse dans les longues pentes. Utilisez le même rapport de vitesse en descendant qu'en montant et sélectionnez le rapport avant de descendre. Si l'avertissement de basse pression d'air se déclenche, arrêtez-vous immédiatement à l'endroit le plus sûr et corrigez la perte d'air avant de poursuivre.

- ✓ Utilisez le freinage moteur comme moyen principal de contrôler la vitesse dans les longues pentes
- ✓ Utilisez le même rapport de vitesse en descendant une pente qu'en la montant, en le sélectionnant avant de descendre
- ✓ Si l'avertissement de basse pression d'air se déclenche, arrêtez-vous immédiatement et corrigez la perte d'air avant de poursuivre

85.3 Freinage d'un ensemble et maîtrise des dérapages

Dans un ensemble tracteur routier et semi-remorque, les freins de la semi-remorque s'appliquent avec ceux du camion au moyen de la valve de pied (freinage équilibré, pression égale). Les freins de la semi-remorque s'appliquent indépendamment au moyen de la valve manuelle. Un freinage excessif sur une surface mouillée ou en courbe provoque des dérapages ou une mise en portefeuille. Si le tracteur se met en portefeuille (les roues arrière glissent latéralement), appliquez uniquement les freins de la semi-remorque; si les roues arrière de la semi-remorque glissent, relâchez tous les freins et accélérez progressivement.

- ✓ Le freinage équilibré applique une pression égale à la semi-remorque et au camion au moyen de la valve de pied
- ✓ Si le tracteur se met en portefeuille, appliquez uniquement les freins de la semi-remorque
- ✓ Si les roues arrière de la semi-remorque glissent latéralement, relâchez tous les freins et appuyez progressivement sur l'accélérateur

85.4 Freins à ressort et défaillance des freins

Les freins à ressort servent au stationnement et, en cas de défaillance des freins de service, s'appliquent automatiquement lorsque la pression d'air chute sous un niveau déterminé (normalement 414 kPa / 60 psi). Si les freins font défaut sur une route plane, rétrogradez et utilisez le freinage moteur; si un arrêt plus court est nécessaire, utilisez les freins d'urgence du tracteur/remorque. Ne conduisez pas de nouveau avant que les réparations soient effectuées.

- ✓ Les freins à ressort s'appliquent automatiquement lorsque la pression d'air chute sous environ 414 kPa (60 psi)
- ✓ Si les freins font défaut sur une route plane, rétrogradez et utilisez le freinage moteur pour ralentir
- ✓ Ne conduisez pas de nouveau le véhicule avant que les réparations aient été effectuées

85.5 Inspection des freins hydrauliques

Pour les freins hydrauliques avec assistance au freinage : moteur arrêté, pompez la pédale plusieurs fois pour éliminer l'assistance, appuyez modérément, démarrez le moteur (la pédale devrait s'enfoncer légèrement et s'arrêter). Si elle continue de s'enfoncer ou ne s'enfonce pas, mettez le véhicule hors service et faites-le inspecter par un professionnel. Sans assistance au freinage : appuyez modérément et maintenez; un enfoncement continu signifie qu'il faut mettre le véhicule hors service.

- ✓ Avec assistance au freinage, la pédale doit s'enfoncer légèrement et s'arrêter lorsque le moteur démarre
- ✓ Une pédale qui continue de s'enfoncer signifie que le véhicule doit être mis hors service
- ✓ Sans assistance au freinage, un enfoncement continu de la pédale signifie qu'il faut mettre le véhicule hors service

CHAPTER 86

Roadside Stop/Start

86.1 Arrêt en bordure de la route

Approchez-vous en surveillant la circulation, ralentissez progressivement avec un rapport approprié et signalez (pas trop tôt). Arrêtez-vous le plus à droite possible, parallèlement et près de la bordure du trottoir sans la heurter. Gardez les freins de service appliqués jusqu'à ce que le frein de stationnement soit serré, annulez le clignotant, activez les feux de détresse et sécurisez le véhicule.

- ✓ Stationner parallèlement et près de la bordure ou du bord de la chaussée sans heurter la bordure
- ✓ Garder les freins de service appliqués jusqu'à ce que le frein de stationnement soit activé
- ✓ Annuler le clignotant et activer les feux de détresse
- ✓ Sécuriser le véhicule contre tout mouvement

86.2 Départ depuis l'accotement

Placez le véhicule dans le rapport approprié et relâchez le frein avant d'avancer. Annulez les feux de détresse et activez le clignotant gauche pour avertir la circulation, puis annulez-le une fois dans la voie de circulation. Vérifiez devant, à gauche, à droite et dans les miroirs — surtout dans la direction de l'insertion — puis accélérez et insérez-vous correctement.

- ✓ Placez le véhicule dans le bon rapport et relâchez le frein avant d'avancer
- ✓ Annulez les feux de détresse et activez le clignotant gauche; annulez-le une fois dans la voie
- ✓ Vérifiez devant, à gauche, à droite et dans les miroirs, surtout vers l'insertion
- ✓ Accélérez et insérez-vous sans nuire à la circulation

CHAPTER 87

Roadside stop/start

87.1 Approche et arrêt lors d'un arrêt en bordure de route

À l'approche d'un arrêt en bordure de route, surveillez la circulation, ralentissez progressivement avec un rapport approprié et signalez au bon moment. Arrêtez-vous le plus à droite possible, parallèlement et près du trottoir sans le heurter, en maintenant les freins de service appliqués jusqu'au serrage du frein de stationnement. Annulez le clignotant, activez les feux de détresse et sécurisez le véhicule.

- ✓ Stationnez parallèlement et près du trottoir sans le heurter, le plus à droite possible afin de minimiser la perturbation
- ✓ Maintenez les freins de service appliqués jusqu'à l'activation du frein de stationnement
- ✓ Annulez le clignotant et activez les feux de détresse une fois arrêté, puis sécurisez le véhicule contre tout mouvement

87.2 Démarrage en bordure de route

Pour commencer à avancer, engagez le véhicule dans le rapport correct et relâchez le frein avant d’ avancer. Annulez les feux de détresse et activez le clignotant gauche pour avertir la circulation, puis annulez-le une fois dans la voie de circulation. Vérifiez devant, à gauche, à droite et dans les rétroviseurs avant et après votre insertion dans la circulation.

- ✓ Engagez le véhicule dans le rapport correct et relâchez le frein avant d’ avancer
- ✓ Annulez les feux de détresse et activez le clignotant gauche, puis annulez-le une fois dans la voie de circulation
- ✓ Observez la circulation devant, à gauche, à droite et dans les rétroviseurs, surtout dans la direction de l’ insertion

CHAPTER 88

Parking and Stopping

88.1 Précautions de stationnement

Pour maintenir une unité en position lorsqu'elle est stationnée : serrer les freins de stationnement, caler l'unité avec des cales/blocs sur la roue arrière (devant et derrière), d'un côté ou des deux côtés. En aucun cas le conducteur ne doit utiliser le robinet de frein de remorque ou le robinet de protection du tracteur pour retenir une unité stationnée.

- ✓ Serrer les freins de stationnement et caler la roue arrière avec des cales devant et derrière
- ✓ Ne jamais utiliser le robinet de frein de remorque ou le robinet de protection du tracteur pour retenir une unité stationnée

88.2 Technique d’ arrêt et positionnement

Repérez les arrêts à l’ avance, vérifiez les rétroviseurs, freinez tôt et arrêtez-vous en douceur. Utilisez le pied droit pour les deux pédales. Immobilisez complètement le véhicule à tous les panneaux d’ arrêt et feux rouges : à la ligne d’ arrêt si elle est marquée, sinon au passage pour piétons, sinon au bord du trottoir, sinon au bord de l’ intersection. Rétrogradez avant de descendre une pente ; utilisez le même rapport en descente qu’ en montée.

- ✓ Immobilisez complètement le véhicule à la ligne d’ arrêt, au passage pour piétons, au bord du trottoir ou au bord de l’ intersection, dans cet ordre.
- ✓ Rétrogradez avant de commencer une descente ; utilisez le même rapport en descente qu’ en montée.
- ✓ Lorsque vous montez une côte abrupte à vitesse réduite, activez les feux de détresse à quatre voies pendant toute la montée.

CHAPTER 89

Performance Categories

89.1 Normes de rendement générales

Tout au long de l'examen sur route, vous êtes évalué sur l'observation, les vérifications de la circulation, l'utilisation des voies, la vitesse, l'espacement, l'utilisation de l'embrayage et des vitesses, la douceur du freinage et de l'accélérateur, la direction et les clignotants. Surveillez constamment les miroirs, choisissez la voie sécuritaire la plus à droite, effectuez des manœuvres en douceur et annulez manuellement les clignotants qui ne s'annulent pas d'eux-mêmes.

- ✓ Conduire à moins de 10 km/h de la limite affichée sans la dépasser
- ✓ Garder les deux mains sur le volant autant que possible
- ✓ Toujours utiliser l'embrayage pour éviter d'endommager la chaîne cinématique
- ✓ Ajuster la distance de suivi et éviter de dépasser de trop près
- ✓ Annuler manuellement les clignotants, car la plupart des véhicules commerciaux ne s'annulent pas d'eux-mêmes

89.2 Vérifications de la circulation aux intersections et aux passages à niveau

En vous dirigeant vers une intersection ou un passage à niveau, surveillez la circulation devant, sur les côtés et à l'arrière au moyen des miroirs afin de rester conscient des conditions changeantes.

- ✓ Surveiller la circulation devant, à côté et à l'arrière au moyen des miroirs près des intersections et des passages à niveau
- ✓ Surveiller constamment les miroirs pour observer les véhicules qui approchent et le suivi des véhicules

CHAPTER 90

Performance categories

90.1 Catégories générales de notation de la performance

Tout au long de l'examen, les conducteurs sont évalués sur l'observation, les vérifications de la circulation aux intersections et aux passages à niveau, l'utilisation des voies, la vitesse, l'espacement, l'embrayage et les vitesses, les freins et l'accélérateur, la direction et les clignotants. Ces éléments témoignent d'une conscience constante, d'une maîtrise souple et d'une signalisation correcte au volant d'un véhicule utilitaire.

- ✓ Surveiller constamment les miroirs afin d'observer les véhicules qui approchent et la trajectoire du véhicule
- ✓ Conduire à moins de 10 km/h de la limite de vitesse affichée sans la dépasser
- ✓ Toujours utiliser l'embrayage correctement afin d'éviter de solliciter la chaîne cinématique et d'user les engrenages
- ✓ Garder les deux mains sur le volant, sauf pour actionner les commandes ou changer de vitesse
- ✓ Les clignotants de la plupart des véhicules utilitaires ne s'annulent pas automatiquement et doivent être annulés manuellement

CHAPTER 91

Stopping at Railway Crossings

91.1 Règles aux passages à niveau

Les passages à niveau sont signalés par des panneaux en forme de « X » rouges et blancs. Un train peut avoir besoin de jusqu’ à deux kilomètres pour s’ arrêter lors d’ un freinage d’ urgence maximal. Ralentissez, écoutez et regardez des deux côtés. Si un train approche, arrêtez-vous à au moins cinq mètres du rail ou de la barrière le plus proche. Ne faites jamais la course avec un train, ne contournez jamais une barrière abaissée, en cours d’ abaissement ou de relevage, et ne passez jamais dessous ou à travers, et évitez de vous arrêter sur les voies.

- ✓ Si un train approche, arrêtez-vous à au moins cinq mètres du rail ou de la barrière le plus proche
- ✓ Ne contournez jamais une barrière ou un dispositif de passage à niveau, ne passez jamais dessous ou à travers lorsqu’ elle est abaissée, en cours d’ abaissement ou de relevage
- ✓ Un train peut avoir besoin de jusqu’ à deux kilomètres pour s’ arrêter lors d’ un freinage d’ urgence maximal

91.2 Arrêts aux passages à niveau des autobus et autobus scolaires

Les autobus et les autres véhicules publics doivent s'arrêter aux passages à niveau qui ne sont pas protégés par des barrières, des feux de signalisation ou un panneau d'arrêt. Les autobus scolaires doivent s'arrêter aux passages à niveau, qu'ils soient protégés ou non, mais ils ne doivent pas utiliser les feux rouges alternatifs supérieurs pour ces arrêts. Surveillez ces autobus et soyez prêt à vous arrêter derrière eux. Si vous êtes pris sur un passage à niveau, faites sortir tout le monde et éloignez-les, puis communiquez avec les autorités.

- ✓ Les autobus scolaires doivent s'arrêter à tous les passages à niveau, qu'ils soient protégés ou non
- ✓ Les autobus scolaires ne doivent pas utiliser les feux rouges alternatifs supérieurs lorsqu'ils s'arrêtent à un passage à niveau
- ✓ Si vous êtes pris sur un passage à niveau, faites immédiatement sortir tout le monde du véhicule et éloignez-les

CHAPTER 92

High Occupancy Vehicle (HOV) Lanes

92.1 Véhicules commerciaux dans les voies HOV

Les gros camions sont interdits dans les voies HOV, peu importe le nombre d’ occupants. Les véhicules automobiles commerciaux doivent transporter deux personnes ou plus ET avoir une longueur totale inférieure à 6,5 mètres. Les autobus et les véhicules d’ urgence sont exemptés des règles d’ occupation; les véhicules à plaque verte sont admissibles peu importe le nombre d’ occupants.

- ✓ Les gros camions ne sont pas autorisés dans les voies HOV, peu importe le nombre d’ occupants
- ✓ Les véhicules commerciaux doivent transporter au moins 2 personnes et avoir une longueur totale inférieure à 6,5 mètres
- ✓ Les autobus peuvent utiliser les voies HOV en tout temps, peu importe le nombre d’ occupants; les véhicules d’ urgence sont exemptés

92.2 Objet et règles des voies réservées aux véhicules multioccupants (HOV)

Les voies HOV permettent de déplacer plus de personnes dans moins de véhicules, de réduire les émissions et d'économiser du carburant. Elles sont ouvertes 24 h sur 24, 7 jours sur 7, et réservées aux véhicules admissibles. La voie est séparée par une zone tampon à rayures qu'il est illégal et dangereux de franchir. Un usage abusif peut entraîner une contravention.

- ✓ Les voies HOV sont ouvertes 24 heures sur 24, sept jours sur sept
- ✓ Réservées aux véhicules transportant 2 personnes ou plus, aux autobus, aux taxis autorisés, aux véhicules à plaque verte, aux limousines d'aéroport, aux motocyclettes, aux titulaires d'un permis HOT et aux véhicules d'urgence
- ✓ Il est illégal et dangereux de franchir le marquage à rayures de la zone tampon
- ✓ Un usage abusif peut faire l'objet d'une contravention; vous devez réintégrer les voies de circulation générales à la prochaine zone d'entrée ou de sortie

92.3 Règles et restrictions relatives aux voies réservées aux véhicules à occupation multiple (VOM)

Les voies VOM sont réservées aux véhicules transportant un nombre déterminé d'occupants et offrent un gain de temps de déplacement tout en déplaçant plus de personnes. Les gros camions ne sont pas autorisés, peu importe le nombre d'occupants. La voie est séparée par une zone tampon rayée qu'il est illégal et dangereux de franchir.

- ✓ Les voies VOM sont ouvertes 24 heures sur 24, sept jours sur sept
- ✓ Les gros camions ne sont pas autorisés dans les voies VOM, peu importe le nombre d'occupants
- ✓ Les véhicules utilitaires commerciaux doivent transporter deux personnes ou plus et mesurer moins de 6,5 mètres de longueur pour utiliser la voie VOM
- ✓ Il est illégal et dangereux de franchir la zone tampon rayée; une utilisation inappropriée peut entraîner une contravention
- ✓ Les autobus et les véhicules d'urgence sont exemptés; les véhicules à plaque verte peuvent l'utiliser avec n'importe quel nombre d'occupants

CHAPTER 93

Stopping at School Crossings and for School Buses

93.1 Arrêt pour les autobus scolaires

Vous devez arrêter pour un autobus scolaire arrêté dont les feux rouges supérieurs clignotent en alternance, que vous soyez derrière ou que vous arriviez de face. Si vous êtes derrière, arrêtez-vous à au moins 20 mètres. Sur une route avec un terre-plein central, seuls les véhicules derrière l’ autobus doivent s’ arrêter. Demeurez arrêté jusqu’ à ce que le bras d’ arrêt se replie et que les feux cessent de clignoter.

- ✓ Arrêtez-vous pour un autobus scolaire dont les feux rouges supérieurs clignotent, que vous soyez derrière ou en sens inverse
- ✓ Si vous êtes derrière, arrêtez-vous à au moins 20 mètres
- ✓ Sur une route avec un terre-plein central, seuls les véhicules derrière l’ autobus doivent s’ arrêter

93.2 Sanctions pour autobus scolaires

Le fait de ne pas s'arrêter pour un autobus scolaire arrêté dont les feux rouges clignotent est illégal : première infraction, amende de 400 $ à 2 000 $ et six points d'inaptitude; deuxième infraction dans les cinq ans, amende de 1 000 $ à 4 000 $ et six points d'inaptitude, et emprisonnement possible pouvant aller jusqu'à six mois. Le propriétaire inscrit peut se voir imposer des amendes si le conducteur ne fait pas l'objet d'une accusation, et les amendes impayées bloquent le renouvellement du permis de véhicule.

- ✓ Première infraction pour avoir omis de s'arrêter pour un autobus scolaire : amende de 400 $ à 2 000 $ et six points d'inaptitude
- ✓ Deuxième infraction dans les cinq ans : 1 000 $ à 4 000 $, six points d'inaptitude et emprisonnement possible
- ✓ Le propriétaire inscrit peut se voir imposer des amendes et les amendes impayées bloquent le renouvellement du permis de véhicule

93.3 Arrêts pour les brigadiers scolaires

Lorsqu’ un brigadier scolaire présente un panneau d’ arrêt rouge et blanc, vous devez vous arrêter avant la traverse et demeurer arrêté jusqu’ à ce que toutes les personnes, y compris le brigadier, aient quitté toute la chaussée. Les conducteurs qui ne respectent pas les exigences peuvent recevoir une amende substantielle et trois points d’ inaptitude.

- ✓ Arrêtez-vous devant le panneau d’ arrêt rouge et blanc d’ un brigadier scolaire et demeurez arrêté jusqu’ à ce que la chaussée soit libre
- ✓ Le fait de ne pas obéir à un brigadier scolaire peut entraîner une amende et trois points d’ inaptitude

CHAPTER 94

Driving Efficiently - Smart Driving Practices

94.1 Démarrage et réchauffement à faible consommation de carburant

L’économie de carburant commence dès l’allumage. Démarrez sans accélérer dans une vitesse qui ne nécessite aucune accélération et ne pompez pas l’accélérateur (le carburant est pré-mesuré). Utilisez l’éther avec parcimonie. Réchauffez le moteur pendant 3 à 5 minutes, ou pendant 7 à 10 minutes si la température est sous 0 °C, sans emballer le moteur. Assurez-vous que les pressions d’huile et d’air sont dans les plages normales.

- ✓ Démarrez sans accélérer; ne pompez pas l’accélérateur, car cela gaspille du carburant et endommage les parois des cylindres
- ✓ Réchauffez le moteur pendant 3 à 5 minutes, ou pendant 7 à 10 minutes si la température est sous 0 °C, sans emballer le moteur
- ✓ Utilisez l’éther avec parcimonie pour éviter d’endommager le moteur
- ✓ Confirmez que les pressions d’huile et d’air sont dans les plages normales de fonctionnement au démarrage

94.2 Passage progressif des vitesses et exploitation efficace

Changez les vitesses en douceur (environ 30 % d’amélioration des coûts d’exploitation) et utilisez toujours l’embrayage pour protéger les dents des engrenages. Pratiquez le passage progressif des vitesses vers 1600 tr/min, en changeant avant le régime maximal régulé. Roulez dans le rapport le plus élevé afin de maintenir un faible régime moteur et relâchez l’accélérateur en descente.

- ✓ Utilisez toujours l’embrayage pour éviter d’user les dents des engrenages de la transmission
- ✓ Pratiquez le passage progressif des vitesses à environ 1600 tr/min, avant d’atteindre le maximum régulé
- ✓ Faites fonctionner le moteur dans le rapport le plus élevé afin de maintenir un faible régime
- ✓ Relâchez l’accélérateur dans les descentes et utilisez le régulateur de vitesse lorsque cela est approprié

94.3 Techniques de ralenti et de consommation de carburant

Coupez le moteur lorsque vous êtes arrêté, quelle que soit la durée, afin d’ économiser du carburant, de réduire les besoins d’ entretien, de prolonger la durée de vie du moteur et de réduire les émissions. Un tracteur-remorque au ralenti consomme jusqu’ à quatre litres de carburant par heure à 900 tr/min. Adoptez de bonnes techniques de démarrage, contrôlez le ralenti, soyez économe en tr/min, utilisez le passage progressif des vitesses et gérez la vitesse sur route.

- ✓ Coupez le moteur lorsque vous êtes arrêté, quelle que soit la durée
- ✓ Un tracteur-remorque au ralenti consomme jusqu’ à quatre litres de carburant par heure à 900 tr/min
- ✓ Réduisez la vitesse moyenne et utilisez le passage progressif des vitesses pour économiser du carburant
- ✓ Maintenez les pneus gonflés selon les recommandations du fabricant — 1 % de carburant gaspillé par 10 psi de sous-gonflage

CHAPTER 95

Driving efficiently

95.1 Pratiques de démarrage intelligent et de réchauffement

Un réchauffement adéquat lubrifie les composants et réduit l’ usure. Démarrez sans accélération dans un rapport ne nécessitant aucune accélération; ne pompez pas l’ accélérateur, car le carburant est prémesuré. Utilisez l’ éther avec parcimonie. Réchauffez progressivement sans faire rugir le moteur et vérifiez que les pressions d’ huile et d’ air se situent dans les plages normales.

- ✓ Démarrez avec zéro accélération dans un rapport ne nécessitant aucune accélération; ne pompez pas l’ accélérateur
- ✓ Réchauffez de 3 à 5 minutes, ou de 7 à 10 minutes si la température est inférieure à 0 °C, sans faire rugir le moteur
- ✓ Assurez-vous que les pressions d’ huile et d’ air sont dans les plages normales de fonctionnement au démarrage

95.2 Techniques de conduite écoénergétiques

Passez les vitesses en douceur et utilisez le passage progressif des vitesses à environ 1 600 tr/min pour réduire l’ usure, le bruit et la consommation de carburant. Utilisez toujours l’ embrayage, roulez dans le rapport le plus élevé pour un régime bas, relâchez l’ accélérateur en descente, utilisez le régulateur de vitesse lorsque cela est approprié et coupez le moteur lorsque vous êtes arrêté pendant un certain temps.

- ✓ Pratiquez le passage progressif des vitesses à environ 1 600 tr/min, en passant les vitesses avant le régime maximal permis
- ✓ Utilisez toujours l’ embrayage pour éviter d’ user les dents des engrenages de la transmission
- ✓ Coupez le moteur lorsque vous êtes arrêté pendant un certain temps pour économiser du carburant et réduire les émissions
- ✓ Le passage professionnel des vitesses peut réduire les coûts d’ exploitation d’ environ 30 %

95.3 Faits sur l’efficacité du carburant (Green Smarts)

L’itinéraire et la configuration du véhicule influent considérablement sur la consommation de carburant. Les autoroutes plates à plusieurs voies, le gonflage approprié des pneus, la réduction de la vitesse et le ralenti contrôlé permettent tous d’économiser du carburant. Les candidats doivent connaître les chiffres précis évalués dans le questionnaire Green Smarts.

- ✓ Les routes enneigées peuvent augmenter la consommation de carburant de 15 à 20 %
- ✓ Gonflez les pneus selon la recommandation du fabricant; 1 % du carburant est gaspillé pour chaque tranche de 10 psi de sous-gonflage
- ✓ Un tracteur-remorque au ralenti consomme jusqu’à quatre litres de carburant par heure à 900 tr/min
- ✓ Moteurs diesel neufs : rétrograder à environ 1200 tr/min et passer à une vitesse supérieure à environ 1600 tr/min
- ✓ La réduction de la vitesse moyenne et la réduction de la traînée aérodynamique de 10 % peuvent chacune améliorer l’efficacité du carburant (environ 5 %)

CHAPTER 96

Stopping for Pedestrian Crossovers

96.1 Règles relatives aux passages pour piétons

Les passages pour piétons permettent aux piétons de traverser là où il n’ y a pas de feux de circulation, parfois avec des feux jaunes clignotants suspendus au-dessus. Les conducteurs, y compris les cyclistes, doivent arrêter et laisser les piétons traverser, et ne repartir qu’ après que les piétons et les brigadiers scolaires sont en sécurité sur le trottoir. Ne dépassez aucun véhicule à moins de 30 mètres d’ un passage pour piétons et ne dépassez jamais un véhicule arrêté pour laisser traverser les piétons.

- ✓ Arrêtez-vous et laissez les piétons traverser complètement avant de repartir à un passage pour piétons
- ✓ Ne dépassez aucun véhicule à moins de 30 mètres d’ un passage pour piétons
- ✓ Ne dépassez jamais un véhicule arrêté pour laisser les piétons traverser

CHAPTER 97

Mandatory Vehicle Branding Program

97.1 Marques de véhicules et le programme

Les assureurs, les personnes qui s’ auto-assurent, les encanteurs, les importateurs et les récupérateurs qui prennent possession de véhicules d’ occasion doivent déterminer si les véhicules gravement endommagés ou à perte totale doivent être marqués et en aviser le ministère. La marque figure sur le permis, les relevés et l’ UVIP afin de protéger les acheteurs de véhicules d’ occasion. Il existe quatre marques : Aucune, Irrécupérable, Sauvetage et Reconstruit.

- ✓ Irrécupérable : les dommages sont si graves que le véhicule ne peut servir que pour les pièces ou la ferraille et ne peut jamais être conduit en Ontario
- ✓ Sauvetage : le véhicule peut être réparé ou reconstruit, mais il ne peut pas être immatriculé comme apte à la conduite avant d’ être reconstruit
- ✓ Reconstruit : auparavant Sauvetage, reconstruit et ayant passé une inspection structurelle; il peut être immatriculé comme apte s’ il réussit un certificat de normes de sécurité
- ✓ Les motocyclettes déclarées perte totale doivent être marquées Irrécupérable et ne peuvent pas être marquées Sauvetage
- ✓ Les remorques, les tracteurs agricoles, les cyclomoteurs, les motoneiges, les tramways et les véhicules de 1980 ou antérieurs sont exemptés

97.2 Marques de véhicules et exigences du programme

Les assureurs, propriétaires de flottes, commissaires-priseurs, importateurs et ferrailleurs doivent déterminer si les véhicules gravement endommagés ou sinistres totaux doivent être marqués et en aviser le ministère. La marque apparaît sur le permis, les relevés et l'EIVP pour protéger les acheteurs de véhicules d'occasion. Il existe quatre marques : Aucune, Irrépara☒ble, Épave et Reconstruit.

- ✓ Irréparable : dommages si graves que le véhicule ne peut être utilisé que pour les pièces ou la ferraille et ne peut jamais être conduit en Ontario
- ✓ Épave : le véhicule peut être réparé ou reconstruit mais ne peut être immatriculé en bon état de marche avant inspection
- ✓ Reconstruit : un véhicule précédemment Épave qui a réussi l'inspection structurelle et peut être immatriculé en bon état de marche s'il réussit une inspection de sécurité
- ✓ Les motocyclettes sinistres totales doivent être marquées Irréparable et ne peuvent pas être marquées Épave
- ✓ Les remorques, tracteurs agricoles, cyclomoteurs, véhicules pour la neige, tramways et véhicules modèle 1980 ou antérieurs sont exempts

CHAPTER 98

Clearances, Turns and Steering

98.1 Déport dans les virages et les courbes

Les roues arrière ne pivotent pas et suivent une trajectoire plus courte (déport) que les roues avant; plus l’ empattement est grand, plus le déport est important. Amorcez votre arc de virage selon l’ intensité de la courbe et le déport. Une courbe à droite exige de garder les roues avant près du côté gauche de la voie; une courbe à gauche exige de les garder près du bord droit pour éviter que les roues arrière empiètent sur la circulation en sens inverse.

- ✓ Les roues arrière suivent une trajectoire plus courte (déport) que les roues avant
- ✓ Plus l’ empattement est grand, plus le déport est important
- ✓ Dans une courbe à droite, gardez les roues avant à gauche; dans une courbe à gauche, gardez-les à droite pour maîtriser le déport

98.2 Dégagements des véhicules

Connaissez la hauteur et la largeur de votre véhicule et respectez les panneaux de dégagement sur les ponts et les passages inférieurs. La hauteur maximale des véhicules en Ontario est de 4,15 mètres. N'oubliez pas que les travaux routiers, les routes cahoteuses, la glace et les inondations peuvent réduire un dégagement autrement suffisant. Suivez les panneaux dans des conditions dangereuses et respectez les interdictions visant les camions sur certaines autoroutes, à certains moments ou certains jours.

- ✓ La hauteur maximale des véhicules en Ontario est de 4,15 mètres
- ✓ Respectez les panneaux de dégagement sur les ponts et les passages inférieurs
- ✓ Les travaux routiers, la glace et les inondations peuvent réduire un dégagement autrement suffisant